

**YVELINES ENVIRONNEMENT**

**Association loi 1901 reconnue d'utilité publique**



# **Assemblée Générale Rapport moral pour l'année 2013**

**Le 31 mai 2014**

## Sommaire

### **1 Avant-propos** **p.4**

1-1	Le SDRIF	p.4
-----	----------	-----

### **2 Réalisations pendant l'année 2013** **p.5**

2-1	Cycle d'Education à l'Environnement	p.5
2-2	Prix Entreprises-Environnement	p.6
2-3	Brèves	p.6
2-4	Commissions et réunions	p.7

### **3 Dossiers et Commissions suivis par Yvelines Environnement pendant l'année 2013** **p.8**

#### **3/A – les Dossiers**

3-1	La Plaine de Versailles	p.8
3-2	Quels projets pour Versailles ?	p.9
3-3	L'OIN de Saclay - EPPS	p.9
3-4	L'OIN Seine Aval	p.15
3-5	Conseil Départemental Environnement Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)	p.16
3-6	Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS)	p.16
3-7	Concertation sur le Schéma de Services Portuaires d'Ile-de-France	p.17
3-8	Le Schéma Régional Eolien	p.18
3-9	Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique	p.19
3-10	Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets de Chantiers (PREDEC)	p.21
3-11	Les rivières d'Ile-de-France – Agence de l'eau Seine Normandie	p.21

#### **3/B – les Commissions (3/B1) et les Comités départementaux (3/B2)**

3-12	Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome de Chavenay	p.23
3-13	Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome des Mureaux	p.24
3-14	Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole	p.25
3-15	Commission Consultative de l'Environnement de la Base aérienne 107 de Villacoublay	p.28
3-16	Commission départementale d'implantation des Antennes relais de radiotéléphonie mobile	p.30
3-17	Commission Locale d'Information (CLI) des Installations nucléaires du plateau de Saclay	p.30
3-18	Commission Locale d'Information et de Surveillance Seine Aval (SIAAP) Commission Locale d'Information et de Concertation (CLIC) Commission de Suivi du Site Seine Aval (CSSSA)	p.33
3-19	Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) de la Mauldre - CO.BA.H.MA	p.38
3-20	Commission Locale d'Information et de Concertation de la Société TRAPIL à Coignières	p.39
3-21	Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) – Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Ru de Marivel (SIAVRM)	p.40
3-22	Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) – Syndicat Mixte d'Assainissement de la Région Ouest de Versailles (SMAROV)	p.42
3-23	Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) – Syndicat Mixte pour la Gestion des Eaux de Versailles et de Saint Cloud (SMGSEVESC)	p.44
3-24	Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) pour l'usine d'incinération «CRISTAL» à Carrières-sur-Seine Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SITRU	p.44
3-25	Commission Locale d'Information et de Surveillance pour le centre de traitement et de valorisation des déchets « AZALYS » à Carrières-sous-Poissy Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SIDRU	p.46
3-26	Commission de Suivi de Site d'enfouissement technique de Guitrancourt	p.48

3-27	Commission Départementale chargée d'établir la liste d'aptitudes aux fonctions de commissaire enquêteur	p.48
3-28	Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA)	p.48
3-29	Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF)	p.48
3-30	CLIS de SITA Ile-de-France	p.48
3-31	Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA)	p.49
3-32	Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM)	p.49
3-33	Commission des Sites	p.49

### **(3/B2) les Comités départementaux**

3-34	Comité Consultatif scientifique et des usagers de la Forêt de Rambouillet	p.50
3-35	Comité Départemental de suivi des épandages de boues	p.50
3-36	Comité Consultatif de la Réserve Nationale de l'Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines	p.50
3-37	Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) du site STORENGY – Gaz naturel	p.51

## **4 Projets d'Yvelines Environnement pour 2014** **p.52**

4-1	Le Cycle d'Education à l'Environnement	p.52
4-2	Les Petits Déjeuners	p.52

## **5 Résolutions et conclusions** **p.53**

5-1	Résolutions	p.53
5-2	Conclusions	p.55

## **6 Activités des associations adhérentes d'Yvelines Environnement** **p.56**

6-1	ACURDI	p.57
6-2	Amis de la Forêt de Saint Germain et de Marly	p.57
6-3	Arbre de Fer	p.60
6-4	Association bucoise pour la Protection et l'Amélioration du Cadre de vie, de l'Habitat et de l'environnement (APACH)	p.60
6-5	Association CODERANDO	p.63
6-6	Association de Défense de la Ville de Villepreux (ADVV)	p.63
6-7	Association de la Haute Vallée de l'Orge (AHVO)	p.63
6-8	Association de Sauvegarde du Parc de Maisons-Laffitte	p.65
6-9	Association des Amis de Brueil en Vexin (AABV)	p.65
6-10	Association des Amis de la Vallée du Rhodon et des Environs (AAVRE)	p.65
6-11	Association des Naturalistes des Yvelines (ANY)	p.69
6-12	Association des Riverains du quartier de la Mairie de Sartrouville	p.71
6-13	Association La Saint-Lambert	p.72
6-14	Association pour la Protection de l'Environnement de Plaine de Versailles (APEPV)	p.72
6-15	Association pour la Protection de l'Environnement et du Site de Chevreuse (APESC)	p.76
6-16	Association pour la Protection de Prunay en Yvelines (APPY)	p.77
6-17	Association pour la Protection du Patrimoine et de l'Environnement à Jouars Pontchartrain (APPEJP)	p.78
6-18	Avec Richard Mique	p.79
6-19	Collectif d'Associations pour la Défense de l'Environnement dans la Boucle de Montesson (CADEB)	p.79
6-20	DELTA Commune des Essarts le Roi	p.83
6-21	Maisons Paysannes de France - Délégation des Yvelines	p.84
6-22	Maurepas d'Hier et d'Aujourd'hui	p.84
6-23	Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse	p.88
6-24	Patrimoine et Avenir de Rambouillet et sa Région (PARR)	p.88
6-25	Rosny Cadre de Vie	p.89
6-26	Sauvegarde et Animations de VERSAILLES et Environs (SAVE)	p.89
6-27	Société Historique et Archéologique de Rambouillet et de l'Yveline (SHARY)	p.90
6-28	Syndicat pour la Défense des Intérêts de Porchefontaine (SDIP)	p.92

Conformément à la législation, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport moral de notre Association Yvelines Environnement pour l'année 2013 approuvé par notre Conseil d'Administration en date du 13 mai 2014.

L'année 2013 a été marquée par la poursuite des développements de projets importants qui marqueront durablement l'environnement du département des Yvelines et de la région Ile-de-France.

Yvelines Environnement a participé aux concertations de nombre de ces projets.

NB : Yvelines Environnement tient à réaffirmer son indépendance vis-à-vis de tout Parti Politique.

### 1-1 Le SDRIF

**Rappel** : Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France définit l'avenir du territoire jusqu'en 2030.

L'Ile de France, c'est :

- 20% de la population française, soit 11 millions d'habitants,
- 30% de la richesse nationale sur 2% du territoire national dont 80% d'espaces naturels ou agricoles,
- 1400 kms de voies ferrées, 3000 kms de lignes de bus et 21000 kms de routes.

Document d'urbanisme d'échelle régionale, le schéma directeur de la région d'Ile-de-France a notamment pour objectif de maîtriser la croissance urbaine et démographique, l'utilisation de l'espace tout en garantissant le rayonnement international de cette région.

Il précise les moyens à mettre en œuvre pour corriger les disparités spatiales, sociales et économiques de la région, pour coordonner l'offre de déplacement et préserver les zones rurales et naturelles afin d'assurer les conditions d'un développement durable de la région.

Les autres documents d'urbanisme (schémas de cohérence territoriale, plan locaux d'urbanisme, cartes communales ou documents en tenant lieu) doivent être compatibles avec le SDRIF.

Après plusieurs années de révision et une version provisoire adoptée en 2008, le projet de révision a été mis à enquête publique en 2013.

Le nouveau schéma directeur de la région Île-de-France, dans sa version révisée, a été adopté par le Conseil régional le 18 octobre 2013.

**Suite à l'avis favorable émis le 17 décembre par le conseil d'État. le nouveau Schéma Directeur de la Région Île-de-France a été approuvé par l'État par décret n°2013-1241 du 27 décembre, publié le 28 décembre 2013 au Journal officiel.**

Yvelines Environnement a toujours répété son message de favoriser un développement durable par la politique de l'eau et le maintien du patrimoine naturel en sa diversité biologique.

Lors de l'enquête d'utilité publique de 2013, elle a rappelé cette priorité à travers, en particulier, le dossier sur le Domaine de la Faisanderie des Moulineaux dans le site classé de la Plaine de Versailles qui doit être conservé en zone naturelle de développement écologique plutôt qu'être transformé en parc régional de loisirs (voir le site [www.yvelines-environnement.org](http://www.yvelines-environnement.org))

**YVELINES ENVIRONNEMENT tient à affirmer à nouveau son engagement dans cette voie.**

## **2- Réalisations d'YVELINES ENVIRONNEMENT pendant l'année 2013**

### **2-1 Cycle d'éducation à l'environnement 2013**

Notre Cycle d'Education à l'Environnement a été organisé sous le haut patronage des Ministères de l'Education Nationale ; de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie ; de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. Il a été mis en place en liaison avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Yvelines et grâce au soutien de nombreux partenaires : la DRIEE Ile-de-France, le Conseil général des Yvelines, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles-Yvelines, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Yvelines, l'INRA, l'ONF, la Réserve Naturelle de Saint Quentin en Yvelines, le Réseau de Transport d'Electricité (RTE), la SEVESCO, et a été diffusé grâce à la SNCF et à « Toutes les Nouvelles ».

Ce cycle 2012/2013 avait pour thème : « Notre Amie la Rivière, un trésor à protéger ».

Il était destiné aux scolaires de 5 à 15 ans du département des Yvelines. Les individuels ont pu également participer car les bulletins de notre jeu concours étaient mis à leur disposition dans toutes les gare SNCF du département.

L'objectif de cette manifestation est de sensibiliser les jeunes, scolaires ou individuels, aux questions concernant l'environnement, de susciter un travail collectif dans les classes sur le thème retenu.

Ce cycle a débuté par les journées de formation organisées : l'une pour les enseignants qui a eu lieu le mercredi 10 octobre 2012 à l'Institut de Formation Sociale de Versailles et l'autre pour les responsables et animateurs des accueils de loisirs le jeudi 11 octobre 2012 à l'INRA de Versailles Grignon. Ces journées se sont articulées autour de la visite de la station d'épuration d'Elancourt grâce au concours de la SEVESCO.

Le lancement Presse du concours s'est effectué le jeudi 10 janvier 2013 à l'INRA.

Le concours s'est déroulé jusqu'au 12 avril 2013 pour les élèves de maternelle, du primaire, les collèges et les accueils de loisirs ainsi que pour les individuels.

Comme toujours une participation importante, et Yvelines Environnement a délivré à ceux qui n'étaient pas lauréats un diplôme de participation pour le travail réalisé.

La remise des prix a eu lieu au Palais des Congrès de Versailles le 21 mai 2013, honorée de la présence à la fois de M. Philippe CASTANET, Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines, représentant M. le Préfet Erard CORBIN de MANGOUX, M. Jean-François BEL, Vice-Président du Conseil Général des Yvelines, représentant M. Alain SCHMITZ, Président du Conseil Général des Yvelines, de M. Olivier GAUTHERET, représentant le Président M. Gérard BACHELIER de la Chambre de Commerce et d'Industrie Versailles/Yvelines, de M. Bernard PRIOUL, Conseiller pédagogique, représentant M. Jean-Michel COIGNARD, Directeur académique des services départementaux de l'Education Nationale, de M. Stéphane MICHEL de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie IDF (DRIEE), de Mme Nathalie QUENTIN Conseillère Education Populaire Jeunesse en charge de la politique de la ville à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale 78, de M. Gérard COMAS, Adjoint au Sénateur-Maire de Rambouillet Gérard LARCHER, et de M. Laurent FREHAUT, Agent commercial, représentant M. Christian CABART, Directeur d'Etablissement SNCF.

Les prix décernés aux lauréats s'inscrivent dans un suivi pédagogique à l'environnement car les récompenses sont des visites de sites et des livres sur des thèmes environnementaux. Ces récompenses ont pu être offertes aux jeunes grâce à la participation à ce concours de l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France, l'APR2, la Base de loisirs de St Quentin en Yvelines, la Bergerie Nationale de Rambouillet, EADS ASTRIUM, EBS, Le Relais Val de Seine – l'Espérance, l'Espace Rambouillet, l'Etablissement Public – Château de Versailles, la Ferme de Gally, la Fondation de Coubertin, l'Imprimerie Wauquier, Lafarge Granulats, la Lyonnaise des Eaux, le Muséum National d'Histoire Naturelle - l'Arboretum de Chèvreloup, le Musée National de Port-Royal des Champs, le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, le Potager du Roi, la Réserve Naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, le Réseau de Transport d'Electricité (RTE), la Serre aux Papillons, Séquoia, SEVESCO, SIDOMPE et le site EDF de Porcheville.

## 2-2 Prix Entreprises et Environnement 2013

Tous les deux ans, l'association Yvelines Environnement, la Chambre de commerce et d'industrie Versailles-Yvelines, les Conseils généraux du Val-d'Oise et des Yvelines et la DRIEE décernent un prix aux entreprises de leur territoire ayant mené des actions remarquables en matière d'environnement et de développement durable.

Les entreprises ont concouru dans quatre catégories :

- le développement d'un nouveau procédé industriel innovant plus respectueux de l'environnement ou d'un nouveau produit développé selon les critères de l'éco-conception,
- la mise en place de procédés de prévention et/ou de traitement liés à la protection de l'environnement : déchets, eau, air, économies d'énergie...
- la mise en place d'une politique forte de management environnemental global et notamment de réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- le développement d'une action pédagogique, de sensibilisation, d'information pour le développement durable y compris la préservation de la biodiversité.

Une lettre de sensibilisation a été envoyée à plus de 4 000 entreprises des deux départements début juin 2013 pour les inviter à participer à ce concours. Le lancement Presse s'est déroulé le 17 juin et la date limite de remise des dossiers de candidatures était fixée au 26 juillet. Le jury s'est réuni le 17 octobre.

La 11<sup>ème</sup> cérémonie de remise du « Prix Entreprises Environnement » s'est déroulée le 17 décembre dernier à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Val d'Oise et a permis de découvrir quelles entreprises de notre territoire sont les plus innovantes en matière d'environnement et de développement durable.

### **Les résultats sont les suivants :**

***Lauréat catégorie I** : Développement d'un nouveau procédé industriel innovant respectueux de l'environnement ou d'un produit nouveau développé selon les critères de l'éco-conception*

**EUROVIA - VINCI** - 48, avenue Gabriel Péri - 78360 Montesson

**Projet récompensé** : La gamme des enrobés E2 (écologiques et économiques)

***Lauréat catégorie II** : Mise en place de procédés de prévention et/ou de traitement liés à la protection de l'environnement : déchets, eau, air, économies d'énergie...*

**PROTEC** - 208, rue Michel Carré - 95870 Bezons

**Projet récompensé** : Station d'épuration zéro rejet liquide dans le milieu naturel

***Lauréat catégorie III** : Mise en place d'une politique forte de management environnemental global et notamment de réduction des émissions de gaz à effet de serre*

**PEPINIERES THUILLEAUX** : 6, route de Rambouillet - 78460 Choisel

**Projet récompensé** : Démarche environnementale globale : limitation de l'impact des activités de production sur l'environnement, notamment l'obtention d'un bilan carbone positif

***Mentions spéciales** pour :*

**JUNGHEINRICH France (78 & 95), en catégorie II**

pour le "Système de récupération des déchets lors des opérations de maintenance"

**CHIMEX (95), en catégorie III** : "Objectif 0 émission de CO2"

## 2-3 Brèves

Des "Brèves" ont été rédigées et éditées. Elles sont disponibles sur le site d'Yvelines Environnement. Celles-ci sont à la fois un lien entre les associations et l'opportunité de mieux faire connaître leurs actions.

Elles sont aussi un moyen de diffuser des informations sur des thèmes environnementaux publiées par des spécialistes.

Dans un souci de préservation de notre environnement et d'économies, nos brèves ne sont plus diffusées sur papier et par courrier, mais par courriel et sur notre site [www.yvelines-environnement.org](http://www.yvelines-environnement.org)

Les associations et les scientifiques membres d'Yvelines Environnement sont périodiquement appelés à communiquer des articles pour leur diffusion dans les Brèves.

## 2-4 Commissions et réunions

Les représentants d'Yvelines Environnement désignés par le Conseil d'Administration, siègent dans de nombreuses réunions ou commissions au niveau départemental et régional concernant les sites classés, les déchets, l'eau, les routes, l'agriculture, l'aménagement foncier, les aéroports (CCE), Natura 2000... et les commissions locales d'information (CLI, CLIS, CLIC,...).

Yvelines Environnement propose aux associations riveraines ou aux personnalités dont la compétence est reconnue d'y siéger.

### 3- Dossiers et Commissions suivis par YVELINES ENVIRONNEMENT pendant l'année 2013

#### 3/A --- les dossiers

##### 3-1 La Plaine de Versailles

La Plaine de Versailles, au-delà de sa très petite partie classée en juillet 2000, autrefois destinée par les plus hautes autorités politiques à être une Zone Naturelle d'Equilibre, à vocation Agricole, Naturelle et Forestière, ne serait-elle plus pour les élus régionaux qu'un vaste territoire destiné aux dépôts de déblais de chantiers.

Après plus d'un million de m<sup>3</sup> sur des terres agricoles de Thoiry et de Villiers-le-Mahieu, avec la bénédiction récente de l'Etat, déversés depuis 8 ans sans aucune autorisation ni aucun contrôle, voir ci-dessous :



C'est maintenant à Thiverval-Grignon que l'on a autorisé un projet initial de stockage de 3 500 000 m<sup>3</sup>, sous couvert d'un projet de création d'un terrain de golf. Voir ci-dessous



Comme le montrent les photos ci-dessus, ce vaste chantier défigure la Plaine de Versailles, en consommant encore des terres agricoles, à côté du domaine de Grignon, phare international de l'agronomie française

Les travaux de clôtures du site et d'aménagements pour le contrôle et la gestion des camions ont été réalisés courant 2013.

Depuis, les déversements de gravats ont commencé de façon assez intensive. L'autorisation préfectorale prévoit le dépôt de 6,2 millions de tonnes de gravats inertes sur 8 ans avec un maximum de 1,1 millions de tonnes sur un an (durée minimum de 6 ans).

Donc des collines de 15-20 mètres de hauteur ... pour, dit-on, cacher l'usine d'incinération et les sites de traitements de déchets du site de Thiverval-Grignon ... ???

Quel contrôle de la pollution des terres et des nappes phréatiques dans ce milieu écologique très sensible ???

**Comment peut-on autoriser, dans le cadre du PREDEC, Plan Régional d'Élimination des Déchets de Chantiers, la consommation de toutes ces terres agricoles, en particulier dans la Plaine de Versailles, et la pollution des sols ?**

**Rappel :** Ce qui doit disparaître ou ne pas se faire en Plaine de Versailles :

- Les constructions aux abords du site classé, en contravention avec le document directeur de la gestion du site associé au décret de classement de juillet 2000,
- Les résidences sauvages de gens du voyage qui sont implantées dans les jardins potagers de Villepreux et le long de l'allée royale à Saint-Cyr-l'École, en site classé.
  - Les tas de terre et de gravats issus du forage du tunnel A86 ou autres origines sur les terres agricoles de Thoiry et Villiers-le-Mahieu, **TROP TARD !!! voir ci-dessus, et en d'autres lieux !!!**
- Le projet de Golf de Thiverval-Grignon avec ses 3500000 m<sup>3</sup> de gravats. **TROP TARD !!! voir ci-dessus**
- Le projet de manège de chevaux près du ru de Gally à la Ferme de Pontaly, en site classé, en zone inondable. Seules les constructions accolées aux bâtiments existants sont autorisées. De plus, le traitement des effluents avant rejet dans le ru de Gally n'est pas défini, avec certitude de non pollution.
- **La transformation du Domaine de la Faisanderie en un « Parc de loisirs régional », alors qu'il doit être restauré comme zone humide, avec les bassins d'origine, en milieu écologique participant aux trames verte et bleue pour la protection de la Biodiversité en Ile-de-France**
- **L'implantation de déchetterie en site classé, dans la perspective du château de Versailles.**

### 3-2 Quels projets pour Versailles ?

1) Sur Versailles, la situation du grand projet de restructuration du Pôle multimodal des Chantiers reste encore suspendue à des décisions de Justice. Par contre certains travaux ont été engagés sur des bases nouvelles sans que l'ensemble du nouveau projet soit totalement fixé.

Des interrogations majeures concernant les circulations de véhicules autour du pôle nécessitent encore des clarifications.

2) Le projet SOLAR DECATHLON prévu sur le domaine du Château de Versailles, intéressant dans sa démarche, soulève pour Versailles une interrogation majeure sur le devenir de l'espace une fois la manifestation terminée. Les modalités de remise en état du domaine n'ont pas reçu d'assurance ferme de la part des organisateurs. On peut craindre un détournement ultérieur de l'espace qui devrait être réintégré dans l'espace arboré du parc du château.

3) La tangentielle Ouest va conduire pour la création d'une voie nouvelle, la virgule pour remonter vers St Cyr, à détruire 2,5 hectares de forêt dans un espace très sensible à proximité du parc du château de Versailles. L'étude environnementale a bien chiffré la compensation financière devant être associée à cette suppression. Lors de l'enquête publique de 2013 nos associations ont demandé que cette compensation soit mise en œuvre sur le territoire même de la commune. Curieusement le commissaire enquêteur a omis de reprendre cette demande dans son rapport. Nous avons des craintes sérieuses que cette compensation si elle est bien accordée ne soit détournée vers des zones sans aucune liaison avec l'environnement proche du chantier prévu.

### 3-3 L'OIN du Plateau de Saclay – l'EPPS

**Rappels :**

La Loi relative au Grand Paris du 3 juin 2010 prévoit notamment la protection des terres agricoles qui font la spécificité et la richesse du plateau de Saclay, par la création d'une zone de protection inscrite dans son article 35.

Afin d'élaborer de manière concertée le projet de territoire formalisé par le contrat de développement territorial, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Paris-Saclay (EPPS) a mis en place le 20 décembre 2010 des commissions thématiques. Présidées par des élus locaux, elles permettent de faire émerger des projets partagés.

- Commission "Développement économique",
- Commission "Logement",
- Commission "Environnement - Agriculture",
- Commission "Mobilités".

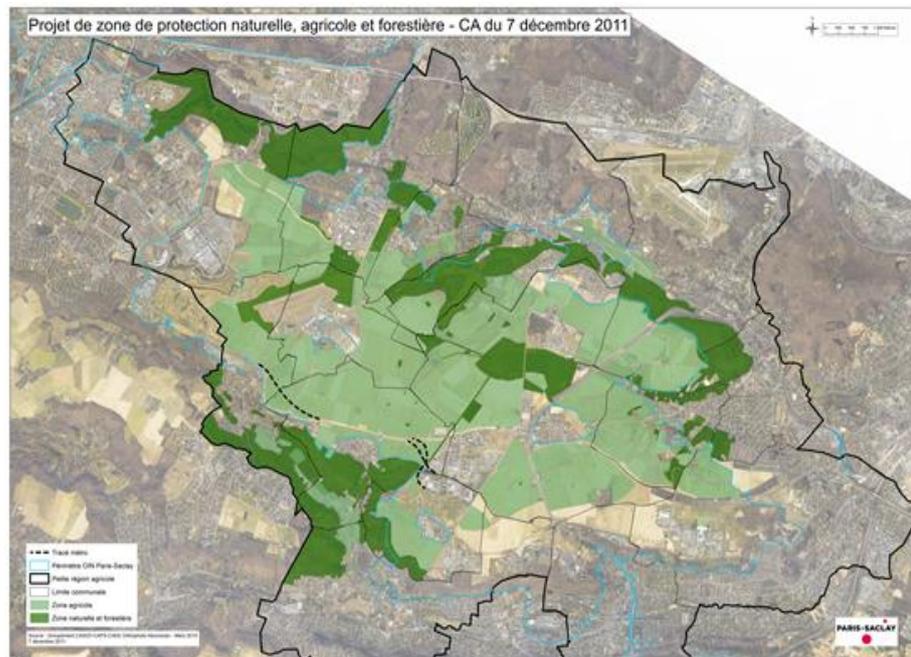
« Le conseil d'administration de l'Etablissement Public Paris Saclay du 6 juillet 2011 a adopté à l'unanimité un périmètre de délimitation de la zone agricole sanctuarisée de 2383 ha au total, dont 2326 dans le périmètre de

l'Opération d'Intérêt National. L'obligation légale est donc très largement respectée. Une étape historique a été franchie dans la protection de ce plateau contre le grignotage urbain, comme les parlementaires l'ont souhaité, ..... »

Le projet de périmètre adopté par l'EPPS a été soumis à consultation auprès du Comité Consultatif, des collectivités, de la profession agricole et des associations représentatives.

Yvelines Environnement a émis ses remarques sur le projet : voir l'annexe 1 au rapport moral 2012

Le projet adopté par le Conseil d'Administration de l'EPPS en décembre 2011 a été soumis à enquête publique du 12 mars au 14 avril 2012.



La commission d'enquête a donné un **avis favorable assorti de réserves**, en particulier-(voir rapport moral d'Y.E. 2012) :

- La nécessité d'établir un règlement,
- La réintégration de terrains à Guyancourt et Gif-sur-Yvette,
- L'intégration de l'ensemble des rigoles et aqueducs dans la ZPNAF.

**La zone de protection naturelle, agricole et forestière (ZPNAF) a été instituée par décret n°2013-1298 du 27 décembre 2013 publié au Journal officiel le 31 décembre 2013.**

**Extrait du Communiqué de Presse officiel du 31 décembre 2013 :**

« ... En préservant de toute urbanisation un territoire de plus de 2 400 hectares, soit près de 90 % de la surface du plateau, ce dispositif juridique constitue une garantie que le projet d'aménagement du plateau de Saclay ne se fera pas au détriment des terres agricoles qui constituent une exceptionnelle richesse paysagère, environnementale et nourricière.

Il revient à présent à l'Etablissement Public d'aménagement du Plateau de Saclay, en charge du projet de campus scientifique, d'élaborer un programme d'action favorisant l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages du plateau. Ce programme d'action devra être le fruit d'une concertation avec les collectivités locales et l'ensemble des parties prenantes, afin de concrétiser l'ambition d'exemplarité de ce projet, par exemple en favorisant les circuits courts agricoles et les cultures biologiques dans un intérêt à la fois environnemental et de santé des populations. ... »

**Yvelines Environnement demande que les engagements pris par l'Etat à l'occasion de ce décret soient effectivement mis en œuvre rapidement par l'EPPS.**

**En particulier, Yvelines Environnement demande que les études d'infrastructures de transport du Grand Paris Express qui impacteront la ZPNAF soient accélérées en concertation avec les associations, compte tenu de leurs impacts sur le milieu.**

**De plus, Yvelines Environnement a constaté que les réunions d'information et de « concertation » organisées par l'EPPS ont porté principalement sur les projets d'aménagement du campus scientifique, qui ont été traitées en**

priorité, sans présentation préalable de l'état des lieux sur toute la zone de l'OIN, ni présentation de projets aboutis d'infrastructures de transport et de gestion des eaux et des effluents.

Yvelines Environnement demande donc à nouveau la présentation d'un dossier rapportant l'état des lieux avant projets et les études d'impact des projets sur toute la zone.

**Rappel des sujets abordés lors des réunions de concertation en 2013** (Sources EPPS)

### Réunion du 26 février,

Point d'actualité

- Déclaration du Premier Ministre sur le projet Paris-Saclay
- Evolution du tracé du Grand Paris Express Voir ci-dessous



- Zone de protection naturelle, agricole et forestière (point oral)
- ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique
- ZAC du quartier du Moulon
- Dispositifs de concertation
- Démarche attractivité Paris-Saclay

### 23 mai,

- Point d'actualité sur l'avancement du Contrat de Développement Territorial « Territoire Sud »
- Point d'avancement des projets
- Présentation du dispositif d'accompagnement de la mise en œuvre opérationnelle

### 4 juillet,

- Adoption des comptes rendus des réunions précédentes
  - Point d'avancement des procédures en cours
  - Réponses apportées aux questions posées lors de la dernière réunion
- . Terres agricoles  
. Gestion de l'eau

### 26 septembre,

- Point d'avancement des projets :
  - Contrat de développement « Paris-Saclay territoire sud »
    - o Orientations du contrat
    - o Présentation du calendrier de concertation
  - Projet urbain de Moulon
    - o Présentation du projet et du calendrier de concertation
  - Quartier de l'Ecole polytechnique
    - o Avancement de la procédure et du calendrier de concertation
  - Yvelines
    - o Avancement du contrat de développement territorial

- o Lancement d'études sur le territoire de Saint-Quentin
- o Publication dans la collection Praxis de la charte urbaine et paysagère de Satory-Ouest à Versailles

## 28 novembre

- Point d'avancement opérationnel des projets d'aménagement du campus urbain
- Présentation par Antoine Dupin, directeur des relations institutionnelles de la Société du Grand Paris, de l'avancement de la ligne 18
- Présentation par David Ventre, directeur de l'immobilier de l'Institut Mines-Télécom, du projet lauréat pour l'implantation de l'Institut à Paris-Saclay
- Questions diverses

## Concertation préalable Projet du Moulon – ZAC de 330 hectares Voir ci-dessous



**Extrait Bilan d'étape Octobre 2012 – septembre 2013 :** « *La question de la qualité environnementale du projet, au travers d'une bonne gestion des eaux, d'une prise en compte de l'agriculture et de l'insertion paysagère des nouvelles constructions est également importante.*

*Des attentes sont également exprimées de voir le projet participer au tissu social et économique existant, avec la création d'équipements publics qui complètent par leur offre et leur dimensionnement ceux déjà présents sur le territoire.....*

*La hauteur exacte des nouvelles constructions doit encore faire l'objet de réflexions, mais le principe retenu est d'adapter le bâtiment à son contexte* : d'une hauteur modérée sur les franges du quartier, les constructions pourraient être plus élevées dans le centre, notamment à proximité de la gare. L'impact visuel sur les coteaux boisés à Gif-sur-Yvette et Orsay, qui sont intégrés à la zone de protection naturelle, agricole et paysagère, sera donc très limité.....

*Une frange verte est prévue, qui formera la transition entre le quartier et le plateau. Elle est constituée de zones boisées, d'espaces ouverts au public et d'espaces techniques, notamment pour la gestion des eaux.*

*Elle donne une large part à l'agriculture, à la fois pour répondre aux attentes des scientifiques et pour de nouveaux usages qui fassent le lien entre ville et monde agricole. Ce paysage productif reflète à la fois l'identité agricole du site et la volonté d'innovation de Paris-Saclay.....*

### GESTION DES EAUX

*Deux participants ont souhaité des précisions sur la gestion des eaux, de la prise en compte des eaux de pluies à l'assainissement des eaux usées.*

*Les problématiques d'assainissement et d'épuration, le dimensionnement du réseau et des points de raccordement existants sont à l'étude. L'eau usée pourrait rejoindre le réseau du SIAHVY.*

*Le projet fixe un objectif fort de limitation du ruissellement, qui ne devra pas dépasser 0,7 litre/seconde/hectare pour une pluie cinquantennale. Les exutoires devront être retravaillés avec le SYB pour adapter le réseau, notamment les rigoles. Le stockage de l'eau se fera à la fois à la parcelle et dans les espaces publics du quartier.*

*Les modalités de gestion des eaux usées sont en cours d'étude pour définir les meilleures possibilités de raccordement avec le réseau existant et l'opportunité d'un traitement sur place. Les critères les plus importants sont la qualité de l'eau et des milieux*

*La valorisation des eaux de pluies et des eaux usées est étudiée .... »*

## ZAC Quartier de l'Ecole Polytechnique de 230 hectares : Enquête publique

Extraits du rapport du Commissaire enquêteur : « ... Des questions ont été posées sur les coteaux boisés, ainsi que sur l'avancement du projet de zone de protection naturelle, agricole et forestière. La question de la hauteur des constructions et de l'impact visuel du projet a été évoquée à plusieurs reprises par des riverains, ainsi qu'avec les associations : un photomontage montrant l'impact des bâtiments du quartier à partir de divers points de vue du plateau et de la vallée a été réalisé et intégré aux compléments à l'étude d'impact. De nombreux acteurs – associatifs ou particuliers - estiment que les hauteurs envisagées (cinq émergences à 45 mètres en cœur de quartier) ne permettent pas une intégration satisfaisante dans le site, et risque d'impacter visuellement le plateau ou les vallées avoisinantes.

La gestion des eaux, principalement le sujet du raccordement des rigoles du plateau dans le cadre de l'aménagement d'ensemble du plateau mis en avant lors de la première concertation, est restée présente, notamment lors des échanges avec les associations impliquées. Le travail partenarial entrepris par l'EPPS, notamment à l'occasion de l'Etude globale de gestion des eaux, sera poursuivi pour affiner la prise en compte des risques spécifiques liés à la situation du projet.... ».

**NB Les questions d'insertion du bâti dans le paysage, de la gestion des eaux et de traitement des eaux usées restent posées ! Sans parler des infrastructures de transport.**

**Yvelines Environnement n'a pas été satisfaite de la méthode de « concertation » employée et l'a fait savoir au Président de l'EPPS par le courrier suivant, sans réponse à ce jour :**



Reconnue d'utilité publique  
par décret du 13 mai 1998.

COPIE

Monsieur Pierre VELTZ  
Président  
Etablissement Public Paris-Saclay  
6 Boulevard Dubreuil  
91400 Orsay

Versailles, le 17 octobre 2013

Monsieur le Président,

Dans le cadre des études de l'aménagement du Plateau de Saclay, élément du Projet du Grand Paris, vous organisez des réunions d'échanges avec les associations. Yvelines environnement participe régulièrement à ces réunions à Orsay, et y fait part de ses observations.

Ces courtes réunions (environ une chaque trimestre) permettent un tour d'horizon informatif mais il est impossible de connaître ou de participer aux études en profondeur, études engagées pour la préparation des dossiers. Les rencontres EPPS Associations ne sont en aucun cas une concertation mais une simple diffusion d'information utile mais limitée.

Notre association a constaté que l'on soumettait aux associations des projets de réalisations avant même que l'état des lieux n'ait été présenté et discuté.

Si les associations peuvent se féliciter d'avoir obtenu le « sauvetage » d'un réservoir de biodiversité sous la forme d'une Zone de Protection Naturelle Forestière et Agricole (en attente de la décision du Conseil d'Etat), elles attendent toujours des réponses précises sur des questions essentielles concernant l'environnement, qu'il s'agisse du traitement des effluents pour garantir la qualité de l'eau ou qu'il s'agisse des moyens de transport et plus généralement des circulations.

Nous avons eu lors de plusieurs réunions depuis 2012 au moment du débat introductif l'opportunité de vous questionner sur le fonctionnement d'une formation discrète et effacée sensée étudier au nom des associations les dossiers plus en profondeur que ne le permettent nos rencontres rapides.

Il ressort des informations données dans nos réunions d'échanges que ce comité dit de concertation se réunit rarement, qu'il ne publie pas d'ordre du jour préalable à ses réunions, qu'il ne publie aucun compte rendu de ses réunions, que quelques délibérations seraient prises mais sans aucune indication des débats préparatoires, ni des documents d'étude préparatoires pris en support, ni des personnes présentes lors de la délibération. De plus il nous a été dit oralement que l'assiduité des participants n'était pas exemplaire sans plus de précision.

Cette situation qui perdure depuis 2011 nous semble particulièrement préjudiciable à l'étude des dossiers par les acteurs locaux partenaires des projets d'équipements. Ces dossiers concernent des projets qui vont à terme modifier profondément le cadre économique et écologique de notre région.

20, rue Mansart  
78000 VERSAILLES  
Tél. : 01 39 54 75 80  
Fax : 01 39 54 61 66  
e-mail :  
yvelines.environnement  
@orange.fr  
N° Siret : 400 047 882 00016  
Code APE : 9104Z

A l'heure où le Ministère de la ville se penche dans son tout récent rapport de septembre 2013 sur la participation des citoyens et leurs pouvoirs d'agir, il nous semble urgent de modifier la situation du comité de concertation qui est en ce moment une caricature de concertation car confidentiel, secret, inaudible et par essence en contradiction avec son objet puisqu'il devrait communiquer avant pendant et après ses travaux. Tous ses dossiers devraient être ouverts à tous.

Nous vous demandons par la présente de bien vouloir étudier comment il peut être mis rapidement un terme à ce fonctionnement désuet et totalement en contradiction avec les modalités élémentaires de concertation.

\*Les ordres du jour doivent être connus et diffusés largement au moins 15 jours avant les réunions.

\*Les dossiers d'appui de préparation des délibérations doivent être accessibles à tous citoyens dans les mêmes délais avant la réunion.

\*Les comptes rendus doivent être diffusés rapidement (dans le mois suivant la réunion) et ils doivent refléter les débats puis les éventuelles décisions et inclure toutes les pièces et études analysées.

Tous ces éléments devraient être mis en ligne sur site Internet.

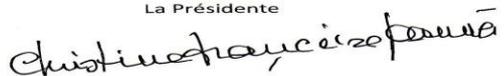
Comme cela a été rappelé lors de la réunion du 26 septembre à Orsay, ces demandes concernent le fonctionnement du Comité Consultatif, où siègent deux représentants des associations, dont aucun compte rendu de réunion n'est diffusé, et dont on entend dire que leur contenu serait « confidentiel » ce qui est un comble pour une structure de dialogue.

Les membres du Conseil d'Administration d'Yvelines Environnement, lors de leur réunion du 15 octobre 2013, vous prient à l'unanimité de bien vouloir apporter les remèdes à ces dysfonctionnements.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente analyse et à ses propositions.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de toute ma considération.

La Présidente



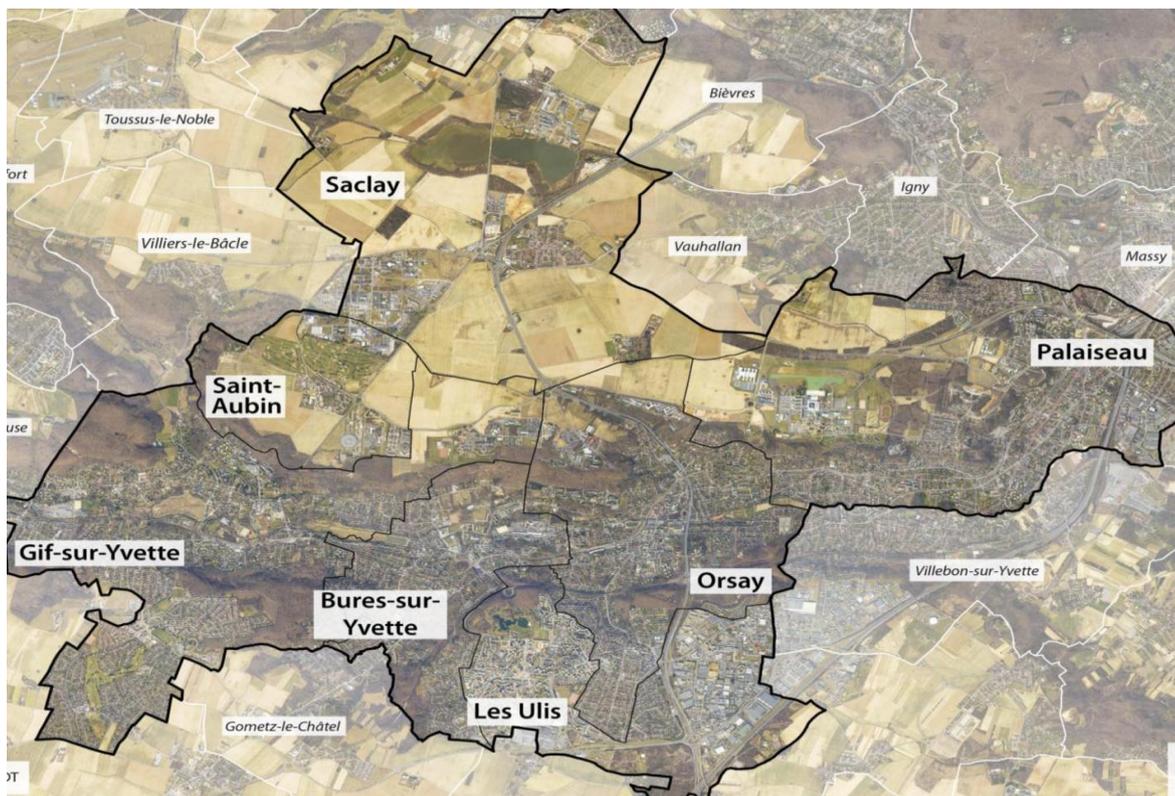
Christine Françoise JEANNERET

20, rue Mansart  
78000 VERSAILLES  
Tél. : 01 39 54 75 80  
Fax : 01 39 54 61 66  
e-mail :  
yvelines.environnement  
@orange.fr  
N° Siret : 400 047 882 00016  
Code APE : 9104Z

Copie à M. Chabasson

## CONTRATS de DEVELOPPEMENT TERRITORIAL : Où en sommes-nous ?

### Contrat de développement territorial « Sud Plateau »



## Dénommé Contrat de développement territorial Paris-Saclay Territoire Sud

Le projet de Contrat de Développement Territorial « Paris-Saclay Territoire sud » a été acté le 2 septembre 2013 par le comité de pilotage composé des communes de Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette, Les Ulis, Orsay, Palaiseau, Saclay et Saint-Aubin, de la communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay et du Préfet de Région Ile-de-France. Le projet prend en compte les prescriptions du SDRIF.

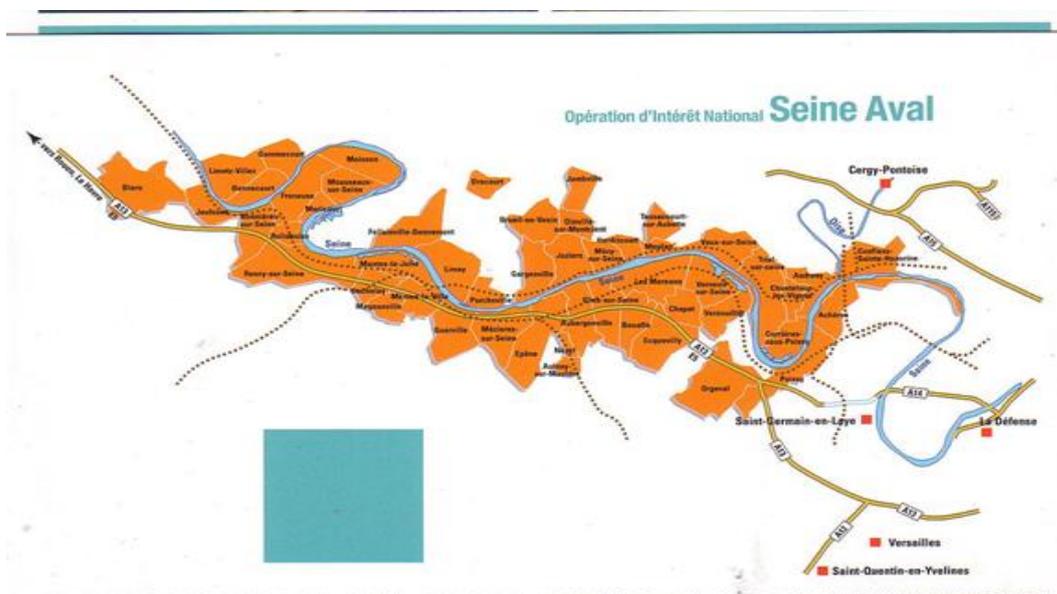
## Contrat de développement territorial Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines-Vélizy

Le périmètre du contrat de développement territorial reste à définir entre les communes signataires (communes des communautés d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, de Versailles Grand Parc, et la commune de Vélizy-Villacoublay) et l'Etat. Le calendrier d'élaboration prévoit une mise à enquête publique avant le 31 décembre 2014.

**La question de l'information et de la concertation des associations dans l'élaboration des CDT est posée, compte tenu du planning très « serré » présenté.**

**NB La durée du Contrat de Développement Territorial est de 15 ans.**

## 3-4 L'OIN Seine Aval



### **RAPPELS : Tout d'abord, qu'est-ce que l'Opération d'Intérêt National Seine Aval ?**

C'est un dispositif gouvernemental créé par décret en 2006, désignant ce territoire comme « stratégique » pour l'état. Cette Opération d'Intérêt National regroupe 51 communes, de Blaru à Conflans Saint Honorine, 5 communautés de communes, le conseil général et le conseil régional, sur un vaste territoire égal à 2 x la superficie de Paris intra-muros. En 2007 signature du protocole OIN (1) En 2010 création du Conseil de Développement CODEV(2) L'OIN Seine Aval est mis en œuvre par l'Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval EPAMSA (3) et l'Etablissement Public Foncier des Yvelines EPFY (4).

L'OIN s'est fixé quatre objectifs principaux :

● **le développement économique**

En s'appuyant sur les filières d'excellence actuellement existantes que sont les industries automobile et aéronautique et en accueillant celles de l'écoconstruction, des éco-industries ou de la logistique innovante.

● **le développement résidentiel**

Avec un objectif de 2 500 logements neufs par an

● **l'amélioration du réseau des transports**

Avec notamment le prolongement du RER E Eole, de la construction de la Tangentielle ouest (tram-train) et l'extension des transports en commun en sites propres ;

● **la mise en valeur de l'environnement, naturel et agricole, du territoire.**

### **Quoi de neuf en OIN Seine Aval en 2013 ?**

- 1) Le 15 Janvier à Mantes la Ville : signature avec le groupe Arcade pour la construction d'une résidence de 150 chambres destinée aux étudiants et/ou jeunes actifs + 30 logements en AS
- 2) Le 25 Janvier à Mantes la ville : signature d'une promesse de vente pour 2 lots soit 250 logements avec le groupe « nouveaux constructeurs »

- 3) Le 8 juillet L'EPAMSA lance un groupement de commande de bornes de recharge pour accompagner le développement des véhicules électriques sur le territoire Seine Aval.  
Ce qui portera à 100 le nombre des bornes accessibles au public en 2014
- 4) Le 30 Juillet à Buchelay Signature de l'acte de vente du terrain des nouveaux locaux de l'entreprise Sulzer.  
Un saut de puce pour cette entreprise et ses 148 salariés dont l'emplacement précédent a laissé la place à des projets immobiliers drivés par l'EPAMSA
- 5) Le 12 Septembre à Carrières sous Poissy L'EPAMSA signe l'acte de vente du lot 6B avec Nexity-47 logements en accession libre et locatif social dans le cadre e la ZAC Carrières centralité
- 6) Le 8 Octobre choix du projet architectural de l'agence MDNH et atelier Arago pour la ZAC cœur de ville à Bonnières sur Seine
- 7) Le 31 Octobre arrêté préfectoral de création de la ZAC Eco quartier fluvial Mantes Rosny (Après enquête publique du 13 juin au 13 juillet 2013)
- 8) Le 7 Novembre L'EPAMSA coordonne le dispositif « Performance PME » ; 50 entreprises seront sélectionnées pour bénéficier d'un diagnostic qui vise à les accompagner dans leur maintien, voir leur développement.
- 9) Le 4 Décembre à Carrières sous Poissy/Triel le commissaire enquêteur donne un avis défavorable au projet d'Eco Port industriel.
- 10) Le 13 décembre à Mantes la jolie l'EPAMSA se porte acquéreur des 4e et 5e étages de l'immeuble Origami, touche finale de l'opération immobilière « entrée de ville » au niveau de la gare de Mantes Station (ancien hôpital).Pole emploi y occupera les 1e 2e et 3e étages. Reste le RDC, on y espère des entreprises tertiaires des commerces, des PME, des artisans ou des entrepreneurs locaux.

En savoir plus <http://www.epamsa.fr/fr/actualites/>

### **3-5 Conseil Départemental compétent en matière d'Environnement de Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)**

Au cours de l'année 2013, 68 arrêtés préfectoraux (dont 36 sont des arrêtés complémentaires) ont été examinés au sein du CODERST des Yvelines.

Parmi ces arrêtés, 23,5% concernent des domaines ponctuels très variés comme :

- L'installation d'un abattoir temporaire de moutons (fête musulmane),
- Les garanties financières exigées pour la mise en sécurité de certaines installations lors de la cessation d'activité,
- Une dérogation temporaire pour le brûlage à l'air libre de déchets verts,
- une suspension d'activité. etc.

Tous les autres arrêtés concernent des sujets liés :

- A l'eau pour 25% :
  - o Autorisation d'utilisation d'eau pour la consommation humaine
  - o Aménagement des berges de la Seine à Aubergenville
  - o Dragage des voies navigables pour le bassin de la Seine
  - o Rejet des eaux pluviales d'une ZAC à St Cyr l'Ecole
  - o Renouvellement de l'autorisation de rejet en milieu naturel de la station d'épuration de Villiers St Frédéric...
- Aux mesures prises après une étude de dangers en vue de la réduction des risques pour 20,6% :
- Aux installations de traitement des véhicules hors d'usage pour 10,3%
- Aux installations de traitement des déchets pour 10,3%
- A la dépollution et la réhabilitation de sites pour 5,9%
- Au suivi de la pollution des sols pour 1 ,5%....

Dans l'ensemble les dossiers n'ont pas suscité de graves polémiques mais des questionnements dont les réponses ne sont pas toujours pleinement convaincantes.

La remarque récurrente d'un membre du CODERST qui insiste sur le fait que les normes de rejet imposées aux entreprises sont différentes de celles qui sont fixées aux collectivités, n'a pas de réponse pour le moment.

L'examen du PREDEC (plan régional de prévention et gestion des déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics) n'a pas soulevé l'adhésion unanime des membres du CODERST.

### 3-6 Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS)

**Rappels :** le Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage, qui se réunit deux fois par an, est consultatif auprès du Préfet du département ; il donne son avis sur :

- + les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse aux différents gibiers
- + les dérogations aux horaires et à la chasse par temps de neige (normalement interdite)
- + les espèces classées « nuisibles » dans le département et les modalités de leur destruction.

En 2012, conformément à l'arrêté ministériel du 02/08/2012 (J.O. du 18/08/2012), les animaux classés nuisibles dans le département des Yvelines par décision préfectorale étaient : renard, corbeau freux, corneille noire. Sur réclamation des piégeurs et agriculteurs, et selon une Instruction ministérielle du 20/08/2012, après fourniture d'un argumentaire pour la seule fouine, cette dernière et la pie bavarde ont été ajoutées à la liste. Ces ajouts ont fait l'objet d'un arrêté du 04/04/2013 modifiant celui du 02/08/2012.

En dehors de ces espèces, sont classés nuisibles par décision ministérielle, du 01/07/2013 au 30/06/2014 : sanglier, lapin de garenne et pigeon ramier.

Les populations de lièvres se portent bien et celles de sangliers « trop bien ». Les populations de chevreuils sont à un niveau jugé élevé et la pression cynégétique sur les cerfs et biches ne fait pas l'unanimité.

Par ailleurs, à une époque où hommes politiques, élus divers, responsables d'organismes publics et privés, se gargarisent avec le mot « biodiversité », il est consternant de constater que « La Fédération Nationale des Chasseurs et l'Union Nationale des Associations de Piégeurs Agréés de France » s'opposent fermement (sic !) à ce que le terme de « nuisibles » soit remplacé par celui de « déprédateurs ». Nuisible à quoi ou à qui ? Aux intérêts humains ? La biodiversité, c'est l'ensemble des espèces animales et végétales d'un milieu donné ou à des échelles supérieures ; dans un milieu non perturbé par l'homme, s'établit un équilibre entre ses divers composants, mais en fait cet équilibre apparent n'est qu'un éternel déséquilibre, chaque croissance d'une espèce entraînant la diminution d'une ou de plusieurs autres, lesquelles recommenceront à se développer lorsque la première régressera, etc ...

C'est l'homme qui, par ses activités, crée des déséquilibres profonds, souvent définitifs, déséquilibres qui profitent à certaines espèces « généralistes » au détriment des espèces très spécialisées. Que l'homme essaie de corriger, de réguler, d'accorder, mais au 21<sup>ème</sup> siècle, avec l'acquis des connaissances en écologie, on aurait pu penser que le terme « nuisible » serait définitivement banni du vocabulaire de gens qui se disent civilisés.

### 3-7 Schéma de Services Portuaires d'Île-de-France

**Rappels :**

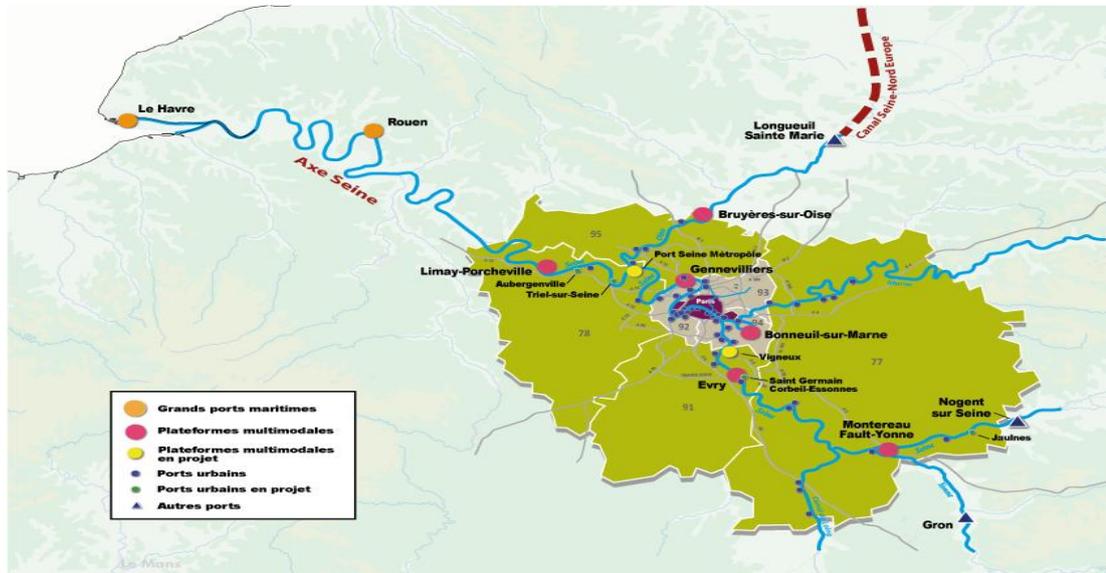
Les objectifs des Schémas territoriaux de services portuaires : Une vision partagée à l'horizon 2020-2025

- Adapter l'offre de services portuaires sur le réseau aux évolutions des filières utilisatrices.
- Poursuivre l'optimisation du report modal vers le fluvial et le ferroviaire afin de réduire les camions sur les routes.
- Améliorer l'insertion des ports dans leur environnement urbain et naturel.
- Favoriser l'acceptabilité des ports en renforçant les liens avec les territoires.

Les acteurs : En 2012 et 2013, Ports de Paris associe l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics, les entreprises, les associations, les partenaires sociaux et des experts à l'élaboration de l'offre portuaire de demain.

Territoires concernés :

- La Région Île-de-France.
- Les départements : Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val d'Oise, Yvelines.
- les 71 communes, et leur intercommunalité, du réseau portuaire d'Île-de-France.



Voir Rapport moral 2012 d'Yvelines Environnement

**11 avril / 17 mai 2013 : 3ème phase Concertation en ligne autour du plan d'actions**

**Le 15 octobre 2013, au Conseil économique, Social et Environnemental (CESE), Ports de Paris a restitué, après 18 mois de concertation, le Schéma de Services Portuaires d'Ile de France**

**Constituant la « feuille de route » du réseau portuaire à l'horizon 2020-2025, ce document est avant tout une base de dialogue avec les territoires.**

**Il est présenté comme « une vision partagée à l'horizon 2020 – 2025 » du Schéma de Services Portuaires d'Ile-de-France, pour « une activité portuaire durable au cœur des territoires franciliens ».**

**Le document de synthèse et les plans d'actions par port et par filière sont disponibles sur le site de Ports de Paris.**

### 3-8 Le Schéma Régional Eolien

#### Rappels :

Le Grenelle de l'environnement a instauré les Schémas Régionaux du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE), co-élaborés par le Conseil Régional et l'Etat. Dans ce cadre, les services du Conseil Régional d'Ile-de-France (CRIF) et de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) ont élaboré le Schéma Régional Eolien (SRE) qui en est une composante.

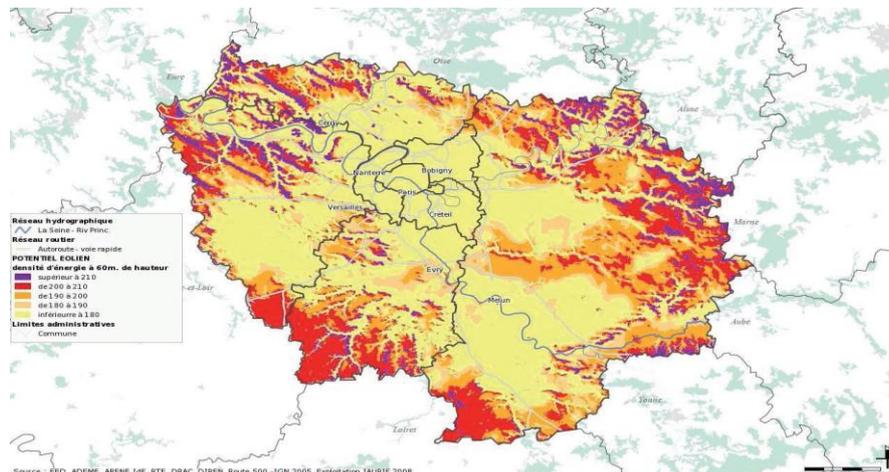
Des réunions territoriales se sont tenues en 2012 en Seine et Marne, dans les Yvelines, dans l'Essonne et dans le Val d'Oise.

#### Schéma Régional Eolien finalisé.

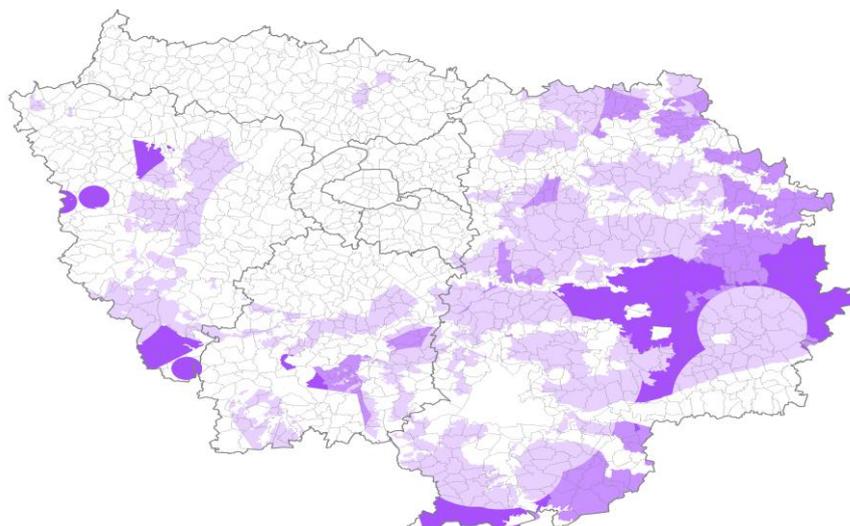
Le Schéma Régional Eolien a été présenté en consultation du 20 juillet au 20 septembre 2012.

Le Schéma Régional Eolien présente les cartes des « gisements » et des zones favorables en Ile-de-France

## Carte du Gisement régional éolien



## Carte des zones favorables



**Le Préfet de la région d'Ile de France et le président du Conseil régional ont approuvé, le 28 septembre 2012, le schéma régional éolien francilien.**

**Malgré les nombreuses oppositions.**

Des éoliennes de 50m à 150m de hauteur pour des puissances installées, par éolienne, de 250 kW à 3MW. Pour quelle production dans les conditions moyennes annuelles d'exploitation ?

Le SRE affiche une ambition de développement de l'énergie éolienne d'ici 2020 avec un potentiel compris entre 200MW et 540MW, soit 100 à 180 éoliennes d'une puissance unitaire comprise entre 2MW et 3MW

**Les Yvelines sont concernées dans des zones où les paysages doivent être protégés.**

Yvelines Environnement a confirmé son opposition à ce projet dans une note adressée au Préfet de Région Ile-de France.

**La note d'Yvelines Environnement (9 pages) d'octobre 2012 sur le SRE a été jointe en annexe du Rapport moral 2012, et est disponible sur le site [www.yvelines-environnement.org](http://www.yvelines-environnement.org)**

**DERNIERE NOUVELLE : « DES PROJETS ÉOLIENS MENACENT LES LIEUX DE MÉMOIRE DE VERDUN ET DOUAUMONT ET UN CIMETIÈRE MILITAIRE DE 6.661 TOMBES »**

**Jusqu'ou ira-t-on ??? Vent de colère a bien raison d'agir !!!**

## 3-9 Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique

**RAPPELS :** Le « Schéma régional de cohérence écologique » (ou SRCE) se veut un nouveau schéma d'aménagement du territoire et de protection de certaines ressources naturelles (biodiversité, réseau écologique, habitats naturels) visant le bon état écologique de l'eau imposé par la directive cadre sur l'eau.

*Il a été proposé par les tables rondes du Grenelle puis étudié par le COMOP Trame verte et bleue du Grenelle de l'Environnement, et inclus dans les lois Grenelle I et II. Le SRCE comprend un volet identifiant les continuités écologiques retenues pour constituer la trame verte et bleue régionale et identifiant les réservoirs de biodiversité et les corridors qu'elles comprennent. Ceci inclut les éléments de la trame bleue (cours d'eau, parties de cours d'eau, canaux ou zones humides...)*

*Après de longs débats, il a été décidé par l'Assemblée nationale et le Sénat que ce schéma ne serait pas opposable aux tiers, mais que certains documents d'urbanismes ou grands projets devront se rendre « conformes » ou « compatibles » avec lui ou avec les SDAGE, afin de diminuer la fragmentation écologique du territoire, pour une remise en bon état écologique des habitats naturels. Les SCOT (schémas de cohérence territoriale) et les PLU (plan locaux d'urbanisme) devront quand ils existent prendre en compte le SRCE.*

*Des outils fonciers comme les SAFER ou de possibles acquisitions par les Agences de l'eau de zones humides menacées, pourront contribuer à sa réalisation. Conformément aux conventions internationales relatives à la Biodiversité, il sera complété d'une extension de la surface en aires protégées qui se prépare dans le cadre de la Stratégie nationale de création d'aires protégées.*

Information sur le SRCE-IDF : voir <http://extranet.srce-idf.fr>

Le SRCE d'Ile-de-France, élaboré en partenariat de la DRIEE et du Conseil régional, avec le comité régional « trames verte et bleue » d'Ile-de-France, depuis 2010, a fait l'objet d'une concertation avec les différents acteurs dont les associations de protection de l'environnement

Le 18 Avril 2013 Yvelines Environnement a participé à la maison des Associations d'Aubergenville à la première réunion du SPI Vallée de Seine dans le cadre de la Commission Ressources, Nature, Paysages où le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) a été présenté.

Table ronde, avec la participation de la DRIEE, le Conseil général, plusieurs établissements et entreprises locales : Quelle prise en compte de la biodiversité en Vallée de Seine ?

La vallée de Seine reste fortement marquée par l'activité industrielle passée et actuelle.

Contrairement aux apparences ce territoire ne manque pas de richesses en biodiversité, comme l'ensemble des Yvelines.

Peu à peu élus et industriels en prennent conscience.

Les Réserves Naturelles Régionales ou Nationales y sont nombreuses : Moisson, La roche Guyon, Limay, Guerville.

Le Mantois abrite le seul APB (Arrêté de Protection du Biotope) du département à Epône, la ZPS Natura 2000 « boucle de Guernes, Moisson et Forêt de Rosny (Zone de Protection Spéciale directive oiseaux) et de nombreuses ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Floristique et Faunistiques) jalonnent ce territoire.

Les industriels sont confrontés à la « prise en compte » de la biodiversité dans leurs projets et réalisations et fortement contraints à son respect.

Quant aux municipalités et autres aménageurs du territoire c'est un exercice qui en est à ses prémices, la plupart des communes semble avoir une faible connaissance de leur patrimoine naturel.

Il appartient aux associations naturalistes et environnementales de multiplier les actions en faveur de la connaissance de la biodiversité locale afin qu'elle soit mieux prise en compte dans l'aménagement du territoire et sa gestion.

**Yvelines Environnement a participé à l'enquête publique sur le SRCE d'Ile-de-France (voir son courrier du 18 juin 2013 à la Présidente de la Commission d'enquête sur le site [www.yvelines-environnement.org](http://www.yvelines-environnement.org)).**

**Extraits :** « Yvelines-Environnement, après étude de ce dossier :

- constate avec satisfaction l'émergence d'une base de données regroupant les informations sur la nature en Ile-de-France, ainsi que d'une cartographie représentant les continuités écologiques sur l'ensemble de la région.

- souhaite des précisions sur la façon de lire les cartes, afin d'éviter de fausses interprétations.

- souhaite un suivi des projets d'aménagement du territoire et de gestion des espaces naturels, afin d'éviter leurs impacts négatifs.
- souhaite que la base de données devienne accessible à tous les porteurs de projets d'aménagement et qu'elle continue à être alimentée.
- demande des précisions sur le choix des espèces de faune et de flore retenues pour déterminer la cohérence écologique, donc le choix des continuités écologiques.
- demande à ce que les grands travaux comme l'éolien, les lignes électriques à haute tension, etc... soient intégrés dans ce schéma. »

**Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Ile-de-France a été adopté le 21 octobre 2013 par le Préfet de Région.**

### **3-10 Commission Consultative du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets de Chantiers (PREDEC)**

Yvelines Environnement est associé à la Commission en qualité de membre « invité »

Quatre réunions en 2013.

Objectif du PREDEC : Renforcer le réseau régional de collecte des déchets des artisans du BTP : maillage du territoire, nature des déchets acceptés, conditions d'accès.

De 160 aujourd'hui, atteindre 200 points de collecte à l'horizon 2020 et 220 en 2026.

**Recommandation de la Région : Le réseau de déchèteries professionnelles doit être développé et passer de 12 fin 2012 à 16 en 2020 et 20 en 2026.**

**CRITIQUE du projet de PREDEC qui va être d'adopté en 2014 : Sous un prétexte (louable) de vouloir diminuer l'impact environnemental lié au transport, le plan prévoit de continuer à consommer des espaces agricoles pour stocker des déchets « inertes »..... et de « limiter la concentration d'ISDI .... » (Installations de Stockage de Déchets Inertes), donc de les « répartir » plus largement sur le territoire régional .... Pour moins les voir ??? pour « répartir » les nuisances ???**

**Commentaires d'Yvelines Environnement sur le projet, fournis le 15 octobre 2013:**

*« Le Plan cite 27 à 30 millions de tonnes de déchets de chantiers - dont pour les chantiers de travaux publics 22 Mt dont 95% de déchets inertes – dont pour les chantiers du bâtiment 8 Mt dont 65% de déchets inertes.*

*Ce qui fait donc environ 26 Mt de déchets inertes de chantiers pour toute l'ile de France.*

*Vous parlez « d'assurer le rééquilibrage territorial des capacités de stockage de déchets inertes » en citant les quantités de déchets inertes stockés dans les départements de Seine-et-Marne, Essonne, Yvelines et Val-d'Oise en 2010, 2011 et 2012 : Vous montrer alors dans un tableau que pour un total IdF d'environ 6,7 Mt, la Seine-et-Marne en a accueilli 6,3 Mt et les Yvelines 0 Mt, en 2012.*

*Est-ce pour cette raison que l'Etat a accepté un projet, sous couvert de la création d'un golf, à côté du Domaine de Grignon, sur des terrains agricoles de la commune de Thiverval-Grignon, de stockage de plus de 6 Mt (3500000 m3) de déchets inertes.*

*Apparemment ce stockage entrerait dans le cadre du PREDEC, de « rééquilibrage » ? en stockant en un seul endroit près de un quart de l'ensemble des prévisions de déchets inertes pour toute l'Ile-de-France !*

*Et pas en n'importe quel endroit : en plein milieu de la Zone Naturelle d'Equilibre de la Plaine de Versailles, dans la prolongation du site classé dans la perspective du Château de Versailles. Dans cette Plaine qui devrait être protégée par un statut de Parc Naturel Régional. »*

**Voir les photos dans le paragraphe sur la Plaine de Versailles (§ 3-1)**

### **3-11 Les rivières d'Ile de France – Agence de l'eau Seine Normandie**

Sommaire des réunions organisées par l'agence de l'eau en 2013

**Commission Territoriale du 19 mars 2013**

Atelier 1 : SAGE-Mauldre

Atelier 2 : SDAGE 2016-2021  
Atelier 3 : suivi du PTAP 2013-2018  
Atelier 4 : Grand Paris  
Atelier 5 : Contrat de nappe de Champigny

### **Commission Territoriale du mardi 10 septembre 2013**

Matin : Etat des lieux du SDAGE

1\_Actualité  
2\_Etat\_des\_lieux\_-\_Comiter\_septembre\_2013  
3\_RNAOE  
4\_intro seine EDL  
5\_intro confluence Oise EDL  
6\_CG95  
7\_intro bièvre EDL  
8\_Bièvre\_Présentation rejets non domestiques

Après midi : Directive inondations

1\_introduction  
2\_partie1\_projet  
3\_partie2  
4\_Entente\_Oise\_Aisne  
5\_EPTB\_SGL

### **Commission Territoriale élargie du 12/12/2013**

1 Point d'actualité - Suivi PTAP  
2 Etat des lieux quantitatif des eaux souterraines  
3 EdL - qualité des eaux souterraines  
4 Qualité Eau du Robinet  
5 Prospective sur l'alimentation en eau potable en Ile-de-France  
6 Contrat de nappe : les missions d'AQUI' Brie  
7 Modélisation des nitrates dans la nappe du Champigny  
8 Protection des captages FdM et Yerres  
9 Plan d'actions agricole FdM  
10 Présentation CCI Seine-et-Marne  
11 Réforme de la PAC

Les comptes rendus de ces réunions sont disponibles sur le site de l'agence de l'eau :  
<http://www.eau-seine-normandie.fr/index.php?id=crcg0>

## 3/B --- les commissions et comités départementaux

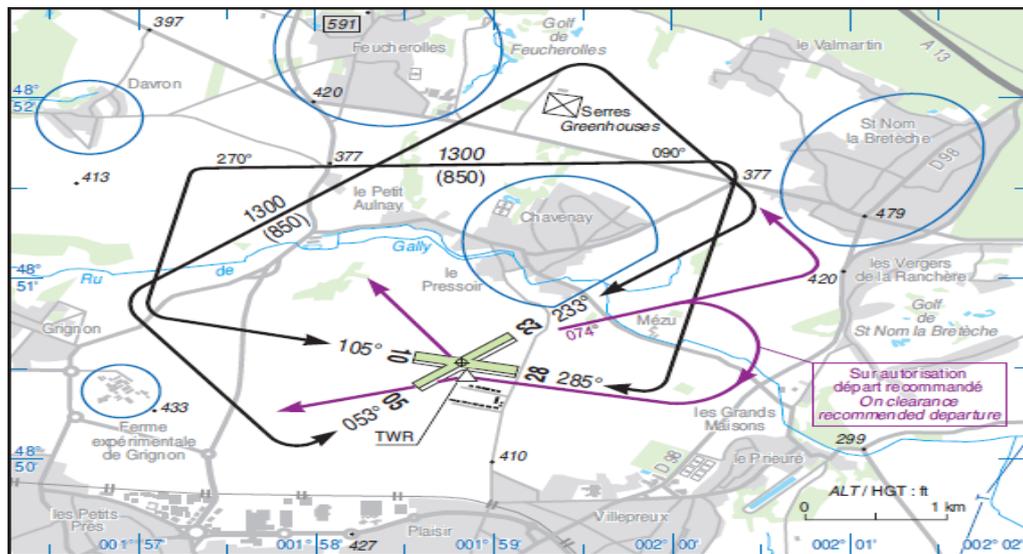
### 3/B-1 les commissions départementales

#### **3-12 Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'Aérodrome de Chavenay**

**RAPPEL** : Depuis l'établissement de la Charte, signée en 1996, les avions écoles ont été équipés de silencieux. La Charte a défini des plages de silence : entre le 1er avril et le 30 septembre de chaque année, les vols « de tours de piste » sont interdits sur les circuits nord de l'aérodrome de Chavenay les samedis, dimanches et jours fériés, avant 9h00 du matin, entre 12h30 et 14h00 et après 19h30.

Des expérimentations sont en cours pour étendre ces « périodes de moindre nuisance » : Réduction des tours de pistes les weekends et jours fériés, et report sur les jours de semaine - arrêt complet du trafic aérien de 12h00 à 15h00 le dimanche.

#### Trajectoires



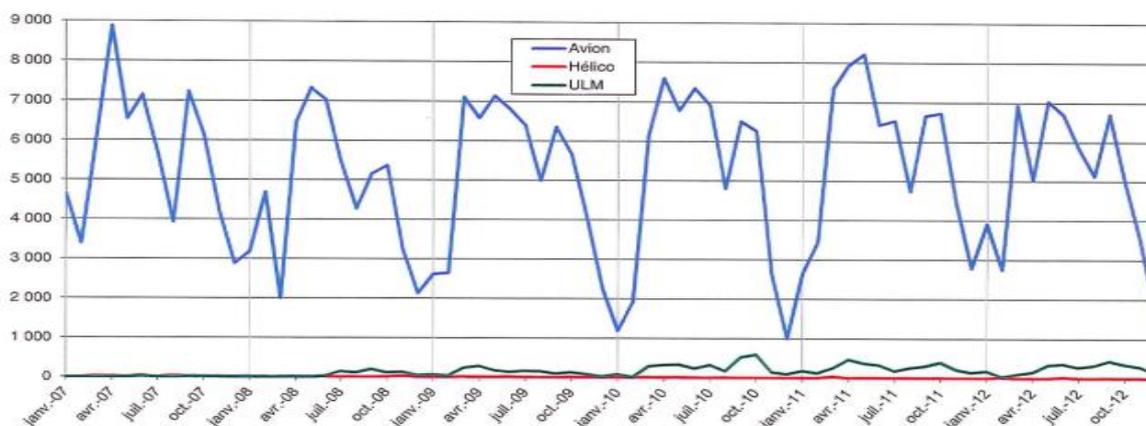
#### Commission Consultative de l'Environnement du 16 mai 2013

#### Bilan de l'activité de la plate-forme (Sources ADP)

7

### 1. Activité mensuelle de l'aérodrome jan. 2007 – déc. 2012

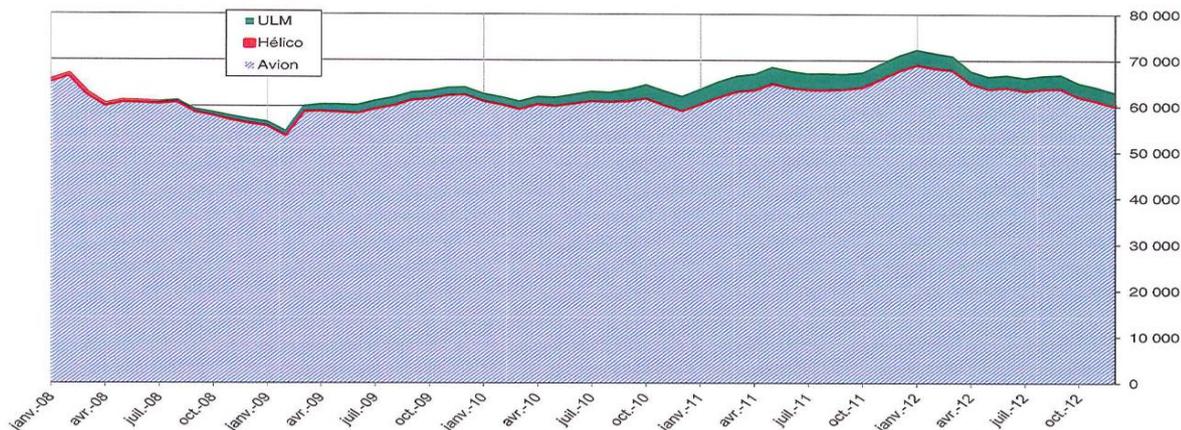
Nombre de mouvements mensuels



- Activité fortement saisonnière
- Plus grosse journée de 2012 en mars avec 474 mvts (486 mvts en avril 2011)
- Baisse progressive avec des points bas de plus en plus bas et moins de crêtes
- Activité ULM stable depuis trois ans

## 2. Activité annuelle de l'aérodrome jan. 2008 – déc. 2012

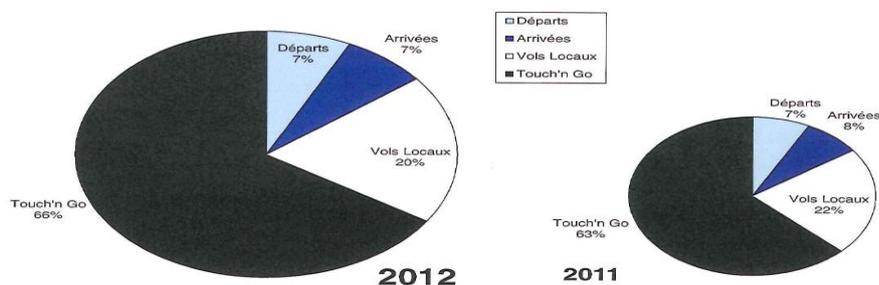
Nombre de mouvements sur douze mois glissants



- Maximum de 71 277 mouvements atteint en 2011
- Total 2012 de 63 264 mouvements en recul de 11%
- Activité ULM qui représente maintenant 5% du total

## 3. Détail 2012

Part de l'activité dans le total des mouvements



- Grande majorité d'activité d'entraînement
- Voyages qui représentent un total de 14%
- Peu d'évolution par rapport à 2011

### Exposé de M. CROZAT (DGAC) sur la Classification des Avions Légers selon leur Indice de Performance Sonore (CALIPSO)

L'objectif est de gérer le bruit généré par l'aviation légère, notamment à l'occasion des tours de piste, cause principale du mécontentement des riverains.

Le procédé :

- Révéler le bruit que produit l'avion en situation réelle de vol, par un protocole de mesure dédié,
- Confronter ce bruit à celui d'une conversation, ce qui fournit un indice de performance (IP),
- Classer les avions, en fonction de leur IP de la classe D (les plus bruyants) à la classe A (peu bruyants).

Ce procédé a été développé depuis 2003 et est entré en vigueur fin 2012.

Des simulations ont été réalisées sur deux aérodromes témoins :

- Toussus-le-Noble où 62% des avions ont été classés,
- Toulouse-Lasbordes où 84% des avions ont été classés.

CALIPSO s'avère être un outil de concertation locale

### 3-13 Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome des Mureaux

« Situé au centre d'une zone urbanisée, cet aérodrome est actuellement un sujet de préoccupation pour les riverains. Les associations, soucieuses de la préservation de l'environnement, alertent les élus des conséquences néfastes d'un développement non maîtrisé car il est "ouvert à la circulation publique" ce qui veut dire que tout avion peut atterrir sur cet aérodrome..... »

Une commission consultative pour quoi faire ? »

Cette commission officielle présidée par un représentant de l'Etat a été créée en 1985 dans un but de concertation entre les usagers, la DGAC (1), les associations environnementales et les élus locaux. Or depuis un certain temps il semblerait qu'elle soit devenue une sorte de chambre d'enregistrement au cours de laquelle la voix des associations n'est jamais prise en considération. Même les élus qui siègent et représentent les habitants ne soutiennent pas les avis exprimés s'ils ne vont pas dans le bon sens alors que les associations souhaiteraient leur appui. Cette situation laisse présager une fois de plus que la concertation n'apporte aucune amélioration aux projets évoqués et reste juste une simple formalité, créant une légitime inquiétude chez les riverains. .... » Extrait de « Le journal des deux rives.

**Le 16 Décembre 2013 se réunissait la CCE (Commission consultative de l'Environnement) de l'Aérodrome des Mureaux à la Sous-préfecture de Mantes la Jolie.**

**Ordre du jour : Bilan activité 2013, Présentation de la charte de l'Environnement.**

*« Malgré notre demande réitérée nous n'avons pas pu recevoir le « bilan d'activité 2013 » avant la réunion. De l'aveu de Mr Eugène Dalle, du SIVU, le bilan d'activité fut terminé la veille.*

*La « présentation de la charte de l'environnement » nous est parvenue deux jours avant la réunion.*

*Le terme de « Charte de l'environnement » est inapproprié, il conviendrait de renommer ce document « Charte des relations entre les Usagers et les Riverains de l'aérodrome des Mureaux » car c'est le reflet de la demande du sous-préfet.*

*Cerise sur le gâteau la « présentation du PEB (Plan d'Exposition au Bruit) » s'invite en supplément à l'ordre du jour de la réunion.*

*Les élus et notre association ont souhaité être associés au groupe de travail pour la rédaction de la 2ème partie de la Charte. A ce jour pas de nouvelles.*

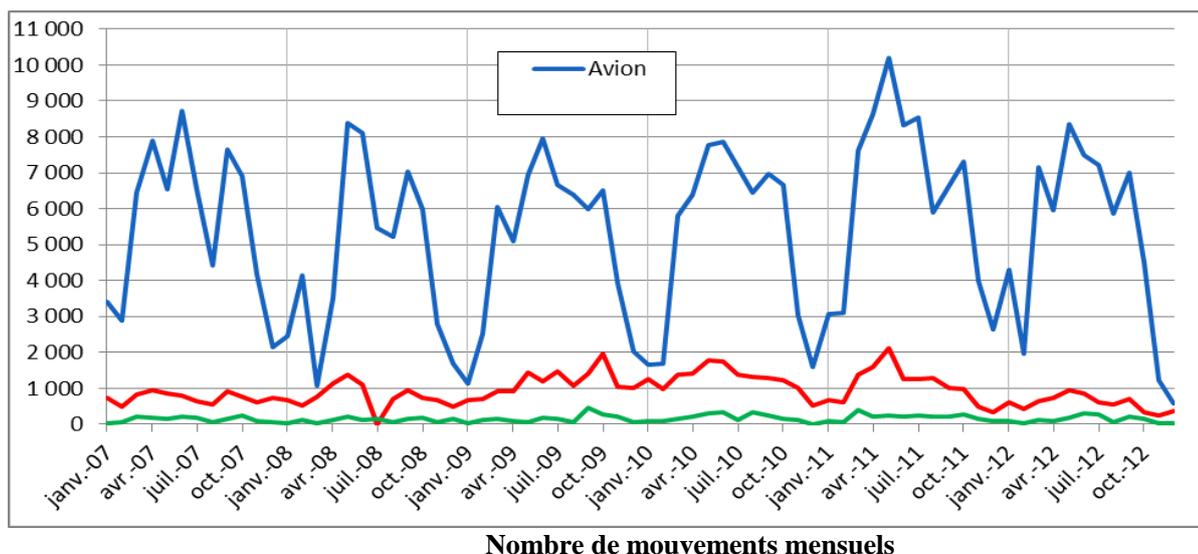
*Concernant l'élaboration du PEB, il serait intéressant de prendre en compte l'ensemble des nuisances sonores auxquelles sont exposés les riverains et de comprendre les effets cumulés (train/route/avions).*

*En conclusion il est convenu de présenter l'avant-projet de PEB aux maires concernés, d'affiner les données sur les nuisances sonores, de solliciter le SIVU pour une participation financière pour les actions à mener en direction des riverains, de réunir la commission au début du premier semestre 2014, de communiquer aux membres les supports de présentation avant la tenue des futures réunions. »*

### 3-14 Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'Aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole

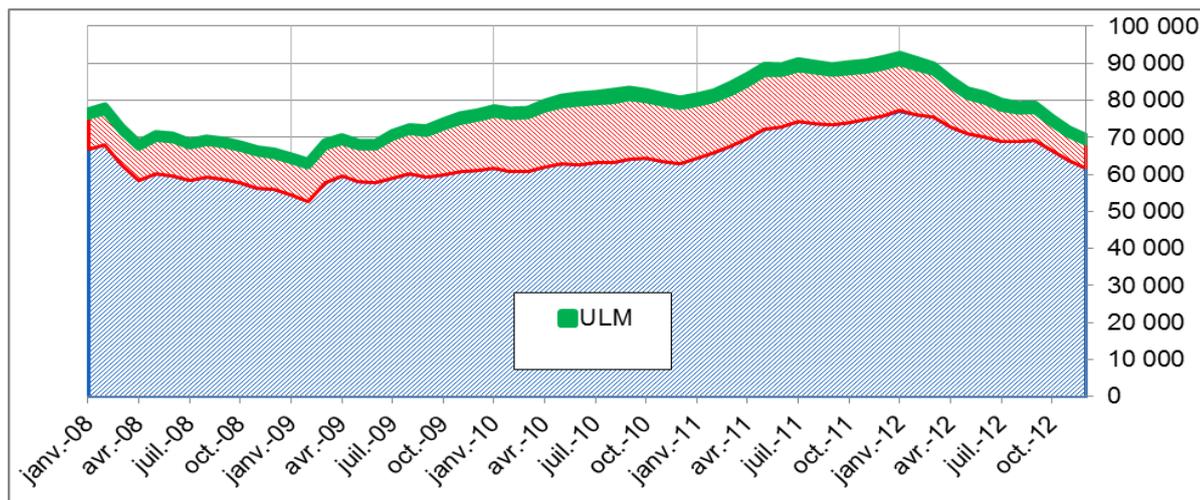
Réunion de la CCE du 13 juin 2013

Activité mensuelle de l'aérodrome – janvier 2007 – décembre 2012 (source ADP)



**En bleu** les avions  
**En rouge** les hélicoptères  
**En vert** les ULM

**Activité annuelle de l'aérodrome – janvier 2008 – décembre 2012 (source ADP)**



**Nombre de mouvements sur 12 mois glissants**

**Total 2012 de 70260 mouvements, en recul de 23%**

**Activité hélicoptère en baisse depuis 2011**

**Informations de Source DGAC**

Participation systématique aux réunions de retour d'expérience avec les usagers et la navigation aérienne : le volet environnemental est systématiquement abordé, aux côtés du volet sécurité des vols.

Suivi des plaintes d'élus et de riverains

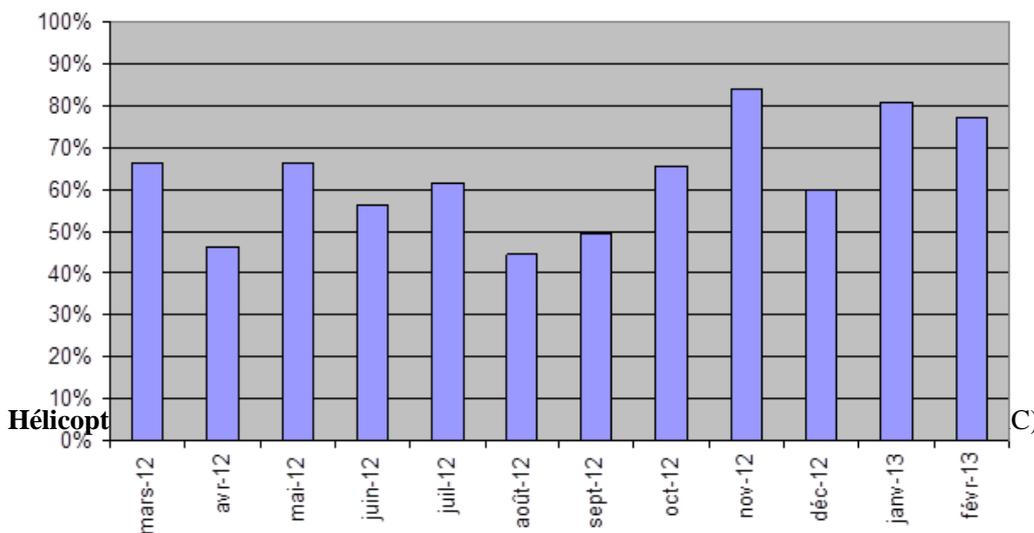
Tour de contrôle : En moyenne, 7 jours par mois sont en auto-info.

**Point spécifique « activité hélicoptère » - (Source DGAC) Voir aussi rapport moral Y.E. 2012**

Respect du décret 2010-1226 : Relevés et analyse systématique par la DSAC Nord des strips hélicoptères  
En cas de non-respect, envoi systématique d'un courrier de rappel à la règle.

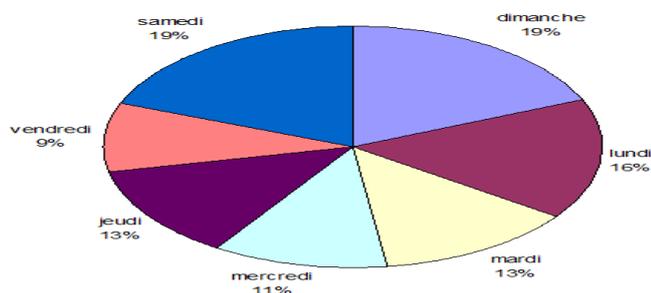
Situation remontée concernant les hélicoptères : alignement sur la piste plutôt que sur la FATO pour les phases de décollage >>>> nuisances pour les riverains de Fontenay-le-Fleury.

**Pourcentage des vols d'hélicoptères opérés en R22 + R44 (Source DGAC)**



	2011			2012		
	basés	non basés	% non basés	basés	non basés	% non basés
janvier	482	110	19%	331	233	41%
février	507	58	10%	180	180	50%
mars	1076	135	11%	246	269	52%
avril	1171	118	9%	199	307	61%
mai	1482	301	17%	436	217	33%
juin	884	158	15%	375	285	43%
juillet	747	270	27%	288	184	39%
août	710	278	28%	169	197	54%
septembre	545	300	36%	301	289	49%
octobre	536	251	32%	188	89	32%
novembre	304	120	28%	170	28	14%
décembre	152	120	44%	173	123	42%
Mouvements comptabilisés	8596	2219		3056	2401	
jours auto info	52			74		
Estimés auto-info	1428	369	21%	774	608	44%
<b>Total 365j</b>	<b>10024</b>	<b>2588</b>		<b>3830</b>	<b>3009</b>	

## Répartition dans la semaine



## NB Plus d'hélicoptère basé en 2013

### Comité de suivi de la Charte de l'aérodrome (CSC)

#### RAPPELS :

Le groupe de travail a commencé la rédaction de la Charte de respect mutuel entre les usagers et les riverains en 2002. Après quelques hésitations sur le devenir de l'aérodrome dues à des publications dans la Presse, l'Etat a réaffirmé la pérennité de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole et le travail de rédaction a repris avec une équipe de 9 personnes, 3 élus, 3 représentants des usagers et 3 représentants des riverains.

La CCE a été réunie en juillet 2004 pour la présentation et l'approbation de la Charte et en décembre 2004 pour sa signature.

Après la signature de la Charte, le premier Comité de suivi a été formé.

Le Comité de suivi composé de 3 élus, 3 représentants des usagers et 3 représentants d'associations de riverains a tout d'abord travaillé à la diminution des bruits à la source par la mise en place de silencieux sur les avions, puis par la définition de « périodes de moindre nuisance », entre 12h00 et 14h00 pendant les week-end et jours fériés, où seules avions équipés de silencieux peuvent évoluer en tour de piste.

Un nouveau Comité de suivi a été mis en place en Préfecture le 12 avril 2013. Yvelines Environnement a émis un recours contre la nomination de ce Comité non conforme au règlement intérieur.

**5 réunions du CSC en 2013**, avec un constat d'absences répétées de deux ou trois associations.

Principaux sujets abordés :

- Modification du règlement intérieur.
- Suivi des équipements en silencieux des avions basés sur l'aérodrome, mise à jour,
- Suivi des réclamations : organisation du CSC pour le traitement,
- Suivi des décisions et des demandes des associations, collectivités et des usagers.
- Campagne d'affichage du Guas vers les clubs sur l'aérodrome,
- Etablissement d'un « dossier Environnement » approuvé par tous les acteurs,
- Faire réaliser une étude de bruits par BruitParif avec un cahier des charges du CSC,
- Etat des lieux des défauts de trajectoires des aéronefs sur les secteurs du « Parc Montaigne » à Fontenay-le Fleury et du « Domaine du Parc » à Noisy-le-Roi (voir ci-dessous) et définition de mesures correctives,
- Suivi du respect de l'accord concernant les « plages de moindre nuisances »,
- Suivi des activités ou mouvements des avions et des hélicoptères.

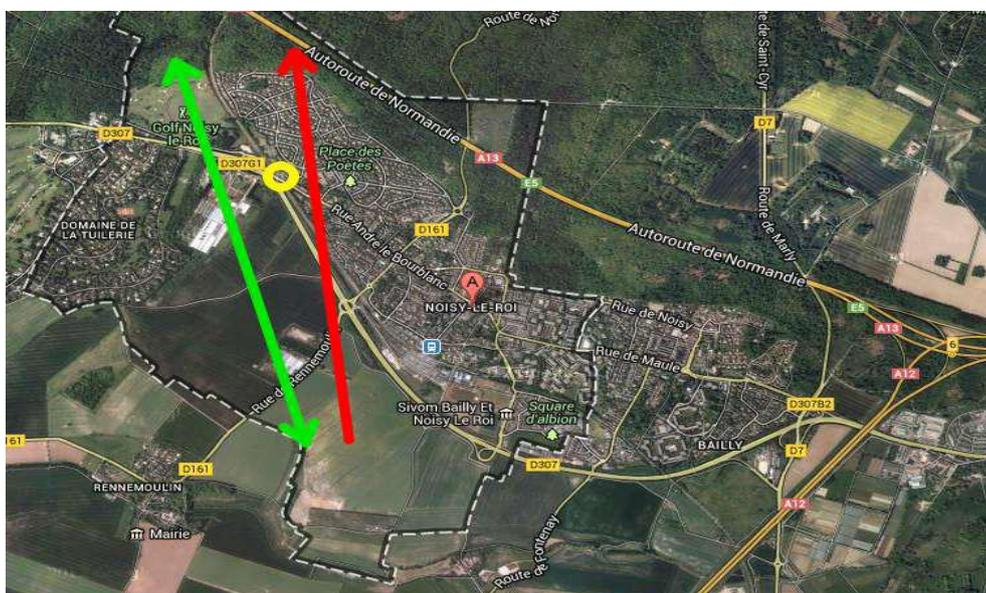
- Traitement des cas d'installation sur l'aérodrome des ULM et des Autogyres.

**NB** : Il faut noter la demande des riverains d'élargir la « période de moindre nuisance » jusqu'à 15h00.

### Rapport des activités du CSC entre juillet 2012 et mai 2013 présenté par le président du CSC lors de la CCE du 13 juin 2013 :

- Demande d'intervention à AirParif pour mesures de bruits dans les communes riveraines,
- Constats des écarts de trajectoires sur la « sortie Nord-ouest dans le secteur de Noisy-le-Roi,
- Constats d'impact du report des atterrissages de la piste sud vers la piste nord sur les nuisances à Fontenay-le-Fleury,
- Etablissement d'un dossier « Environnement » dans l'esprit du document réalisé à Toussus-le-Noble « aviation et bon voisinage » et dans la continuité des actions pédagogiques entamées en 2012 par le GUAS auprès des pilotes,
- L'application du décret de 2010 a eu pour conséquence d'augmenter le trafic d'hélicoptères en provenance ou à destination d'Issy les Moulineaux et donc les nuisances locales, le Préfet a été saisi de cette question qui n'est pas du ressort du CSC,
- Concernant l'application de l'accord sur les plages de moindre de nuisances, une nette amélioration a été constatée en 2012,
- Situation des équipements en silencieux au 1er avril 2013 : 50 appareils sur 62 soit 81% (75% en 2012) des avions de clubs.

### Les défauts de trajectoires dans le secteur du « Domaine du Parc » à Noisy-le-Roi



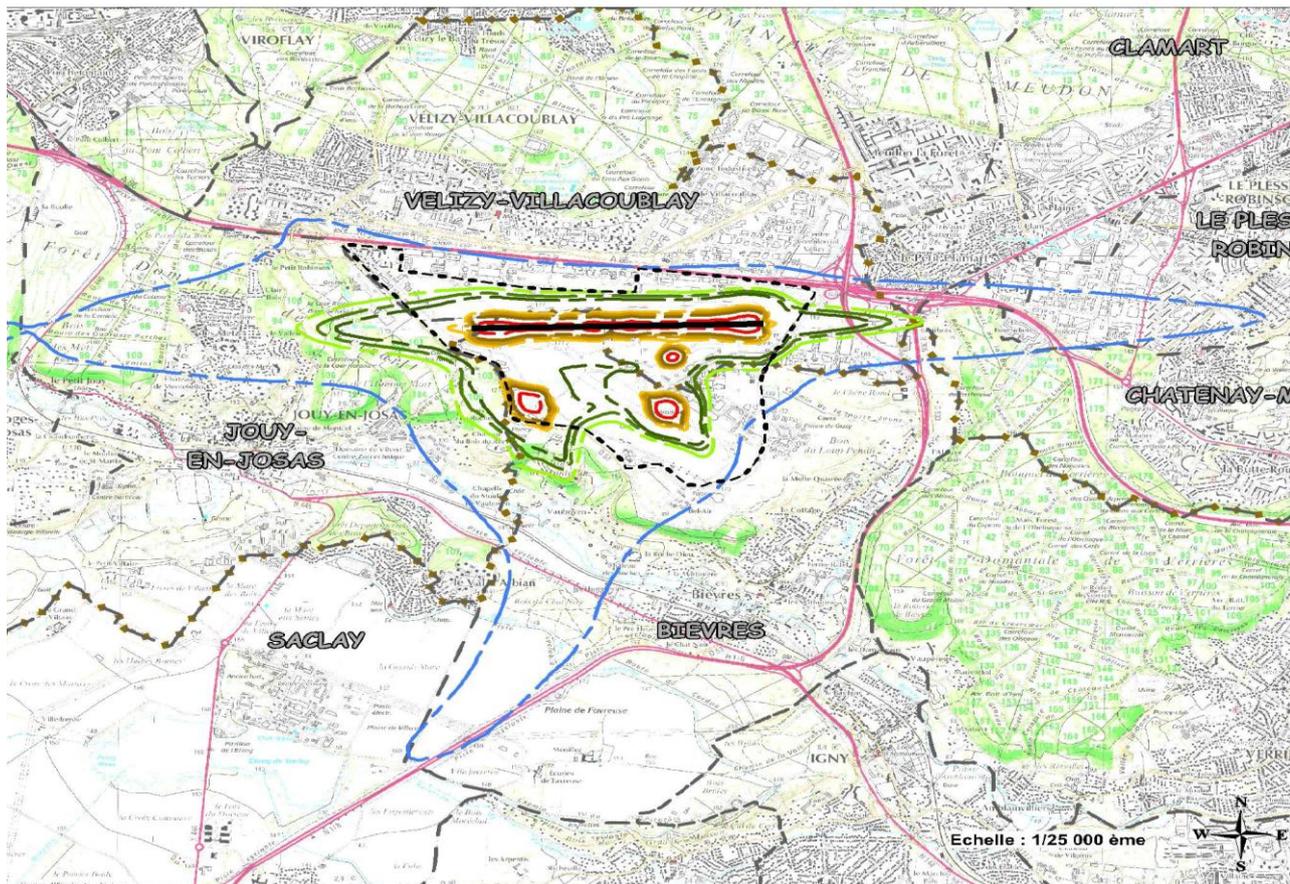
**En vert la trajectoire à suivre      En rouge la trajectoire en contravention, souvent observée**

## 3-15 Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de la Base Aérienne 107 de Villacoublay

### Présentation à la CCE du 27 juin 2013 d'un nouveau projet de Plan d'Exposition au Bruit

**Rappel** : Le PEB est un instrument juridique destiné à maîtriser l'urbanisation autour des aérodromes en limitant les droits à construire dans les zones de bruit et en imposant une isolation acoustique renforcée pour les constructions autorisées dans les zones de bruit. C'est un document d'urbanisme opposable à toute personne publique ou privée. Il doit être annexé au plan local d'urbanisme (PLU), au plan de sauvegarde et de mise en valeur et à la carte communale. Les dispositions des PLU doivent être compatibles avec les prescriptions du PEB en vigueur.

Le PEB vise à éviter que de nouvelles populations ne soient exposées aux nuisances sonores générées par l'activité de l'aérodrome considéré. Ainsi, il réglemente l'utilisation des sols aux abords des aérodromes en vue d'interdire ou d'y limiter la construction de logements, dans l'intérêt même des populations, et d'y prescrire des types d'activités peu sensibles au bruit ou plus compatibles avec le voisinage d'un aérodrome.



Des mesures de bruits ont été effectuées par BruitParif, dont les membres du Comité de suivi de la Charte attendent les résultats.

### BILAN ACTIVITES 2012/2013

<b><i>Trafic Aérien</i></b>		<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>PLATE-FORME</b>			
<b>MILITAIRE</b>			
jour		8915	8259
nuit		1149	1203
total militaire		<b>10064</b>	<b>9462</b>
<b>CIVIL</b>			
jour		210	65
nuit		24	1
total civil		<b>234</b>	<b>66</b>
<b>Sous-total Plate-Forme</b>			
jour		9125	8324
nuit		1173	1204
<b>Total Plate-Forme</b>		<b>10298</b>	<b>9528</b>
<b>Toussus le noble</b>		<b>9952</b>	<b>9864</b>
<b>Transit Hélico</b>	Mil.	34	57
	Civil	1809	1915
	Total	<b>1843</b>	<b>1972</b>
<b>Total général</b>		<b>22093</b>	<b>21364</b>

### 3-16 Commission Départementale d'implantation des antennes relais de radiotéléphonie mobile

Voir le Rapport Moral d'Yvelines Environnement pour l'année 2011 concernant les rappels historiques.  
<http://www.yvelines-environnement.org/Pdf/Rapportmoral2011.pdf>

#### **Rappel**

**Cette Commission a été mise en « Stand-by » depuis plusieurs années par la Préfecture en l'attente de nouvelles dispositions gouvernementale.**

**Pendant combien de temps encore ?**

Pendant ce temps, les antennes continuent à s'implanter partout sur le territoire, avec l'autorisation des maires qui soulignent bien que leur responsabilité n'est pas engagée en cas de problème de santé depuis le décret du Conseil d'Etat de décembre 2011.

Les recours des associations sont le plus souvent sans effet.

Par contre, les effets des ondes électromagnétiques sur la santé sont réels, même si l'on veut les minorer. Pendant combien de temps ?

Peut-on comparer la téléphonie mobile à l'automobile au début du XXème siècle ?

A quand des mesures de prévention efficaces ?

Demandes renouvelées :

- Les Maires et les opérateurs doivent fournir toutes les informations, en particulier techniques, sur les installations, conformément à la charte départementale, même si une demande de permis n'est pas exigée,
- La transparence doit être la règle quant aux effets des ondes électromagnétiques,
- Les résultats des recherches indépendantes quant aux effets sur la santé doivent être rendus publics,
- Une normalisation européenne doit être mise en place.

### 3-17 Commission Locale d'Information (CLI) des Installations Nucléaires du Plateau de Saclay

Le Centre CEA de Saclay, implanté sur le plateau de Saclay, constitue un site de recherches et d'innovations de tout premier plan à l'échelle nationale et européenne. Il se caractérise par une grande diversité des activités allant de la recherche fondamentale à la recherche appliquée.

Le Centre CEA de Saclay reçoit environ 8 000 visiteurs par jour :

4200 salariés CEA

300 thésards et post-docs

600 collaborateurs scientifiques (CNRS, INSERM.)

600 salariés d'entreprises extérieures

223 ha dont 50 ha pour l'Orme des Merisiers

35 km de routes

12 km de galeries techniques

Environ 400 bâtiments



## Rappels

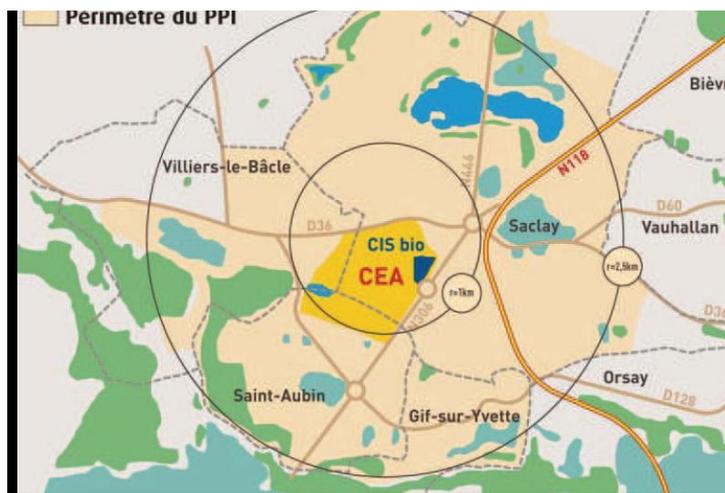
Cette CLI (Commission Locale d'Information est l'un des maillons de la transparence sur la sécurité nucléaire voulue par le législateur.

La CLI du CEA de Saclay a été créée en 1998 par le Président du Conseil Général de l'Essonne. Elle est composée de multiples acteurs tels des élus, des associations, des syndicats professionnels, des personnes qualifiées.

La CLI recueille toutes les informations relatives aux installations nucléaires de base (INB) fonctionnement, incidents, suivi des rejets et leur impact sur l'environnement.

En 2009, la CLI a étendu son activité sur de nouvelles communes du Plateau de Saclay, impactées par les installations nucléaires du CEA, de CISBIO et du CNRS. Elle s'étend sur 26 communes dont 7 des Yvelines, soit environ 200.000 habitants situés dans un rayon de 5 kms autour du centre du CEA et CISBIO et du centre de l'UDIL (Unité de Démantèlement du Lure) à Orsay.

Voir les précédents rapport moraux d'Yvelines Environnement sur le site [www.yvelines-environnement.org](http://www.yvelines-environnement.org)



## Parmi les activités du site de Saclay

CIS Bio International fabrique sur le site de Saclay la très grande majorité des médicaments dits radio pharmaceutiques nécessaires à l'imagerie médicale et distribués en France.

Le réacteur de recherche OSIRIS du CEA est un réacteur expérimental de 70 Méga Watts, de type piscine à cœur ouvert. Il permet de tester la résistance des matériaux et leur vieillissement dans les centrales de production d'énergie.

Il permet aussi de produire des radioéléments pour la médecine nucléaire.

Le réacteur OSIRIS cessera ses activités lorsque le réacteur Jules HOROWITZ de Cadarache sera opérationnel.

## Le risque majeur sur le plateau de Saclay

Deux scénarios de référence ont été retenus :

- le 1er scénario concerne un incendie dans l'entreprise de Cis Bio International.
- le second concerne un accident majeur du réacteur nucléaire de recherche Osiris.

Dans les deux cas, il pourrait s'échapper dans l'atmosphère des éléments radioactifs tels l'iode, le césium, le strontium, le tellure, ainsi que des gaz rares.

**La zone d'impact en cas d'accident majeur a été définie par les services de l'Etat sur un rayon d'environ 2,5 km autour des installations.**

**Périmètre opérationnel : R=2,5 km (Mise à l'abri, pré distribution d'iode stable), impliquant St-Aubin, Saclay, Villiers-le-bâcle et Gif-sur-Yvette (Plateau du Moulon), donc des zones comprises dans le Campus universitaire.**

## Suites des mesures prises après l'accident de Fukushima

Information de Juillet 2013:

-« J'ai le plaisir de vous informer que l'ASN (Autorité de Sûreté Nucléaire) vient de publier un communiqué sur les prescriptions imposées aux exploitants suite aux Evaluations Complémentaires de Sûreté (ECS) pour renforcer la sûreté des installations nucléaires.

-Vous trouverez également la Décision n°2012-DC-0297 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 26 juin 2012 fixant au commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) des prescriptions applicables à l'installation nucléaire de base n°40 (Osiris) au vu des conclusions de l'évaluation complémentaire de sûreté (ECS) » (voir sur le site web de l'ASN)

**Après décision de l'ASN, CIS bio international a réussi son réexamen décennal pour son usine de Saclay**

La société CIS bio international, seule entreprise française ayant à la fois le statut d'Installation nucléaire de base (INB) et d'Établissement pharmaceutique, se doit de réexaminer, tous les 10 ans, le niveau de sûreté nucléaire de son usine de Saclay suivant les meilleurs standards mondiaux. Suivant la loi de Transparence Nucléaire de Juin 2006, l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) n'autorise la poursuite de l'exploitation qu'après examen des améliorations apportées par l'exploitant de l'INB.

C'est pourquoi CIS bio international se félicite d'avoir reçu le courrier de l'ASN en date du 20 mars l'autorisant à poursuivre l'exploitation de l'usine de Saclay pour la prochaine décennie.

La société a dépensé plus de 62 M€ depuis sa privatisation en 2000 pour mettre son site de Saclay aux normes actuelles de sûreté et de qualité. Elle s'est engagée auprès de l'ASN à poursuivre l'amélioration de l'installation pour une meilleure protection contre les risques majeurs notamment en renforçant les structures des bâtiments et les moyens de lutte contre l'incendie. Cet engagement se traduira par plus de 8 M€ d'investissements supplémentaires et devra prendre en compte les Evaluations Complémentaires de Sûreté (ECS) liées à l'accident de Fukushima.

Avec près de 400 collaborateurs, l'usine de Saclay, également siège social pour l'Europe d'IBA Molecular, maison-mère de CIS bio international, est une des principales usines pharmaceutiques en Europe pour la médecine nucléaire. Elle fabrique près de 3 millions de doses-patients par an, essentiellement pour l'imagerie fonctionnelle en cancérologie et en cardiologie.

Contact :  
Guy Turquet de Beauregard, Executive Vice President

### Réunion plénière du 6 juin 2013

- Présentation des rapports Transparence et Sécurité Nucléaire (TSN) 2012
- Les suites du réexamen de sûreté de l'INB 29 : CIS BIO International
- Actions des pôles de la CLI
- Activités des structures partenaires

### Assemblée publique le 03 décembre 2013 à Saint Rémy lès Chevreuse

#### 1er semestre 2013

- Implication des membres de la CLI lors de la consultation publique du Plan Particulier d'Intervention (PPI) du Centre CEA Saclay /CIS Bio International (janvier-mars).
- Échanges avec l'exploitant CIS Bio International suite aux interpellations de l'ASN au sujet de la sûreté du site (février-avril)
- Présentation par le CEA de Saclay de la surveillance environnementale autour des installations nucléaires (mai)

#### 2nd semestre 2013 : Réception d'une délégation japonaise le 06 novembre 2013

- Délégation originaire de la commune de Genkai (sud du Japon)
- Présentation du système de Commission Locale d'Information
- Présentation par le CEA de leurs politiques de recherche en faveur des énergies alternatives aux énergies fossiles.

#### 2nd semestre : Préparation de l'exercice nucléaire de sécurité civile du 17 décembre 2013

- Implication des membres de la CLI dans la préparation de l'exercice depuis le lancement de la préparation le 31 mai 2013.
- Rencontre avec les communes de l'exercice, l'Agence Régionale de la Santé, la Préfecture de l'Essonne
- Mobilisation des experts de la CLI et du secrétariat, lors des réunions des GT de la Préfecture:
  - o GT « Communication et information »
  - o GT « Protection des populations »
- Les membres de la CLI seront des observateurs le jour de l'exercice.

### Actions du pôle Sciences et société

#### Les objectifs de l'exercice du 17 décembre 2013 :

- L'alerte aux populations (sirènes, automates d'appel...).
- La coordination entre le CEA et CIS Bio International en situation de crise.
- Les actions de communication vers la population, les services et les activités.
- La mise à l'abri des personnes dans un ou plusieurs Établissements recevant du Public (ERP).
- L'activation et la mise en place des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS).
- Le recensement des moyens humains et matériels pour permettre une simulation de la mise en place du bouclage filtrant.

#### □ Bilan d'activités (2nd semestre 2013)

- Mobilisation du pôle et de ses experts dans le cadre de la préparation de l'exercice de sécurité civile
- Étude des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) des quatre communes de l'exercice

- Rencontre et interviews des services municipaux
  - Réunion d'échange et de préparation des services
  - Accompagnement dans leurs démarches de mise à jour.
- > Objectif: permettre un retour d'expérience entre les communes afin de mutualiser les connaissances et la perception de la gestion d'une urgence nucléaire.

### **Actions du pôle Information, Formation, Gouvernance**

Bilan d'activités (2nd semestre 2013): (Réunion du 08/10/2013 à St-Aubin)

- Rédaction et édition de la Lettre la CLI n°11.
- Échanges avec le CEA et CIS Bio International concernant la plaquette PPI.
- Échanges avec les communes de l'exercice pour préparer leurs campagnes de communication.
- Acquisition d'outils de sensibilisation et de concertation sur le thème du nucléaire

Prévention du risque nucléaire « ensemble des mesures prises pour éviter qu'un accident ne survienne ou pour réduire l'exposition des personnes en cas de réalisation »

- Distinction de trois zones :
  - Une zone de servitude dans les documents d'urbanisme (en jaune)
  - Une zone préparée à une situation de crise : zone du Plan Particulier d'Intervention (PPI) (en hachuré)
  - Une zone d'information de la population : périmètre d'action de la CLI (en orange)

### **Information sur le stockage des déchets ultimes**

**Le compte rendu du 12 février 2014 du débat public national du 15 mai au 15 décembre 2013 sur le projet Cigéo, Centre de stockage réversible profond de déchets radioactifs en Meuse /Haute Marne, est disponible sur le site [www.debatpublic-cigeo.org](http://www.debatpublic-cigeo.org)**

« ..... La question centrale posée dans ce débat public était : « faut-il réaliser, ou non, le projet de stockage profond réversible de déchets radioactifs préparé, dans le cadre de la loi du 28 juin 2006, par l'ANDRA, et situé dans une zone définie à la limite des départements de la Meuse et de la Haute-Marne ? ».

Le CR fait le constat d'un clivage très marqué entre les partisans de s'engager, ou non, dans le projet de stockage profond. ....

Quelle va être désormais la suite donnée à ce débat ? ... celui-ci reste cependant inachevé pour répondre avec des éléments objectifs aux questionnements et aux inquiétudes qui demeurent et sont le propre de toute entreprise humaine qui engage l'avenir tout en se voulant responsable et respectueuse de notre environnement. .... »

### **3-18 Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) Seine Aval (SIAAP)**

#### **Commission Locale d'Information et de Concertation (CLIC)**

#### **Commission de Suivi du Site Seine Aval (CSSSA)**



### **RAPPELS :**

*Voir historique dans le rapport moral d'YE pour l'exercice 2012*

*Voir Bilan d'exploitation 2011-2012 dans le rapport moral d'YE pour l'exercice 2012*

**Réunion du 22 mai 2013 - Bilan de campagne 2012**

**Rappels :** L'usine Seine Aval a été mise en service en 1940. Depuis le début des années 2000, de nouvelles installations de traitement ont été mises en place (traitement du phosphore et de l'azote) pour atteindre les objectifs de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (RERU) :

- Traitement de 80% du phosphore (atteint en 2008),
- Traitement de 70% de l'azote (atteint en 2012).

Une refonte complète du site est actuellement en cours. Elle permettra, à l'horizon 2017-2018, la mise en service d'une nouvelle filière de traitement biologique, plus performante.

Le débit moyen traité sur l'usine est de 1,5 million m<sup>3</sup>/j, En cas d'orage, l'usine peut recevoir 3,5 millions de m<sup>3</sup>.

L'épuration de l'eau génère des boues. La majorité des boues est « digérée » ce qui engendre la production de biogaz qui fournit une autonomie énergétique au 2/3 à l'usine. Après digestion, les boues sont conditionnées thermiquement (cuisson à 195 °C pendant 45 mn à 20 bars de pression) puis déshydratées sur filtre-pressé : ce sont les boues dites thermiques. L'autre partie des boues (dites excédentaires) est déshydratée sur des centrifugeuses. L'ensemble des boues conformes produites est valorisé en agriculture, soit directement, soit après compostage.

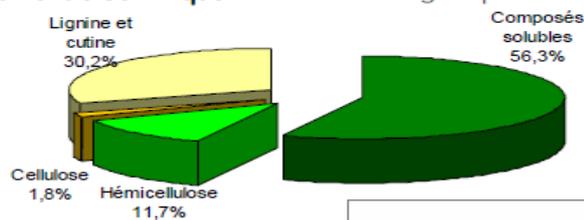
### Innocuité des boues

En 2011 : Lancement d'un projet national d'étude des substances émergentes (partenariat INERIS, CNRS) :

- **Etape 1** (2011) Etude bibliographique – Etat des lieux des recherches actuelles et identification des familles de substances à rechercher,
- **Etape 2** (2012) Etude de 30 boues et composts de boues :
  - o Peu de molécules détectées dans les boues de Seine aval par rapport aux autres stations étudiées (lesquelles ?)
- **Etape 3** (2013) Sélection et quantification de 80 substances dans les boues et composts de boues sur une année. Tests d'écotoxicité.
- **Etape 4** (2013) Détermination expérimentale du comportement des substances : étude du transfert sol-plante (plein champs) et de la dégradation des substances dans le sol (en pot),
- **Etape 5** (fin 2013) Evaluation des risques sanitaires liés aux filières de valorisation des boues et composts de boues.

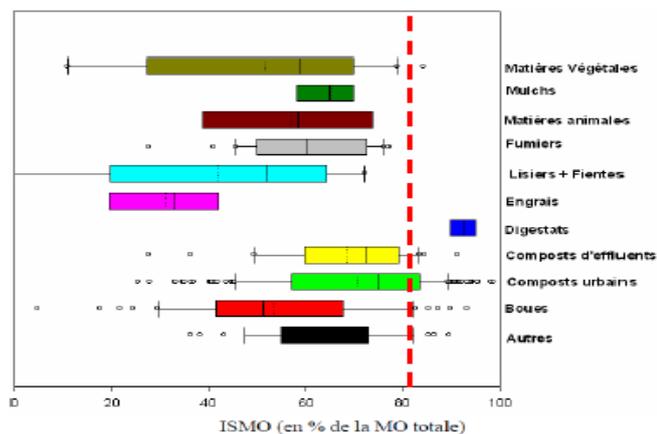
### ➤ Matière organique: Indice de Stabilité de la Matière Organique

#### \* Fractionnement biochimique de la matière organique



**ISMO = 81 % de la MO**

Soit ±1 500 kg d'humus stable  
généralisé par apport de 8 t/ha



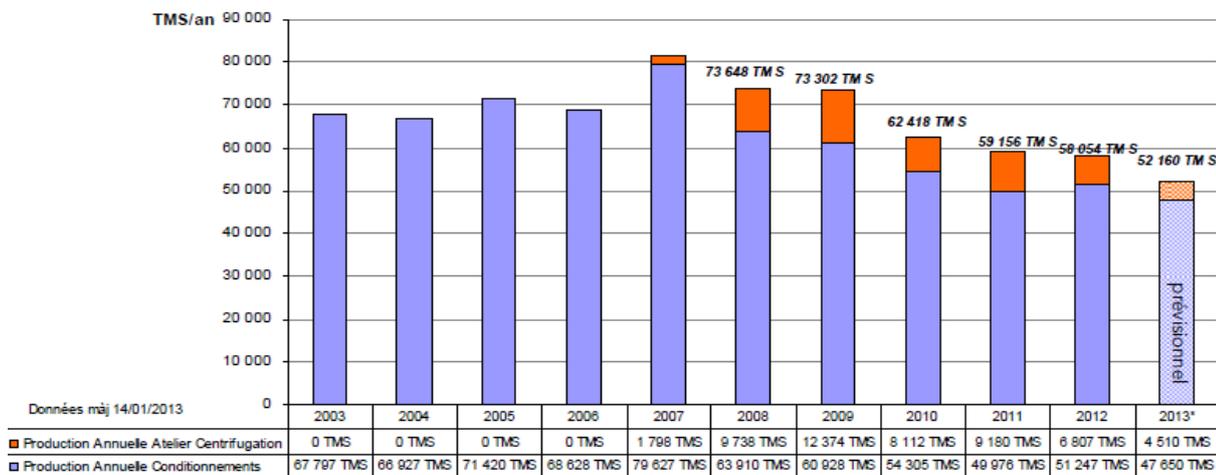
Source : Lashermes et al, 2008

Eléments-traces métalliques 54 analyses conformes	Unité	Min.	Max.	Moyenne pondérée	Valeurs limites Arrêté du 08/01/98
Cadmium	mg/kg de MS	2,9	8,2	<b>4,7</b>	10
Chrome	mg/kg de MS	35	80	<b>61,8</b>	1000
Cuivre	mg/kg de MS	280	700	<b>626,6</b>	1000
Mercure	mg/kg de MS	1,7	4,4	<b>2,8</b>	10
Nickel	mg/kg de MS	17	69	<b>32,2</b>	200
Plomb	mg/kg de MS	107	232	<b>175,2</b>	800
Zinc	mg/kg de MS	1 140	2 340	<b>1 953,7</b>	3000
Somme Cr+Cu+Ni+Zn	mg/kg de MS	1 470	3 140	<b>2674,8</b>	4000

Composés-traces organiques 54 analyses conformes	Unité	Min.	Max.	Moyenne pondérée	Valeurs limites Arrêté du 08/01/98
Somme 7 PCB	mg/kg de MS	0,08	0,25	<b>0,14</b>	0,8
Fluoranthène	mg/kg de MS	0,41	1,8	<b>0,86</b>	5
Benzo(b)fluoranthène	mg/kg de MS	0,17	0,61	<b>0,38</b>	2,5
Benzo(a)pyrène	mg/kg de MS	0,13	0,54	<b>0,29</b>	2

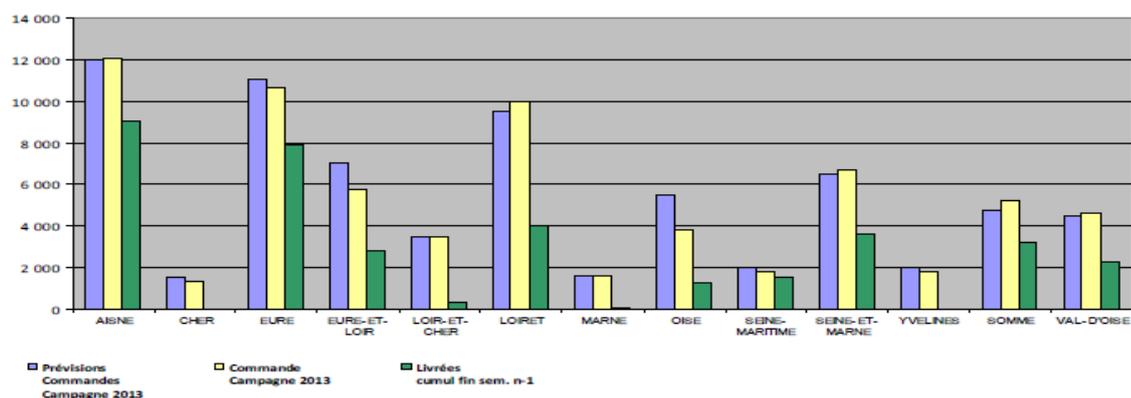
## Seuils réglementaires respectés

### Evolution de la production des boues



- **Production globale en baisse** de 29 % en 5 ans :  
Diminution malgré la hausse des débits en entrée de station (+ 6 %) et des flux de MES admis (+ 4 %), tandis que le flux de DCO admis est en recul de 2 % sur cette période
- **Production globale en baisse** de 2 % entre 2011 et 2012  
Diminution malgré une hausse de 7 % des débits en entrée de station, et une augmentation des flux de pollution admis de 9 % de MES et 6 % de DCO
- **La baisse** s'explique notamment par la **maîtrise du process de traitement des eaux sur la clarifloculation** (- 26 % de boues produites sur l'atelier de centrifugation), tandis que le volume de boues digérées conditionnées thermiquement se maintient.

## Commandes et livraisons 2013 - Boues Seine Aval



Prévisionnel épandage = 75 000t MB

Tonnage livré = 37 380 t MB

au 20/05/2013

Impact des 6 semaines non conformes sur le volume disponible pour la campagne d'épandage 2013 → révision des commandes à la baisse (-13 kt)

**SEDE**

### Livraisons

29 contrôles sur 589 stockages ne respectent pas les critères de la filière (4,9 %) :

- 13 non respect des distances d'isolement (3 m fossés, habitations et routes)
- 2 livraisons sur le chemin
- 4 espacements des tas
- 8 livraisons sur une autre parcelle du plan d'épandage

### Epandages

10 contrôles sur 1 171 parcelles épandues ne respectent pas les critères de la filière (0,9 %) :

- 2 parcelles avec projection sur des zones d'exclusion
- 4 non respect des zones d'exclusions
- 4 parcelles du plan d'épandage épandues non prévues dans le PPE

### Actions correctives mises en place

- Reprise et déplacement des tas
- Installation, utilisation du disque de bordure sur les épandeurs
- Rappel des règles avec les lettres de la filière agriculteur et prestataires de transports et d'épandage
- Mise en place de la géolocalisation pour l'ensemble des camions
- Mise en place progressive du suivi des épandages par GPS sur 4 ans. Objectif 2014 - 60 % des épandages suivi par GPS
- Contrôles renforcés par les conseillers pour les prestataires et les agriculteurs concernés par les incidents

### Rappel du Bilan environnemental de l'usine en 2012

- Olfactif

	2008	Tendance	2009	Tendance	2010	Tendance	2011	Tendance	2012*
Nombre d'observations spontanées	145		86		109		216		90
Fréquence de perception du jury de nez	6,0 %		4,6 %		1,7%		1,9%		2%
Fréquence de perception du messageur de l'environnement	6,8 %		2,9 %		2,7%		-		-
- Sonore									
Indicateurs chimiques sur l'UPEI (TRS)	27		17		16		25		23

	2009	2010	2011	2012
Nombre de plaintes sonores	10	5	8	10*

## Rappel du planning de la refonte de l'usine Seine Aval

Opérations	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Liaisons hydrauliques 1													
Liaisons hydrauliques 2													
Prétraitement													
File biologique													
Campus													
Décantation primaire													
Rénovation digestion et réseau biogaz													
Traitement des boues													



### Classement SEVESO seuil haut de l'usine

**RAPPEL :** Ce classement est dû en particulier à la remise en service de 2 gazomètres portant la quantité de biogaz stocké sur site à plus de 50 tonnes.

Le Préfet a décidé de la mise en place d'un CLIC (Comité Local d'Information et de Concertation) et de l'élaboration d'un PPI (Plan Particulier d'Intervention).

### Réunion du CLIC Seine Aval du 16 décembre 2013

L'usine a investi 4 millions d'euros pour améliorer la sécurité du site.

Présentation de la refonte :

- Mise aux normes DERU achevée,
- Refonte du Prétraitement et de la file biologique, en cours,
- Refonte du biogaz, désodorisation chimique, construction du campus, à venir.

L'étude de danger est imposée au SIAAP du fait de son statut ICPE « Seveso »

Depuis le CLIC du 9 février 2012, on a noté plusieurs incidents (14), qui n'ont eu d'impact sur l'environnement. Compte tenu de la faible quantité de gaz rejeté et de la faible dispersion dans l'atmosphère.

Le SIAAP a mis en place des exercices d'alerte ainsi qu'une formation de tous les agents concernés par les différents niveaux de POI. L'exploitant est tenu d'avertir les secours et les services des ICPE en cas d'incidents.

La DRIEE rappelle qu'en cas d'accident ou d'incident, il est possible de faire appel à la cellule d'aide aux situations d'urgence de l'INERIS.

La DRIEE a procédé à deux inspections, le 14 décembre 2012 et le 15 novembre 2013.

Un exercice PPI a eu lieu le 15 octobre 2013 afin de valider le schéma d'alerte et de commandement prévu en partenariat avec les SDIS 78 et 95, SIDPC, SAMU, police, DRIEE, mairies, ....

### 3-19 Commission Local de l'Eau (CLE) de la Mauldre Le Comité de Bassin Hydraulique de la Mauldre et de ses affluents (CO.BA.H.M.A)

Les travaux de la Commission depuis deux ans ont porté principalement sur la révision du SAGE de la Mauldre.

**RAPPELS :** La Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) est l'assemblée chargée d'élaborer le S.A.G.E. (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau). La C.L.E. de la Mauldre a été institué en 1994, composée de 16 élus, 8 représentants des usagers et associations et 8 représentants de l'Etat.

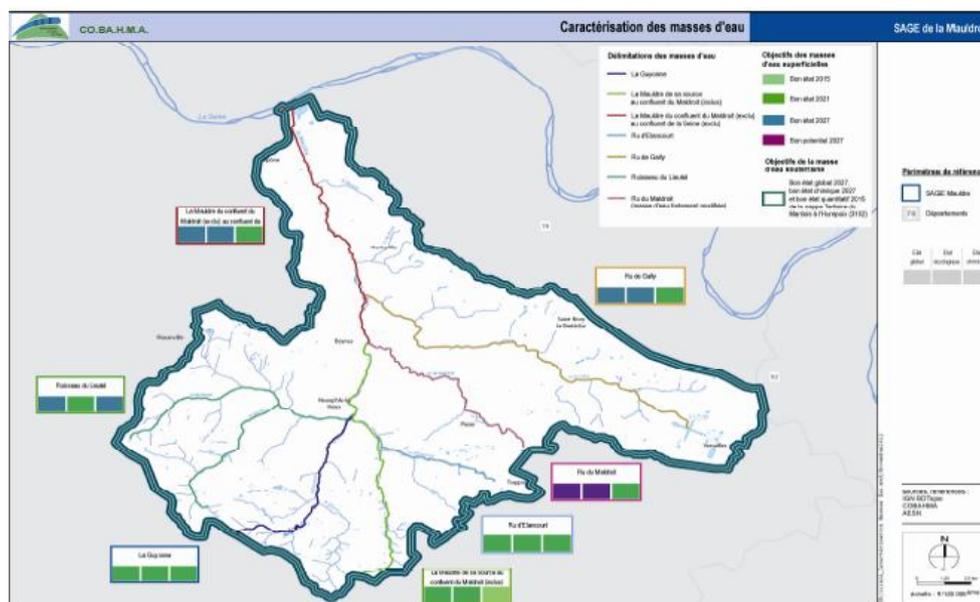
Le CLE gère les questions de l'eau pour le bassin de la Mauldre avec le CO.BA.H.M.A. qui dispose des moyens d'étude, d'analyse, de surveillance, de contrôle et d'information.

Le S.A.G.E., périodiquement révisé, est l'outil qui permet d'accroître la qualité de l'eau des ruisseaux et rivières.

Une fois le S.A.G.E. approuvé, la C.L.E. est chargée de son application opérationnelle, à ce titre elle :

- émet des avis sur les dossiers dont elle est saisie,
- informe les acteurs locaux sur leurs obligations vis-à-vis du SAGE,
- définit les outils d'évaluation, tableaux de bord, indicateurs de résultats, ....

Voir les rapports moraux d'Yvelines Environnement des années précédentes sur le site [www.yvelines-environnement.org](http://www.yvelines-environnement.org)



On doit rappeler les objectifs suivants du SAGE révisé :

- Préserver et restaurer les zones humides
- Gérer quantitativement les eaux superficielles
- Fiabiliser le fonctionnement des systèmes épuratoires par tout temps
- Diminuer les concentrations en substances dangereuses et en micropolluants par tout temps
- Améliorer la qualité des eaux souterraines
- Lutter contre les inondations

La réunion du bureau de la Commission Locale de l'Eau du 20 juin 2013 a été l'occasion de préparer l'assemblée générale de la CLE du 4 juillet 2013.

Son objectif a été de discuter des modifications à apporter au projet de SAGE suite à la phase de consultation des assemblées qui s'est terminée fin mai. Le document présente les remarques et propose des éléments de réponse, sur lesquels le bureau est amené à réaliser des arbitrages.

L'examen des différents avis reçus a laissé apparaître 3 thématiques récurrentes sujettes à discussion, pouvant nécessiter ponctuellement une adaptation de la stratégie de la CLE :

- Les zones humides (et en particulier la règle 2)
- L'assainissement collectif
- La gestion des eaux pluviales

Par ailleurs, les avis font ressortir également :

- Des remarques relatives à l'ensemble du projet de SAGE portant notamment sur sa procédure de révision et la concertation liée ainsi que son évaluation des moyens humains et financiers,

- Des remarques ponctuelles nécessitant des précisions rédactionnelles ou des éclairages techniques mais ne nécessitant pas de modifications fondamentales.

Un Mémoire en réponse (qui sera joint au dossier d'enquête publique) a été rédigé à la suite du bureau afin d'être proposé à la CLE du 4 juillet.

**L'Assemblée générale** de la Commission Locale de l'Eau de la Mauldre s'est tenue le 4 juillet 2013 à l'Hôtel du Département.

L'ordre du jour porte en particulier sur le Mémoire en réponse qui fait le bilan des avis reçus lors de la phase de consultation sur le projet de SAGE (voir ci-dessus).

Les remarques émises sont regroupées par thème. L'examen des différents avis reçus laisse apparaître 3 thématiques récurrentes sujettes à discussion, pouvant nécessiter ponctuellement une adaptation de la stratégie de la CLE :

-Les zones humides (et en particulier la règle 2)

-L'assainissement collectif

-La gestion des eaux pluviales

Par ailleurs, les avis font ressortir également :

-Des remarques relatives à l'ensemble du projet de SAGE portant notamment sur sa procédure de révision et la concertation liée ainsi que son évaluation des moyens humains et financiers,

-Des remarques ponctuelles nécessitant des précisions rédactionnelles ou des éclairages techniques mais ne nécessitant pas de modifications fondamentales.

**Enquête publique du 30 septembre au 15 novembre 2013.**

**Résultat : la commission d'enquête a rendu son rapport et a émis un avis défavorable.**

**DIVERS Information transmise en juin 2013 par le COBAHMA, concernant la pollution de l'eau par les résidus de médicaments :**

En regard des inquiétudes sur la présence de médicaments dans l'eau du robinet, une nouvelle évaluation a été pratiquée par l'ANSES portant sur 2 médicaments assez « persistants » qu'on retrouve à l'état de trace dans les eaux naturelles : la carbamazépine, psychotrope d'usage humain, et la danofloxacin, antibiotique vétérinaire.

Cette évaluation confirme nos précédents constats suites à campagnes de mesure sur le terrain, quant à l'absence de risque sanitaire associé aux traces infimes (en nanogrammes/l) de médicaments parfois retrouvées en AEP. (Position identique de l'OMS d'ailleurs récemment publiée)

Extrait d'un article de l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail)

*« Sur la base de ses travaux antérieurs, l'expertise publiée aujourd'hui par l'Agence propose une méthode générale d'évaluation des risques sanitaires liés à la présence de résidus de médicaments dans les eaux destinées à la consommation humaine. Cette méthode se compose de huit parties portant respectivement sur les caractéristiques de la molécule, l'identification des métabolites et produits de transformation des médicaments pertinents pour l'évaluation des risques, l'évaluation de l'exposition de l'Homme via l'eau destinée à la consommation humaine, la détermination des effets biologiques des substances évaluées, la détermination des valeurs toxicologiques de référence, l'élaboration d'une valeur guide et, enfin, l'évaluation des risques.*

*Dans le cadre de ce travail, l'Agence a appliqué cette méthode à deux médicaments et à deux de leurs métabolites. La carbamazépine -une substance utilisée en médecine humaine pour ses propriétés antiépileptiques, neurotropes et psychotropes- et son métabolite la 10,11-époxy-carbamazépine, ainsi que la danofloxacin -un antibiotique de la famille des fluoroquinolones, utilisé en médecine vétérinaire exclusivement- et son métabolite, la déméthyl-danofloxacin.*

*Conclusions et recommandations de l'Agence*

*Les experts concluent à un risque négligeable pour la santé suite à l'ingestion de ces molécules via les eaux destinées à la consommation humaine, avec des marges de sécurité suffisantes quelles que soient les méthodes d'évaluation utilisées et au regard des données analytiques et toxicologiques disponibles »*

## **3-20 Commission Locale d'Information et de Concertation (CLIC) de la Société TRAPIL à Coignières**

**(Réservoirs de carburants – Site SEVESO)**

Comité local d'Information et de Concertation Société TRAPIL à COIGNIERES (réservoirs carburants - SEVESO)

Ce comité a contribué à l'élaboration du PPRT qui devrait faire l'objet d'une enquête publique prochainement.

Pas de réunion en 2013.

### 3-21 Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Ru de Marivel (SIAVRM)

**Rappels :** Le ru de Marivel coule d'Ouest en Est de sa source à Porchefontaine (Versailles) à la Seine à Sèvres, en passant par Viroflay et Chaville.

Au cours des XIX et XXèmes siècles le ru de Marivel est progressivement enterré et transformé en égout. Le réseau d'assainissement est aujourd'hui géré par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du ru de Marivel (SIAVRM) qui a le service de l'assainissement à la Société de Versailles et de Saint-Cloud (SEVESC) depuis le 1er juillet 2008.

➤ L'historique du Syndicat :

- 1929 : Création d'un syndicat intercommunal pour l'exécution des travaux d'assainissement de la Vallée du Ru de Marivel :
  1. Regroupe trois communes des Hauts de Seine (Chaville, Sèvres et Ville d'Avray) et trois communes des Yvelines (Vélizy-Villacoublay, Viroflay et Versailles).
  2. Remplace le Syndicat d'études pour l'aménagement de la Vallée du Ru de Marivel.
- 1953 : Création du SIAVRM :
  3. Remplace le syndicat intercommunal pour l'exécution des travaux d'assainissement.
  4. Intègre la commune de Marnes la Coquette (Hauts de Seine).

➤ Les compétences et les missions du Syndicat :

- Syndicat à vocation unique pour la collecte et transport des eaux unitaires :
- Chargé des études et de l'exécution des travaux d'assainissement relatifs :
  5. à l'évacuation des « flots d'orage » et des eaux usées.
  6. à l'entretien des collecteurs existants ou qui seront créés.
  7. de manière générale, à l'ensemble des projets intéressant l'assainissement de la Vallée du Ru de Marivel.

Le SIAVRM a confié la collecte et le transport des eaux unitaires à la SEVESC et a passé une convention avec le SIAAP pour le traitement des effluents.

La SEVESC a la responsabilité technique et financière de l'exploitation des installations et réseaux ainsi que la charge du renouvellement des équipements électromécaniques et mécaniques. Elle perçoit sa rémunération directement auprès des usagers.

Le SIAVRM conserve la propriété des ouvrages et assure le contrôle du service délégué.

➤ La zone de collecte :

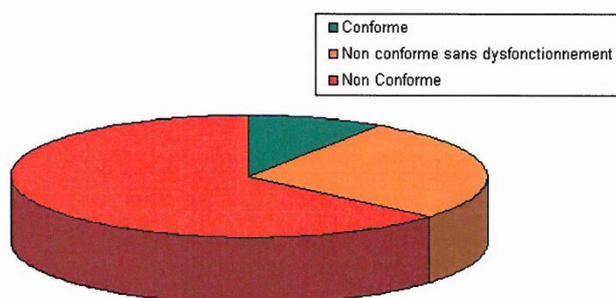
- Bassins versants des communes :
  15. Viroflay, Vélizy-Villacoublay, Versailles Est et une petite partie de Jouy-en-Josas (secteur du Pont Colbert) pour les Yvelines.
  16. Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest (communes de Chaville, Sèvres, Ville d'Avray, une partie de Meudon) et Marnes la Coquette pour les Hauts-de-Seine.
  17. Bassin versant Est de la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines.
- Une superficie d'environ 2700 ha.
- Environ 10,45 millions de m<sup>3</sup> facturés par an (en baisse de 2,99 %).
- 14 758 clients du service (Hors CA Saint-Quentin-en-Yvelines).
- Une population raccordée d'environ 211 000 habitants.
- Exutoire : Emissaires du SIAAP et usine de dépollution d'Achères.

#### Réunion de la CCSPL du 12 juin 2013

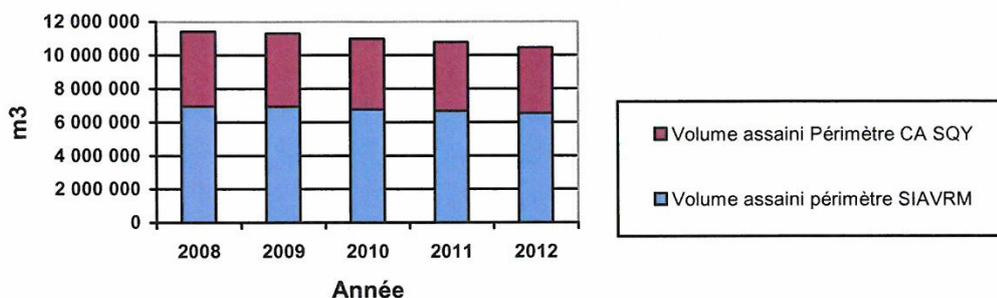
- Examen du compte-rendu de la réunion de la CCSPL du 12 juin 2012,
- Examen du rapport établi par le délégataire du service public – Exercice 2012,
- Examen du rapport annuel du Président sur le prix et la qualité du Service – Exercice 2012,

## -Questions diverses

- Les indicateurs techniques réglementaires :
  - 1 branchement neuf réalisé en 2012 (8 en 2011).
  - 6 branchements de riverain désobstrués (sous domaine public).
  - Principaux résultats de la campagne de diagnostic des branchements :
    - 54. 9 % des installations sont conformes.
    - 55. 27 % des installations sont non-conformes sans dysfonctionnement (pas d'impact majeur sur le réseau public d'assainissement).
    - 56. 64 % des installations sont non-conforme avec dysfonctionnement.



- Les volumes assainis :



57. Le volume assaini du périmètre SIAVRM s'élève à 6 530 033 m<sup>3</sup> en 2012 soit une baisse de 2,1 % sur le périmètre syndical.

58. Le volume assaini du périmètre de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines transitant par les réseaux du SIAVRM est également en baisse de 4,4% et s'élève à 3 922 185 m<sup>3</sup>.

## ➤ Les orientations pour l'avenir. Extrait

- Maîtriser et tenter de réduire les nuisances olfactives :
  - 75. Poursuite de la détection des points émissifs du réseau avec proposition de traitement localisé (clapet, bavette, plaquette anti-odeur...)
  - 76. Evaluation permanente de la performance des dispositifs installés

## Questions diverses

Moyens de suivi des mises en conformité des riverains non conformes : Contrôle par la SEVESC qui délivre l'attestation de conformité.

Définition du « volume assaini » : volume d'eau potable distribuée multiplié par 1 pour tous les particuliers raccordés directement sur le réseau d'assainissement et par un coefficient correcteur pour les industriels rapporté à la quantité de pollution produite et équivalente à celle produite par un habitant.

Il est rappelé que la baisse de la consommation d'eau est un phénomène durable depuis 20 ans, et général en France et dans les pays voisins.

### 3-22 Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) Syndicat Mixte d'Assainissement de la Région Ouest de Versailles (SMAROV)

#### Rappels :

L'assainissement de la région ouest de Versailles est délégué à la SEVESC pour assurer :

- Le transport par les collecteurs des eaux usées à la station d'épuration du Carré de la Réunion,
- Le traitement des eaux usées,
- L'aménagement et le bon entretien pour le bon écoulement du ru de Gally,
- L'entretien des bassins de rétention,

Collectivités desservies : Bailly, Bois-d'Arcy, Fontenay-le-Fleury, Le Chesnay, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole, Versailles, et une partie de la CASQY.

- Une superficie d'environ 4000 ha pour le bassin versant du ru de Gally,
- 7,9 millions de m<sup>3</sup> facturés en 2012,
- 14503 clients,
- 42 km de réseau : 16 km en unitaire, 20 km en séparatif d'eaux usées, 6,4 km en séparatif d'eaux pluviales



#### Réunion du 18 juin 2013

Il est constaté que les volumes traités en 2012 à la STEP du Carré de la réunion sont en diminution de 1,6 % par rapport à ceux traités en 2011.

Concernant les bassins de stockage :

- Le collecteur 1 - Versailles sud – va être réhabilité en 2014.
- Aménagement des terrains du domaine de la Faisanderie par réhabilitation/réalisation de zones humides paysagées avec filtration biologique.
- Les eaux usées et pluviales qui arrivent à la STEP sont stockées dans le bassin de pollution, le surplus est déversé à hauteur de 16300 m<sup>3</sup>. En 2012 les volumes déversés ont été de 439759 m<sup>3</sup> d'eaux brutes en tête d'usine. Les déversoirs d'orage ont été sollicités sur 53 jours. Parmi les charges déversées estimées, on note environ 2000 kg de phosphore.

#### Faits marquants en 2012

Faits marquants du SMAROV

- Travaux de mise aux normes de la STEP,
- Travaux sur les collecteurs,
- Etudes liées à la résistance des digues,
- Etude de l'aménagement du ru de Gally dans le domaine de la Faisanderie.

Faits marquants de la SEVESC

- Diagnostic et classement de réseaux,
- Conformité des rejets avec l'arrêté préfectoral,
- Accompagnement du SMAROV dans les travaux de la STEP,

- Travaux concessionnaires,
- Renouvellement du TGBT du traitement primaire et des automates de la zone prétraitement,
- Suivi de la présence de micropolluants dans les eaux rejetées au milieu naturel,
- Mise en place d'un réseau hertzien à la place de la fibre optique,
- Mise à jour du manuel d'auto surveillance suivant le modèle proposé par l'agence de l'eau,
- Sensibilisation dans les écoles sur le thème de l'assainissement

### La Station de traitement des effluents du Carré de la réunion



- 13,5 millions de m<sup>3</sup> traités,
- 10176 t de boues chaulées produites, 100% conformes pour valorisation (épandage et compostage).

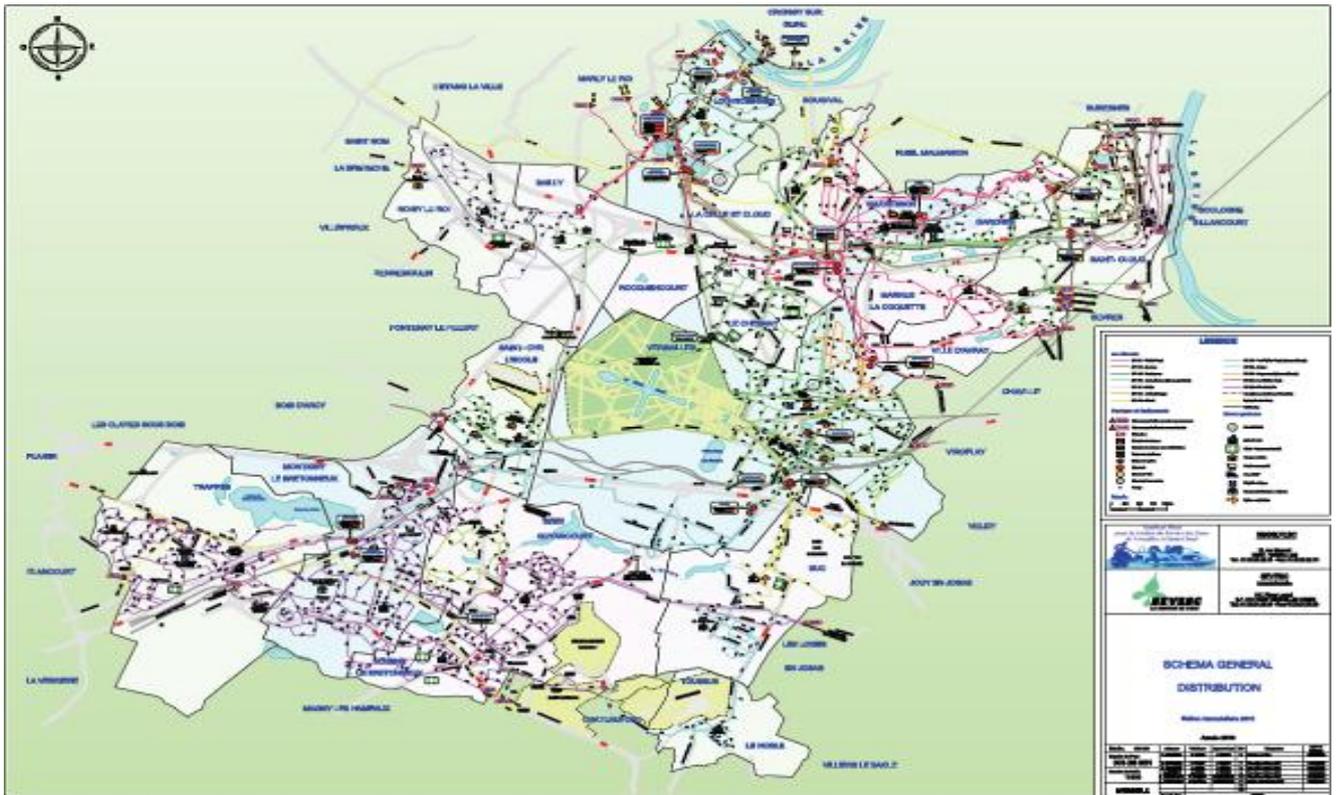
❖ Concentration moyenne sur 24h des rejets en sortie de station :

CONCENTRATIONS DE REJET EN SORTIE DU TRAITEMENT COMPLET						
EXERCICE 2012						
Paramètres	Normes de rejet arrêté d'autorisation		Rendement %	Rappel Rendement 2011 %	Concentration moyenne annuelle (mg/l)	Rappel concentration moyenne 2011
	% OU	(mg/l)				
MES	90	< 35	97	98	6	5
DBO5	80	<25	98	99	4	3
DCO	75	< 125	94	95	25	27
NGL	70	< 10	82	79	10	12
NTK	85	< 5	92	92	4	4
PT	80	< 1	93	93	0.4	0.5

A noter une amélioration des rejets d'azote global (NGL), d'azote total (NTK) et de phosphore (PT) par rapport à 2011. Les normes sont maintenant pratiquement respectées.

### 3-23 Commission Consultative des Services Publics Locaux, du Syndicat Mixte pour la Gestion des Eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC)

#### Périmètre sous gestion SEVESC



Voir le rapport du CCSPL du 14 janvier 2013 dans le rapport moral d'Yvelines Environnement de 2012

Voir le rapport de la réunion du 21 janvier 2013 dans le rapport moral d'Yvelines Environnement de 2012

### 3-24 Commission Locale d'Information et de Surveillance pour l'usine d'incinération «CRISTAL» à Carrière sur Seine Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SITRU

**Rappels : Capacité de traitement nominale : 123 000 tonnes de déchets par an  
Équivalent de 18 500 habitants fournis en électricité et 3 500 foyers chauffés  
Et 14 300 tonnes de CO2 évitées.**

**Réunion, du 1<sup>er</sup> mars 2013 (Rappel Rapport Moral-YE 2012)**

- Rappel : la capacité nominale de l'incinérateur est de 123000 tonnes de déchets par an.
- Environ 125000 tonnes ont été incinérées en 2012 ;
- L'usine a produit 21500 MWh en 2012, dont 46% autoconsommé et 54% revendu à EDF.
- 22600 t de mâchefers et 4500 t de REFIOM ont été évacués en 2012.
- Le suivi environnemental concerne les émissions de polluants dans les fumées qui sont suivies en continu, et la surveillance dans l'environnement par des contrôles périodiques avec des jauges de récupération d'eau de pluie dans les zones d'influence du panache de la cheminée afin d'analyser les taux de dioxyne et de métaux lourds. Les valeurs relevées restent inférieures aux normes en 2012.
- La qualité des eaux pluviales rejetées est également contrôlée.
- La DRIEE a effectué une inspection en octobre 2012, qui a décelé deux non conformités : dépassements en CO et en NOX.  
Des mesures correctives ont été demandées à l'exploitant.

**Réunion du 30 septembre 2013**

**Objet : Mise en demeure de la Préfecture**, par courrier du 2 septembre 2013, à Novergie, exploitant de l'usine Cristal « de respecter, dans un délai maximum de six mois, les dispositions visées à l'article 4.15 de l'arrêté préfectoral du 27 juin 2011 ... » - Concernant les dépassements de flux en oxyde d'azote NOx.

### Détermination du flux journalier de NOx imposé dans l'AP

Concentration (80mg/Nm<sup>3</sup>) x débit gazeux (39000Nm<sup>3</sup>/h) donne 74,8kg/j

- La valeur de 39 000 Nm<sup>3</sup>/h est issue de l'étude d'impact
- Dans l'AP figure 41 000 Nm<sup>3</sup>/h
- Le débit réel moyen du four 1 est de 55 000Nm<sup>3</sup>/h

Pour respecter le flux imposé dans l'AP de 74,8 kg/j, il faut maintenir la concentration en moyenne journalière dans les fumées à la cheminée inférieure à 57mg/Nm<sup>3</sup>

### Récapitulatif des dépassements flux NOX 2013

9 dépassements entre janvier et fin mai 2013

- Compris entre 74,9kg/j et 83,2 kg/j pour une valeur maximale de 74,8kg/j
- Le flux global NOx usine est toujours inférieur à la somme des flux journaliers (74,8kg/j x 2 lignes = 149,6 kg/j)
- Aucun dépassement en concentration

### Mesures Préventives : exploitation

- Anticipation de la moyenne journalière affichée dans la salle de commande
- Re-sensibilisation des équipes d'exploitation pour veiller au respect VLE flux.
- Nettoyage du catalyseur lors de l'AT du mois d'aout 2013

Les membres de la Commission donnent leur aval à la transmission au Préfet par le Président de la Commission d'un courrier rappelant les moyens mis en œuvre par l'usine Cristal pour respecter l'arrêté préfectoral.

### Réunion du 4 novembre 2013 de la CCSPL du SITRU à l'usine Cristal à Carrières-sur-Seine

Objet : Présentation des rapports des délégués de service public :

- Convention d'affermage pour l'exploitation de l'usine d'incinération de Carrières-sur-Seine,
- Convention de concession du réseau de chaleur de Carrières-sur-Seine et Chatou.

Le SITRU a confié au Délégué NOVERGIE le traitement des déchets par incinération avec valorisation de l'énergie dans l'usine Cristal à Carrières-sur-Seine.

Le Délégué dispose d'un arrêté préfectoral l'autorisant à incinérer 123000 tonnes de déchets par an.

Parmi les missions confiées au Délégué, on note :

- Incinération des déchets ménagers et assimilés du SITRU,
- L'épuration des fumées,
- L'évacuation des mâchefers et leur traitement, la gestion de la reprise des produits ferreux et non ferreux issus de ce traitement,
- L'évacuation des cendres et des REFIOM, et leur traitement dans une installation conforme à la réglementation,
- Le transfert du verre des seuls tonnages apportés par le SITRU.
- Vente de l'énergie électrique produite par la combustion des déchets,
- Fourniture de l'énergie thermique,
- Fourniture du réseau de chaleur, d'électricité et d'eau nécessaire au

### Valorisation des sous-produits

Total de l'énergie valorisée : 92549 MWh (+9%)

Ratio de production de vapeur : 5,8 tonnes de vapeur à la tonne de déchets incinérés,

Energie fournie au réseau de chaleur : 45956 MWh (+ 19%)

Production d'électricité de 21473 MWh, pour une disponibilité de 97%,

Energie électrique vendue à EDF : 11795 MWh

**Nota :** L'arrêté ministériel considère que la performance énergétique doit être supérieure à 60% pour être considéré comme centre de valorisation des déchets. L'usine Cristal est un centre d'élimination des déchets.

- Les traitements des mâchefers ont permis de récupérer :
  - o 609 tonnes de grosses ferrailles,
  - o 288 tonnes de ferrailles,
  - o 77 tonnes de métaux non ferreux,
- La quantité de REFIOM évacués en CSDD est de 4559 tonnes (- 16%),

### Rapport environnement – 2012

- Rejets atmosphériques maxi de Juin à septembre
  - o CO (mg/Nm<sup>3</sup>) = 10,6 (limite = 50)
  - o Poussières (mg/Nm<sup>3</sup>) = 9,8 (limite = 10)
  - o COT (mg/Nm<sup>3</sup>) = 2,5 (limite = 10)

**Yvelines Environnement** 20 rue Mansart - 78000 Versailles

Tél : 01 39 54 75 80 Fax : 01 39 54 61 66 e-mail : [yvelines.environnement@orange.fr](mailto:yvelines.environnement@orange.fr)

45/96

- HCL (mg/Nm3) = 9,2 (limite = 10)
  - HF (mg/Nm3) = 0,6 (limite = 1)
  - NOx (mg/Nm3) = 57,3 (limite = 80)
  - SO2 (mg/Nm3) = 7,9 (limite = 30)
  - Hg (mg/Nm3) = 0,0369 (limite = 0,05)
  - Dioxygènes et furanes (mg/Nm3) = 0,0098 (limite = 0,1)
- Rejets aqueux, mesures en décembre 2012
- pH = 8,05 (seuil = 5 ?5 à 8)
  - MES (mg/l) = 47 (seuil = 30) Non-conformité résolue en 2013
  - DCO (mg O2/l) < 30 (seuil = 50)
  - COT < 0,1 (seuil = 5)
  - Azote < 3 (seuil = 60)
- Emissions de CO2 : les quotas de CO2 consommés ont représenté 1022 tonnes (sur les 2193 tonnes autorisées annuellement).

### 3-25 Commission Locale d'Information et de Surveillance pour le centre de traitement et de valorisation des déchets « AZALYS » à Carrières-sous-Poissy Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SIDRU

#### RAPPELS :

- AZALYS est un site du SIDRU exploité par NOVERGIE IdF
- Capacité moyenne de chaque four : 7,5 tonnes heure
- AZALYS est conforme à l'arrêté du 03 août 2010 modifiant l'arrêté du 20 septembre 2002 relatif aux installations d'incinération de déchets non dangereux
- Le CTVD est certifiée ISO 14001 et compte 37 personnes qualifiées travaillant sur le site.

#### **Réunion du 23 avril 2013 à l'usine Azalis à Carrières-sous-Poissy**

##### Bilan de l'activité 2012

Tonnage apporté au 31 décembre 2011: 117 371 tonnes

Tonnage traité au 31 décembre 2012 : 115 732 tonnes

Mâchefer produit en 2012 (Traitement /VALOMAT): 22 546 tonnes (19.48 % du tonnage traité)

Refioms produit en 2012 (Traitement CET1 / EMTA Limay): 3 065 tonnes (2,65 % du tonnage traité)

CACL (chlorure de calcium) produit en 2012 : 967 tonnes (0,84 % du tonnage traité)

La consommation d'eau pour l'année 2012 a été de 63 376 m3. Ce résultat est supérieur à l'année précédente (61 000 soit une hausse d'environ 3.7%) :

Aucun rejet d'eau aux bornes de l'installation à l'exception de 402 m3 d'eau de process rejetés lors de l'arrêt technique annuel de l'atelier d'évapo-concentration,

##### Performances Environnementales

Un audit renouvelant la certification ISO 14001 a eu lieu du 26 au 29 juin 2012

##### Rejets gazeux

L'usine effectue un contrôle continu des émissions atmosphériques sur les paramètres suivants : Poussières CO, COT, HCL, SO2, NOx.

Les analyses effectuées par un organisme indépendant n'ont pas décelé de dépassement des valeurs limites d'émissions fixées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation.

A partir de juillet 2014, les émissions en dioxygènes/furanes devront être mesurées en semi continu par Azalis.

##### Surveillance de l'impact sur l'environnement

NB – Le secteur, très industrialisé n'est pas impacté uniquement par l'usine Azalis.

Le prélèvement au sol ne permet pas, sur de nombreux sites, de refléter l'émission de polluants sur une période.

Les dioxygènes et furanes sont stables en limite de propriété Azalis.

## Etat des lieux par la DRIEE

- Nota : l'arrêté du 30/08/2011 autorise l'incinération des boues de stations d'épuration des Yvelines, en plus des déchets ménagers.
- Inspection du 19/07/2012 : Mise en demeure à l'usine d'installer des détecteurs de fumées au niveau de la fosse de réception et des trémies,
- Inspection du 13/03/2013 : Mise en demeure d'Azalis de respecter l'origine des déchets traités par l'usine.
- Comparaison des résultats de l'usine Azalis avec ceux de l'usine Cristal à Carrières-sur-Seine, de Valène à Guerville et de la CNIM à Thiverval-Grignon.  
L'impact local est plus marqué à Carrières-sur-Seine et Carrières-sous-Poissy, mais on constate une baisse des teneurs depuis les campagnes 2010.

## **Réunion du 19 juin 2013 de la CCSPL du SIDRU à l'Hotel de ville de Saint-Germain-en-Laye**

**Rappel** : L'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) examine chaque année sur rapport de son président, le rapport annuel du délégataire

Le SIDRU est composé de 15 communes des Yvelines dont 3 sont regroupées au sein de la communauté d'agglomération « Deux rives de la Seine », soit environ 216175 habitants au 1/01/2012.

Le SIDRU a confié l'exploitation de l'usine d'incinération Azalis à un opérateur privé, NOVERGIE, dans le cadre d'un bail de 20 ans, depuis décembre 1998.

**Ordre du jour** : Présentation et examen des rapports

- Rapport établi par le délégataire de Service public,
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

La compétence collecte est assurée par les collectivités adhérentes, qui pratiquent la collecte sélective.

On constate une diminution du tonnage des ordures ménagères résiduelles, mais une augmentation du tonnage des emballages et une forte augmentation des tonnages de déchets verts et d'encombrants.

L'usine de valorisation énergétique Azalis, à Carrières-sous-Poissy, traite par incinération les déchets n'ayant pas fait l'objet d'un tri préalable. (voir ci-dessus)

Elle est prévue pour une capacité de 115000 tonnes.

En 2012, le tonnage total incinéré est de 116895 tonnes.

Par ailleurs, le SIDRU a repris l'ensemble de la compétence traitement en plus de la valorisation énergétique de ses déchets ménagers et a passé plusieurs marchés avec des collectivités et des sociétés.

- SIVATRU pour le tri des déchets ménagers,
- GENERIS et PICHETA pour le traitement des encombrants,
- EARL MAUGE et SEPUR pour le traitement des végétaux,
- ECO-EMBALLAGE.

Le SIDRU a signé des conventions ou contrats relatifs à la reprise et à la valorisation de ses déchets triés. Cette filière s'est développée avec la mise en place du traitement des DEEE, auprès d'un organisme fédérateur, et la mise en place de la filière ECOFOLIO qui verse des soutiens pour les déchets d'imprimés présents dans la collecte des journaux et magazines.

Le taux de valorisation des encombrants est en légère diminution par rapport à 2011.

En 2012, s'est poursuivie une baisse amorcée en 2009 des tonnages produits par les ménages.

Le recyclage des emballages ménagers des communes du SIDRU a permis d'économiser :

- 497 tonnes de minerai de fer,
- 162 tonnes de coke,
- 54 tonnes de bauxite,
- 2465 tonnes de bois,
- 450 tonnes de pétrole brut,
- 180 m3 de gaz naturel,
- 3254 tonnes de sable,
- 162775 m3 d'eau (équivalent consommation annuelle de 2960 habitants),
- 48783 MWh (équivalent consommation annuelle de 4736 habitants),
- 5686 T éq CO2 (équivalent émission annuelle de 3384 habitants.)

### **3-26 Commission de Suivi de Site d'enfouissement technique de Guitrancourt**

Le **9 Septembre 2013** se déroulait la CCS EMTA Guitrancourt (Commission de Suivi de Site) sur le site d'enfouissement technique de Guitrancourt.

Rapport d'activité de l'année écoulée, Bilan de l'action de l'inspection des ICPE, Questions diverses, visite du site

Deux incendies sont à déplorer durant l'année écoulée l'un survenu en Mai et l'autre en juillet 2013, tous deux d'origine indéterminée mais circonscrits rapidement et sans grands dommages.

En réaction l'exploitant a mis à l'étude l'installation de détecteurs incendie infrarouges.

D'autre part l'exploitant a présenté une avancée technique concernant le traitement des déchets enfouis, il s'agit de «favoriser l'infiltration de l'eau dans les cellules» afin d'accélérer la dégradation des déchets.

Un bilan des inspections nous a été présenté, l'exploitant avait dépassé les tonnages autorisés, cette situation a été régularisée l'inspectrice s'est dite satisfaite quant aux réponses apportées par l'exploitant.

Une enquête publique s'est déroulée ayant pour objet la création de 2 nouvelles unités de stockage.

Les besoins en matière d'enfouissement de déchets sont générés par l'augmentation de l'activité de la SARP, les besoins en matière de traitement de l'amiante ainsi que l'enfouissement prochain des sédiments pollués issus du plan décennal du dragage de la Seine.

La réunion se termine par la visite du site, l'exploitant nous explique la façon dont sont gérés les apports et le règlement intérieur du site.

Le compte rendu de cette réunion est consultable sur :

[http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/CR\\_EMTA\\_cle2d62e9.pdf](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/CR_EMTA_cle2d62e9.pdf)

### **3-27 Commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur**

Commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de Commissaire enquêteur.

C'est sur la base deux réunions par an que cette commission sélectionne les candidats aux fonctions de commissaire enquêteur et revoir tous les 4 ans comme le demande la loi les commissaires enquêteurs en exercice 73 commissaires sont nommés au titre du département des Yvelines.

### **3-28 Commission départementale d'orientation de l'agriculture (C.D.O.A)**

Commission départementale d'orientation de l'agriculture (C.D.O.A)

Cette commission s'est réunie 6 fois durant l'année 2013

C'est une commission consultative, Elle émet un avis, préalable aux décisions du préfet, en matière :

- d'aides à l'installation des jeunes agriculteurs ;
- de modernisation des exploitations agricoles,
- de boisement,
- de mesures agro-environnementales ;
- d'investissements dans les coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole,
- de prêts bonifiés,
- de mesures de redressement et de suivi,
- de réinsertion professionnelle,
- de demandes d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures agricoles, en cas de concurrence entre les demandes.

### **3-29 Commission départementale d'aménagement Foncier (CDAF)**

Cette commission ne s'est pas réunie en 2013

### **3-30 Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) du site de SITA Ile-de-France à BRUEIL EN VEXIN**

**Centre de déchets ultimes**

**Rappels :**

Concernant la durée de la production de biogaz, elle est fonction de l'apport de déchets ; si l'apport s'arrête, la production de biogaz diminue, et s'élimine en 15 ou 20 ans.

L'exploitant continuera à suivre le site pendant 30 ans ; il existe des garanties financières pour pallier une éventuelle défaillance.

**Réunion du 15 Avril 2013** à la mairie de Breuil en Vexin en présence du Sous-préfet de Mantes la Jolie.

Rapport d'activités 2012, présentation de la réalisation de l'aménagement du casier C4, bilan de l'action de l'inspection des ICPE, questions diverses.

Les rapports annuels d'activités sont consultables sur le site de la DRIEE  
<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/sita-brueil-en-vexin-a1057.html>

**Réunion du 22 Octobre 2013** à la Mairie de Breuil en Vexin

Présentation des modifications d'exploitation pour fin 2013/2014, échanges, questions diverses.

Ce site arrivera à sa capacité maximale au printemps 2014, la remise en l'état consistera à respecter l'arrêté préfectoral et maintenir le suivi du site qui restera clos.

Le rapport d'activité 2012 est disponible sur le site : [http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport\\_d\\_activite\\_2012\\_ISDND\\_Bois\\_des\\_Obligéois\\_cle5f2bf3.pdf](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_d_activite_2012_ISDND_Bois_des_Obligéois_cle5f2bf3.pdf)

### **3-31 Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA)**

Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA)

Cette commission consultative donne son avis sur les documents d'urbanisme (SDRIF, SCOT, PLU au regard de la consommation des terres agricoles avec toutes les difficultés de résoudre le conflit entre urbanisation et maintien des terres agricoles.

Quatre réunions CDCEA se sont déroulées en 2013. 16 PLU, un SCOT

### **3-32 Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM)**

Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM)

Cette commission qui se réunit une fois par an émet un avis sur l'élaboration du schéma Départemental de la Prévention des Risques Majeurs.

Pour les Yvelines, les risques majeurs suivants ont été retenus :

Retrait-Gonflement de l'argile ; Inondation ; Eboulement (carrières, falaises)

Ce schéma s'impose aux PLU qui doivent signaler les risques afférents à la commune.

### **3-33 Commission des sites**

Cette commission a pour objet de définir les droits à construire dans les espaces classés. Elle se réunit plusieurs fois dans l'année selon l'importance des dossiers.

Ceux-ci sont présentés, soit par l'inspecteur des sites, soit par l'ABF, qui établissent un rapport sur lequel la commission devra donner son avis.

Celui-ci n'est que consultatif et seul le Ministre est habilité à donner un accord définitif sur le projet.

### 3/B-2 les comités départementaux

#### **3-34 Comité Consultatif Scientifique et des usagers de la Forêt de Rambouillet Le Massif forestier de Rambouillet**

Comité consultatif scientifique et des usagers de la Forêt de Rambouillet

Ce comité réuni deux fois par an l'ensemble des acteurs publics et privés (ONF, propriétaires privés, fédération de chasseurs, associations de protection de l'environnement et d'usagers), impliqués dans la gestion du massif forestier de Rambouillet, le comité consultatif a permis de dresser un état des lieux des différentes thématiques intéressant la gestion de ce massif protégé, le 2<sup>ième</sup> plus important de France après la forêt de Fontainebleau, mais également l'un des plus fréquentés, avec plus de 10 Millions de visiteurs estimés par an.

Deux thèmes sont régulièrement abordés :

L'accueil du public et la gestion sylvicole « forêt régulière ou irrégulière »

#### **3-35 Comité Départemental de Suivi des Epanchages des boues**

Cette commission ne s'est pas réunie en 2013

#### **3-36 Comité Consultatif de la Réserve Nationale de l'Étang de Saint-Quentin-en-Yvelines Comité de Pilotage de la Zone Natura 2000 (ZPS « Étang de St-Quentin » au titre de la Directive Oiseaux 79/109)**

**Rappel :** La Réserve Naturelle Nationale de St-Quentin-en-Yvelines, d'une superficie de 87 ha, est gérée par le Syndicat Mixte de la Base de Plein Air et de Loisirs (BPAL) ; elle est située en queue d'étang avec une partie terrestre périphérique. C'est une réserve avant tout ornithologique, avec plus de 230 espèces d'oiseaux recensées depuis 1986 (nicheurs et migrateurs). C'est un espace réglementé pour les visites et où chasse et pêche sont interdites.

Calqué sur la réserve (même superficie, même périmètre), un site Natura 2000 a été désigné au titre de la Directive « Oiseaux », soit une ZPS (Zone de Protection Spéciale). 55 espèces d'oiseaux citées à l'Annexe 1 de la directive (protection maximale) ont été recensées depuis 1986. Ce site, dominé par une zone humide (2/3 de la surface) avec des zones terrestres ouvertes à boisées, présente un habitat et plusieurs espèces animales et végétales relevant de la Directive « Habitats ».

*Voir Rapport Moral 2012 d'Yvelines Environnement*

#### **Bilan d'activités de la réserve pour l'année 2013**

L'objectif, en 2013, était de valider le plan de gestion 2002 – 2012 et commencer à élaborer le nouveau plan de gestion 2015 – 2020 ainsi que le premier « Contrat NATURA 2000 » (rappelons que les limites du site NATURA 2000 se confondent avec celles de la réserve).

L'ensemble des objectifs ont été atteints, hormis le montage des dossiers de financements pour la gestion des zones humides de la berge sud de la Base de loisirs ; grâce à des financements internes, une partie des travaux de gestion a néanmoins pu être réalisée.

Le Syndicat Mixte de Gestion de la Base de Loisirs, pour pouvoir légalement continuer à gérer la réserve, a dû ajouter dans son objet statutaire principal « la protection du patrimoine naturel que représente la réserve naturelle nationale incluse dans son territoire », ce qui représente une garantie de pérennité.

Dans le cadre du premier contrat NATURA 2000, la roselière sud de l'étang a été régénérée par arrachage de saules et élagage.

Comme tous les ans, les suivis scientifiques faunistiques et floristiques ont été réalisés, de même que les suivis de la qualité de l'eau de l'étang, ainsi que les activités liées à l'accueil du public (4235 visiteurs encadrés pour visites de la réserve, dont 72% d'Yvelinois).

A noter que l'Etat a supprimé ses aides financières portant sur l'éducation à l'environnement !!

### **3-37 Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) du site exploité par la Ste STORENGY**

CLIC puis CSS des sites Storengy et GRT Gaz

Le CLIC (Comité Local d'Information et de Concertation) puis la CSS (Commission de Suivi de Site) des sites Storengy et GRT Gaz de Beynes :

Le CLIC est arrivé à échéance le 01/02/2014 et remplacé par une CSS créée le 14/11/2014.

Pas de réunion jusqu'à maintenant !

Les travaux de la nouvelle implantation de GRT Gaz ont commencé début 2013. Ils doivent durer jusqu'en fin 2015.

Près de 10 ha de forêt ont été coupés. 60 Ha environ doivent compensés ... en forêt de Rambouillet !

Le site final devrait occuper 3.5 ha, après quelques reboisements après travaux.

Une plate-forme de « base de vie » a été implantation sur plusieurs ha de terres agricoles loués, près de la ferme de l'Orme. GRT Gaz s'engage, après la fin des travaux de tout remettre en état à l'agriculteur propriétaire.

## **4 Projets d'YVELINES ENVIRONNEMENT pour l'année 2014**

### **4 -1 Le Cycle d'Education à l'Environnement 2014**

Yvelines Environnement a organisé cette année un nouveau Cycle d'Education à l'Environnement qui a pour thème « Notre Ami le Patrimoine naturel et bâti : bâtir sans détruire ».

La journée de formation organisée par Yvelines Environnement a eu lieu le mercredi 2 octobre 2013 pour les enseignants et le jeudi 3 octobre 2013 pour les responsables et animateurs des accueils de loisirs, à l'INRA de Versailles Grignon. Ces journées se sont articulées autour de la visite guidée du Domaine de Madame Elisabeth grâce au concours du Conseil Général des Yvelines.

Le lancement Presse du concours s'est effectué le jeudi 9 janvier 2014 à l'INRA.

Le concours s'est déroulé jusqu'au 11 avril 2014 pour les élèves de maternelle, du primaire, les collèges et les accueils de loisirs ainsi que pour les individuels.

Comme toujours une participation importante, et Yvelines Environnement délivre à ceux qui ne sont pas lauréats un diplôme de participation pour le travail réalisé.

La remise des prix a eu lieu le mardi 20 mai 2014 à 18h au Palais des Congrès de Versailles, et une exposition retraçant les 25 ans de notre Cycle d'Education à l'Environnement, a eu lieu à l'Orangerie du Domaine de Madame Elisabeth du 23 au 29 mai 2014 grâce au concours du Conseil Général des Yvelines.

### **4- 2 Les « Petits Déjeuners » – Réunion d'information**

L'association Yvelines Environnement et la Chambre de commerce et d'industrie Versailles/Yvelines en partenariat avec le Conseil général des Yvelines préparent pour l'automne 2014 une réunion d'information dont le thème et la date seront communiqués ultérieurement.

## 5 Résolutions et Conclusions

### 5-1 Résolutions

#### Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, ayant entendu le rapport moral, approuvé par le Conseil d'Administration du 13 mai 2014, y compris l'ensemble des actions engagées au cours de l'année écoulée, ainsi que les orientations proposées en vue de la poursuite des objectifs de l'association, l'approuve à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

#### Résolution n° 2

Ayant entendu le rapport financier, l'Assemblée Générale donne quitus au trésorier et approuve, à l'unanimité des personnes présentes ou représentées :

- le rapport financier approuvé par le Conseil d'Administration du 13 mai 2014,
- les comptes arrêtés au 31 décembre 2013 et le budget prévisionnel de l'exercice 2014,
- décide de maintenir inchangé le taux de cotisation pour 2015.

#### Résolution n° 3

Election des administrateurs : les personnes ci-dessous désignées sont élues ou réélues à l'unanimité des personnes présentes ou représentées :

- Eric BASSI au titre de l'Association pour la Protection de Prunay en Yvelines
- Gérard BAUDOIN, au titre de l'Association de Sauvegarde de l'Environnement d'Epône
- Claude CHAPUIS, au titre de l'Association la SAINT-LAMBERT
- Suite à la démission de Jean-Claude PARISOT, la candidature du Président du « Syndicat d'Initiative et de la Défense du Site Le Vésinet », Jean-Paul DEBEAUPUIS, membre du CADEB, en attente de la régularisation de son adhésion.
- Mme Christine Françoise JEANNERET, Mlle Heger BAKARTI, MM Georges CALLEN, Olivier FOUQUET, Gérard GROLLEAU au titre des adhérents directs.

#### Résolution n° 4

Yvelines Environnement demande que les terrains du site triplement classé du Domaine de Versailles, mis à la disposition pour l'organisation du concours SOLAR DECATHLON, soient remis en état après la manifestation afin que soit effectuée la restauration des jardins initialement prévue, selon le projet établi par Pierre-André LABLAUDE.

#### Résolution n°5

Concernant les dépôts de déblais de chantiers dans la Plaine de Versailles à Thiverval-Grignon, après ceux de Thoiry et Villiers-le-Mahieu :

Yvelines Environnement dénonce à nouveau les vastes chantiers de stockage de déblais de chantiers qui défigurent la Plaine de Versailles, en consommant encore plus de terres agricoles, et condamne particulièrement celui en cours à côté du Domaine de Grignon, phare international de l'agronomie française.

Yvelines Environnement demande un moratoire sur les dépôts qui ont été autorisés par l'Etat sur les terres agricoles, en particulier dans le cadre du PREDEC.

#### Résolution n°6

Yvelines Environnement demande que le classement de la plaine de Jouars-Ponchartrain au titre de la Loi du 8 janvier 1993 relative à la protection et la mise en valeur des paysages aboutisse enfin.

#### Résolution n°7

Yvelines Environnement réitère sa demande de classement de la Plaine des Essarts le Roi en Zone Agricole Protégée.

#### Résolution n°8

Yvelines Environnement rappelle sa demande de classement, sous la forme la plus appropriée, de la Plaine de Versailles, au-delà du site classé en juillet 2000.

Dans le site classé en juillet 2000, Yvelines Environnement demande :

- la restauration des zones humides du Domaine de La Faisanderie des Moulineaux et des Fermes des Moulineaux et de Pontaly, et leur maintien en zones naturelles à vocation écologique et non touristique.
- La restitution au site classé, en zone agricole, des terrains qui avaient été sortis du site classé en 1994 lors du projet d'échangeur A12/A86, suite à l'annulation de cet échangeur par le SDRIF de 2013.

Yvelines Environnement demande le classement en ZAP (zone agricole protégée) des espaces agricoles de la Plaine de Versailles, notamment le domaine expérimental de l'INRA.

#### **Résolution n°9**

Yvelines Environnement demande un classement approprié de l'ensemble du Domaine de Grignon où est actuellement localisée une partie de l'école Agro-ParisTech, en particulier de son arboretum.

#### **Résolution n°10**

Yvelines Environnement demande que la procédure de classement en forêt de protection de la forêt de St Germain soit relancée et réitère sa demande de classement de la forêt de Marly.

#### **Résolution n°11**

Le projet de liaison RN12-RN10 n'apparaît plus au SDRIF.

Yvelines Environnement demande que, de ce fait, la réserve foncière dans le périmètre de la Forêt de protection du massif de Rambouillet, soit abrogée et la surface correspondante intégrée dans le périmètre de classement.

#### **Résolution n°12**

Yvelines Environnement demande à ce qu'il soit procédé à Prunay-en-Yvelines au reboisement d'un hectare dans le bois dit "du Libéra", abattu en février 2011 à la suite d'une décision doublement illégale de la mairie : non respect du schéma directeur régional d'Ile-de-France (SDRIF) et non sollicitation de l'avis de l'architecte des Bâtiments de France alors que le bois se trouve en abords d'un monument historique - l'église classée du bourg.

#### **Résolution n°13**

Yvelines Environnement réitère sa demande de classement de la Vallée de la Vaucouleurs au titre de la Loi du 8 janvier 1993 relative à la protection et la mise en valeur des paysages.

#### **Résolution n°14**

Concernant le projet de Tram-train entre Saint-Germain-en-Laye et Saint-Cyr-l'Ecole, par la voie de grande ceinture, Yvelines Environnement demande que le déboisement lié à la réalisation de l'antenne entre TGO et RER (1 hectare) et celui lié à la réalisation de la liaison avec Achères (8 hectares) soient compensés par une extension de la forêt de Saint-Germain.

#### **Résolution n°15**

Yvelines Environnement demande que le déboisement de 2,5 hectares pour la réalisation de la « virgule » permettant d'atteindre Saint-Cyr-l'Ecole soit compensé par une extension de la forêt de Versailles sur le Plateau de Satory, comme le précise la recommandation nouvelle de l'Etablissement Public du Plateau de Saclay (EPPS) sur le Plateau de Satory.

#### **Résolution n°16**

OIN de Saclay : Yvelines Environnement demande que les engagements pris par l'Etat par décret n° 2013-1298 du 27 décembre 2013 soient rapidement mis en œuvre, en particulier l'élaboration d'un programme d'action par l'EPPS, en concertation avec les acteurs locaux, pour favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages du plateau de Saclay.

## 5-2 Conclusions

Voilà les principales activités de cette année écoulée.

Mais pour terminer je ne saurais oublier de remercier toutes les instances avec lesquelles nous travaillons de façon constante :

- Le Conseil Général des Yvelines
- La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE)
- La DDT
- Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Yvelines (DSDEN78)
- L'INRA
- La CCI Versailles-Yvelines
- L'ensemble de nos partenaires dont la SNCF, RTE, la SEVESC.

Je remercie également les membres du Bureau et du Conseil d'Administration pour les travaux qu'ils ont pu effectuer avec efficacité et compétence tout au long de cette année 2013 ainsi que Marie-Antoinette dans le cadre du bénévolat.

Je crois qu'à travers la diversité de ceux qui nous soutiennent dans nos actions nous pouvons en tirer la conclusion qu'Yvelines Environnement se porte fort bien de par ce lien associatif indépendant qui est le nôtre.

Ce rapport sera adressé au Ministère de l'Intérieur, à la Préfecture des Yvelines, au Conseil général des Yvelines ainsi qu'aux autorités compétentes.

Document certifié conforme,

Le Secrétaire Général

Gérard GROLLEAU

La Présidente

Christine-Françoise JEANNERET

## 6 - Activités 2013 des associations adhérentes à Yvelines Environnement

### 6 Activités des associations adhérentes d'Yvelines Environnement p.56

6-1	ACURDI	p.57
6-2	Amis de la Forêt de Saint Germain et de Marly	p.57
6-3	Arbre de Fer	p.60
6-4	Association bucoise pour la Protection et l'Amélioration du Cadre de vie, de l'Habitat et de l'environnement (APACH)	p.60
6-5	Association CODERANDO	p.63
6-6	Association de Défense de la Ville de Villepreux (ADVV)	p.63
6-7	Association de la Haute Vallée de l'Orge (AHVO)	p.63
6-8	Association de Sauvegarde du Parc de Maisons-Laffitte	p.65
6-9	Association des Amis de Brueil en Vexin (AABV)	p.65
6-10	Association des Amis de la Vallée du Rhodon et des Environs (AAVRE)	p.65
6-11	Association des Naturalistes des Yvelines (ANY)	p.69
6-12	Association des Riverains du quartier de la Mairie de Sartrouville	p.71
6-13	Association La Saint-Lambert	p.72
6-14	Association pour la Protection de l'Environnement de Plaine de Versailles (APEPV)	p.72
6-15	Association pour la Protection de l'Environnement et du Site de Chevreuse (APESC)	p.76
6-16	Association pour la Protection de Prunay en Yvelines (APPY)	p.77
6-17	Association pour la Protection du Patrimoine et de l'Environnement à Jouars Pontchartrain (APPEJP)	p.78
6-18	Avec Richard Mique	p.79
6-19	Collectif d'Associations pour la Défense de l'Environnement dans la Boucle de Montesson (CADEB)	p.79
6-20	DELTA Commune des Essarts le Roi	p.83
6-21	Maisons Paysannes de France - Délégation des Yvelines	p.84
6-22	Maurepas d'Hier et d'Aujourd'hui	p.84
6-23	Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse	p.88
6-24	Patrimoine et Avenir de Rambouillet et sa Région (PARR)	p.88
6-25	Rosny Cadre de Vie	p.89
6-26	Sauvegarde et Animations de VERSAILLES et Environs (SAVE)	p.89
6-27	Société Historique et Archéologique de Rambouillet et de l'Yveline (SHARY)	p.90
6-28	Syndicat pour la Défense des Intérêts de Porchefontaine (SDIP)	p.92

*Nous tenons à signaler que toutes les associations membres d'Yvelines Environnement ne nous ont pas envoyé la synthèse concernant leurs actions au cours de l'année écoulée.*

*Vous ne les trouverez donc pas listées ci-dessous.*

## 6-1 ACURDI

Notre activité, au sein de l'ACURDI, se trouve limitée en raison du classement des activités actuelles de l'usine de la Chaudière à Sonchamp et de la surveillance très allégée dont elle fait l'objet de la part de la Préfecture.

Les héritiers du site n'ont pas accepté le jugement qui imposait la vente aux enchères du site, initiée par les banques auxquelles l'ancien propriétaire du site (décédé) devait 1 million d'euros.

Ils ont perdu en appel et ont porté le dossier en cassation.

Les rares inspections programmées ne relèvent rien d'anormal sur le site en dépit des remarques que nous avons formulées.

En outre, nous ne savons toujours pas si les 350 000 euros dépensés par l'ADEME, pour la mise en sécurité du site ont été remboursés par les propriétaires.

Nous craignons de plus un arrangement avec les banques au sujet de la vente du site au profit d'un ferrailleur de notre connaissance dont les méthodes de gestion nous posent sûrement problème.

## 6-2 AMIS DE LA FORET DE SAINT GERMAIN ET DE MARLY

**Rappelons l'objectif de notre association** : nos forêts constituent un patrimoine de biodiversité à défendre, développer et faire connaître. Il est menacé par le morcellement et la fragmentation dû à toutes les infrastructures routières, et au grignotage dû à l'urbanisation. Nous nous y attachons dans une démarche qui suit une voie étroite entre le refus de toute exploitation du bois (énergie ou bois d'œuvre) et une voie qui serait une exploitation maximale de nos forêts. Nous défendons une troisième voie, celle qui tient compte à la fois des équilibres écologiques et des besoins sociaux de nos forêts tout en prenant en compte de la nécessité pour l'ONF de tirer des revenus du bois.

Au cours de l'année 2013, nous avons continué notre action dans ce sens mais avec une action plus portée sur le développement de la connaissance de la forêt auprès du Grand Public.

### I.- DEFENSE DE NOS FORETS

#### 1.- Groupe de forêts péri urbaines d'Ile de France

**Rappel.-** En janvier 2012, Hervé Gaymard, Président de l'ONF et le Directeur général de l'ONF ont organisé une conférence-débat sur la politique de l'ONF et les questions soulevées par l'évolution des forêts péri urbaines à laquelle ont participé les associations de défense des forêts. Au cours de cette conférence, Hervé Gaymard a annoncé la nomination d'un chef de projet des forêts péri urbaines, Sylvain Ducroux.

#### **Actions en 2013 :**

Ce dernier a remis un pré rapport par mail le 5 mars 2013. Ce rapport en fait est axé uniquement sur la gestion des forêts péri urbaines et demandait à toutes les associations de défense de la forêt ainsi qu'à un certain nombre d'élus nous faire part de nos remarques afin que « sur la base d'un diagnostic plus robuste et plus largement partagé, il soit possible de constituer les groupes de travail qui aborderont les divers aspects de la gestion de la forêt. Ces groupes de travail contribueront à l'élaboration d'orientation de gestion, dans une démarche ouverte de concertation avec les partenaires. Les parties intéressées seront également impliquées au cours de la phase d'élaboration, ainsi que vous l'êtes pour ce diagnostic ».

C'est ce que nous avons fait en envoyant nos remarques le 12 avril 2013 mais avec de vives discussions au sein de notre Conseil d'Administration sur des visions différentes du rôle de nos forêts.

#### 2.-Actions auprès de l'ONF

-En septembre 2013, M James a été remplacé par M. Frédéric Delpont auquel nous avons indiqué les points suivants :

- ✓Statut de forêt de protection
- ✓Education à la forêt dans le cadre du temps libre pour les primaires
- ✓Groupe forêt périurbaine de Sylvain Ducroux : où en est la réflexion sur la multifonctionnalité de la forêt en Ile de France.
- ✓Participation à un nouveau recensement des arbres remarquables en forêt de St Germain et de Marly

Nous n'avons pas encore pu le rencontrer car très pris par sa nouvelle fonction et ayant donné la priorité aux actions orientées sur les besoins sociaux alors que notre association est surtout orientée pour la préservation de l'intégrité de la forêt permettant de garder son patrimoine de biodiversité. Trois groupes ont été créés : les pistes cavalières, la propriété en forêt et l'étang du Cora. Pour le premier, les pistes cavalières, nous n'avons aucune compétence dans ce domaine, pour la propriété en forêt, nous sommes représentés par les Ateliers de l'Environnement et de la Démocratie avec lesquels nous sommes partenaires dans l'opération Forêt Propre. Pour le troisième, l'étang du Cora, nous verrons lors de la 1<sup>ère</sup> réunion du CA après cette AG.

#### **Comités de gestion patrimoniale :**

- ✓Celui de St Germain-en-Laye a eu lieu le 19 septembre au Mesnil-le-Roi avec Sylvain Ducroux qui a traité du cycle d'exploitation de la forêt en évoquant entre autres les aléas climatiques et les observations pour déterminer les raisons de la mort de certains arbres.
- ✓Celui de Marly a eu lieu le 18 avril 2013 suivi le 28 juin 2013 par une visite du domaine national de Marly en présence de M. Perrot, Maire de Marly le Roi et nouveau président de l'intercommunalité depuis le 9 janvier 2014.

### 3.-Actions auprès des collectivités territoriales

Nous avons rencontrés (Marguerite Vincenot, Marie-Anne Doré et Jean Péchinot) ont rencontré Maurice Solignac, 1<sup>er</sup> maire adjoint de St Germain-en-Laye et 9<sup>ème</sup> vice-président du Conseil général des Yvelines pour l'interroger en particulier sur la baisse de la subvention de l'ONF de la part du Conseil général. Cette baisse est due à un changement de politique au niveau national pour réduire les dépenses du millefeuille administratif : chaque entité ne finance plus que les domaines qui dépendent de lui. Par contre, le Conseil général va continuer à financer des projets bien précis où l'ONF intervient tel que le chauffage urbain au Bel Air où un contrat de gestion va être passé avec l'ONF pour qu'il puisse approvisionner en bois énergie des forêts environnantes.

**Autres sujets abordés :** sur l'aménagement de la lisière Pereire que nous évoquerons un peu plus loin, les dépôts de gravats, le vandalisme à l'étang du Cora, les plaintes reçues par M. Solignac sur l'entretien des pistes cavalières et les terrains du SIAPP pour lesquels nous souhaitons qu'au moins 100 hectares jouxtant la forêt de St Germain en Laye soient reconquis à titre des futures compensations sur les emprises sur la forêt tant de la lisière Pereire que de la TGO.

### 4. Statut de forêt de protection

**Rappel :** Le statut de forêt de protection est très peu connu bien qu'il ait été instauré par une loi du 28 avril 1922. La demande initiale a été introduite par Jacques Plateau en 2003. 2007 voit enfin la première réunion de pilotage suivi (voir procès-verbal de l'A.G. du 26 janvier 2011.) Le dossier, du ressort du Ministère de l'Agriculture, est entre les mains du Préfet. Jacques Plateau a relancé le 10 avril 2013 Philippe Leroy, Sénateur de Moselle qui est le président de la Fédération des Sociétés Amies des Forêts. »

Suite à l'intervention de Jacques Plateau, Philippe Leroy Président de la Fédération a écrit le 18 avril 2013 aux personnalités suivantes pour faire avancer le dossier : le Ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, le Directeur de l'ONF, Pascal Vinet et les sénateurs des Yvelines : Gérard Larcher, Alain Gournac, Marie-Annick Duchene, Philippe Esnol, Catherine Tasca, Sophie Primas. Suite à ce courrier, Monsieur Philippe Esnol a relancé le Ministre de l'Agriculture pour soutenir notre démarche d'aboutissement dans un courrier du 24 avril. Egalement cette demande a été relayée auprès du même ministre par Catherine Tasca le 3 juin et Gérard Larcher le 4 juin. Stéphane Le Foll a répondu à Philippe Leroy le 16 mai qu'il allait procéder à un « examen attentif de ce dossier ».

Début janvier, Philippe Leroy m'a adressé copie de la réponse de Stéphane Le Foll qui signale bien l'utilité de ce statut mais qui en fait confirme que nos deux forêts sont en attente de « la délimitation précise de projets d'infrastructures » qui « n'étant pas finalisés, il n'est pas aujourd'hui possible de dessiner précisément le périmètre à proposer à l'enquête publique ».

## II.- ENQUETES PUBLIQUES EN 2013

### 1.- TANGENTIELLE OUEST (TGO)

-Le 16 mai 2013, salle Jacques Tati, il y a eu une réunion de concertation publique sur **le projet de Tangentielle Ouest phase 2** qui va de la Gare de grande ceinture de St Germain-en-Laye à Achères –Ville RER A). Les Amis de la Forêt sont d'accord pour faire ce tronçon au plus vite. Mais ils sont totalement en désaccord pour créer une gare au Chêne feuillu qui va prendre sur la forêt et en plus va entraîner la création de voies d'accès en supplément. Cependant la décision de faire cette gare ainsi que son tracé n'est pas encore finalisée car tout dépend de la création de la ligne Paris-Normandie pour que cette nouvelle gare devienne une gare de correspondance avec les lignes de proximité. Une partie des habitants d'Achères s'oppose à la création de cette gare pour cause de nuisances. Il y aurait une possibilité de la glisser vers l'est de 500 m où il ya une zone entre deux voies.

-**L'enquête publique pour la phase 1 de la TGO qui va de Saint-Cyr à Saint-Germain-en-Laye avec le barreau de cette gare à la gare RER A de Saint-Germain-en-Laye a pris place du jeudi 13 juin au vendredi 12 juillet.** Nous rappelons que les Amis de la Forêt sont pour la TGO et qu'ils ont toujours milité pour que le prolongement du tronçon actuel allant de St Germain Grande Ceinture à Noisy-le-Roi soit prolongé. Mais ils déplorent que le prolongement ne se fasse pas de Saint-Cyr à Versailles Chantiers d'un côté et de l'autre côté d'Achères à Cergy. Par contre une majorité des membres présentent de fortes réserves sur le diverticule ou barreau qui va de la Gare de Grande Ceinture au RER A. Mais ce barreau est présenté comme nécessaire par d'autres membres pour développer l'emploi, diminuer la circulation des bus en provenance du Bel-Air et faciliter l'accès au RERA pour les habitants de ce quartier.

Pierre-Emile Renard a été chargé de rédiger un texte à déposer sur le registre pour manifester nos craintes quant aux risques suivants pour la forêt : l'urbanisation rampante du secteur sud de la forêt, le rapport coût/efficacité, et le non respect du futur statut de protection de la forêt. Ce texte a été déposé par Marguerite Vincenot le 4 juillet dans le registre d'enquête publique ainsi qu'auprès du Commissaire enquêteur. Nous avons spécifié que pour toutes les opérations qui entraînent :

« Une diminution de la superficie d'une forêt du fait d'une opération d'urbanisation ou de la réalisation d'une infrastructure, que non seulement la compensation se fasse sur la base moyenne de la pratique actuelle mais qu'il soit obligatoire de compenser cette perte par **l'obtention d'un terrain non boisé jointif à la forêt amputée.** Dans les conditions actuelles l'Etat et l'ONF ne peuvent pas sur le plan comptable être défavorables à une amputation d'un massif dans la mesure où à l'issue de l'opération il devient propriétaires d'une surface toute boisée plus considérable où en général l'exploitation est plus aisée. Dans le cas présent ce mode de compensation serait largement facilité par la libération par le SIAAP de terrains au nord de la forêt de Saint-Germain. Seule cette mesure coûteuse et souvent difficilement réalisable permettrait de freiner les agressions à l'égard des forêts périurbaines ».

## 2.- Lisière Péreire

Cette enquête a eu lieu du 7 janvier au 9 février 2013. Nous avons rédigé et remis le 8 février 2013 à Mr Felgentreif, Commissaire-enquêteur, une demande de compensation des surfaces de forêt amputées par ce projet dont nous vous relatons le point principal :

### « Emprise sur la forêt :

- a) Nord-ouest de la zone d'aménagement de la lisière Péreire : 200 m<sup>2</sup> empiètent sur la forêt.
- b) Nord-est de la zone d'aménagement, entre la voie ferrée, la N 184 et les voies d'accès aux parkings des commerçants : Une zone classée en UCC dans la révision du PLU ne semble pas avoir été prise en considération comme faisant partie de la forêt à l'origine. La superficie à prendre en compte est de 4570 M<sup>2</sup> (zone1 + zone2).

Au total, pour que notre massif forestier ne soit pas encore diminué par l'empiètement qui concourt aux discontinuités écologiques, nous demandons pour la forêt de St Germain, une compensation de ces surfaces selon les normes de l'O.N.F. (de un à dix), sur une (des) zone(s) qui jouxte(nt) la forêt de St Germain. Au contraire de ce qui a été fait pour le Parking de la « Forestière de 3000 m<sup>2</sup> pour lequel la compensation a été réalisée par un bois en forêt de Sourdun (Seine et Marne) ».

## 3.- Autres projets en cours mais sans activité sur 2013

- Prolongement de l'A104 : toujours dans les plans de mobilité mais faute de financement n'est pas retenu comme prioritaire sauf à l'horizon 2030 !
- Prolongation du RER E toujours d'actualité
- Ligne ferroviaire Paris-Normandie
- Plateforme portuaire d'Achères : toujours d'actualité mais sans activité en 2013.

## III.-ACTIONS DE PRESERVATION

### 1.-Balisage du sentier des Oratoires

- Au printemps et à l'été, Bernard MOUTON et Alain GAUTHIER ont poursuivi l'entretien du balisage du sentier. Des endroits restent encore à améliorer, ce qui fera l'objet de la prochaine intervention au printemps prochain. Ils envisagent d'implanter de nouveaux potelets sur lesquels seront vissées les plaquettes blanches à croix bleues.
- Pour les oratoires vandalisés (vitres cassées de Ste Geneviève, Ste Anne et St Joseph) un courrier a été envoyé le 20 août 2013 par nous à l'association « La Défense du patrimoine Chrétien » qui se charge désormais depuis quelques années de l'entretien des oratoires de la forêt de St Germain. Cette association a demandé par lettre datée du 5 décembre 2013 à l'ONF d'intervenir sur les oratoires vandalisés pour leur remise en état. Une modification du support est envisagée en ce qui concerne l'oratoire de Ste Geneviève.

### 2.-Le crapauduc

L'inauguration officielle a enfin eu lieu le 30 mars 2013 sur invitation de Madame Wajsblat, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, Madame Vincenot.

Les Amis de la Forêt de Saint-Germain et de Marly, Monsieur Jean-françois CARBONNE, Saint Nom la Nature. Cette inauguration a connu un très grand succès grâce aux talents d'organisation de notre association partenaire, Saint Nom la Nature. Mais, il n'y a eu aucun de nos sponsors n'est venue à cette inauguration que ce soit la Fondation nature & découvertes que la Région Ile de France qui avait pourtant repoussé l'inauguration en 2012 pour cause d'élections présidentielles et nous avait poussé à la reprogrammer en 2013. Madame le Maire de Saint-Nom était représentée par Madame Allibert, 1<sup>ère</sup> Maire Adjointe en charge de la communication qui nous a apporté un soutien et une aide déterminante dans la réalisation de cette inauguration. Le programme de la matinée a été le suivant :

- ✓10h30 à 11h00 sur l'emplacement du Crapauduc (Etang d'Avignièrès- Route de Sainte-Gemme - St-Nom-la-Bretèche)
- ✓11h30 à 12h15 - Espace JKM - Exposé : Biodiversité et crapauduc,
- ✓12h15 à 13h00 Pot des «Crapauds»

### 3.-Opération forêt propre

Elle s'est déroulée le samedi 12 octobre dernier organisé par les Ateliers de l'Environnement et de la Démocratie avec lesquels nous sommes partenaires. Elle a un objectif essentiellement de pédagogie et de vie citoyenne auprès des jeunes et de leurs familles qui les accompagnent.

## III.-FAIRE CONNAITRE

### 1.- Partenariat avec l'Office de Tourisme de St Germain

#### **Pourquoi ce partenariat :**

- L'Office de Tourisme de St Germain-en-Laye a pour mission de développer un tourisme préservant l'environnement de St Germain-en-Laye dans une perspective de développement durable
- Les Amis de la Forêt souhaitent intensifier leurs actions d'information et de sensibilisation aux forêts de St Germain et de Marly afin de préserver et développer notre patrimoine forestier. Mais n'ayant pas les moyens en ressources humaines, ils souhaitent que tout l'aspect logistique de cette information soit pris en charge par l'Office de Tourisme.

Nous avons pu éditer en 2013 deux livrets importants sur la connaissance de la forêt pour nos adhérents et le Grand public en partenariat avec l'Office du Tourisme :

- La réédition du « **Sentier des Oratoires** » qui a été complètement revu grâce à Bernard Mouton et Jacqueline Godefroy qui est paru à la mi avril dont l'Office de Tourisme a pris 500 exemplaires sur les 2000 imprimés ;
- « **Petit guide de la nature** » avec pour sous titre « **Prélevons la biodiversité de la Forêt de St Germain** ». Il a été élaboré en partenariat avec les Amis de la Forêt, Gilles Becquer, Jardinier en chef du Domaine et l'Office de Tourisme qui est imprimé à façon par l'Office de Tourisme. Il a été revu et approuvé par l'ONF. Depuis la rédaction des fiches conseils pour notre site internet, les Amis de la Forêt souhaitaient établir un livret synthétique pour en faire une diffusion grand

public. Nous nous sommes mis d'accord pour que l'Office de Tourisme prenne en charge la diffusion de ce livret qui est remis à chaque personne venant demander le feuillet « itinéraires pédestres et cycliste ». Il a été publié au moment des Journées du Patrimoine en septembre.

## **2.-Autres livrets édités**

-Le dépliant de l'association remis à jour sous la direction de Jacqueline Godefroy

-Livret sur « Enquête publique & Débat » dont le texte a été rédigé par Pierre Jomier, Président des Ateliers de l'Environnement & de la Démocratie » et la mise en page pédagogique faite par Jacqueline Godefroy.

## **3.- Fédération Nationale des Sociétés Amis des Forêts**

A nouveau, la Fédération a organisé un voyage d'études hors de la région Ile de France dans la Forêt du Tronçais le 11, 12 et 13 septembre 2013 sur le thème « La sylviculture des feuillus et leur usage actuel, l'exemple du chêne ». Sujet très d'actualité par ces temps de morosité car nous avons en France un vrai trésor qui sont nos forêts, cadeau de la nature et qui ne sont pas du tout valorisées à tous les niveaux (voir notre dernière lettre aux adhérents). Deux de nos adhérents, Pierre-Emile Renard, vice-président et Jacques Plateau, ex Président et son épouse ont pu assister à ces journées. Elles comprenaient : visite de la forêt qui couvre plus de 10 000 hectares avec des sites remarquables, visite de trois entreprises du bois, merranderie, parqueterie et bois d'œuvre et un colloque qui a suscité, « beaucoup de pistes de réflexions, y compris pour nos forêts locales ». Nos participants ont été « très impressionnés par le « modernisme » de ces types d'activités, le niveau évident d'investissement, les technologies mises en œuvre, et par ailleurs les délais nécessaires entre l'achat de bois, et la livraison des produits : les précautions pour sa conservation (arrosage, lutte contre les infections, séchage..., les longs stockages, 2 à 3 ans avant la vente...). Un bulletin sera publié par la Fédération courant avril 2014.

## **4.- Opération Glaxo**

Grâce à l'entremise de M. le maire de Marly-le-Roi, Yves Perrot et Gisèle Durand, ex administrateur, nous avons pu bénéficier des revenus (2 200€) procurés par la vente du miel de la société Glaxo. Cette société a développé un parc qui développe la biodiversité et en particulier elle a implanté des ruches d'abeilles très productives. Nous avons décidé lors de notre dernier Conseil d'Administration, le 25 novembre que cette somme serait consacrée à un nouveau recensement des arbres remarquables en forêt de Marly et St Germain et à l'édition d'un nouveau livret car l'ancien est devenu obsolète suite à la tempête de 1999. Nous sommes aussi sur la piste d'autres projets d'investissement pour la forêt.

## **5.- Forums et autres manifestations**

-Participation à la fête de la nature le Marly-le-Roi le 25 mai 2013 dans le parc Jean Witold où M. Perrot, Maire de Marly-le-Roi a inauguré un cadran solaire dit « analemme ».

-Participation aux forums de :

- ✓Marly, Le Pecq et St Nom la Bretèche le 7 septembre,
- ✓Louveciennes (avec le stand de l'association Racines) le 14 septembre
- ✓St Germain en laye le 21 septembre.

## **6-3 Association ARBRE DE FER**

L'association poursuit son travail de sauvegarde et mise en valeur du patrimoine naturel du domaine d'AgroParisTech à Grignon.

Cela s'effectue essentiellement sous la forme de (re)plantations d'arbres et d'opérations de communication via notamment la journée du patrimoine organisée conjointement avec d'autres associations et le service de la gestion du centre d'AgroParisTech.

S'agissant de l'avenir du site dans la perspective du futur déménagement de l'établissement à Palaiseau sur le plateau de Saclay, l'association reste vigilante sur l'évolution du dossier en lien avec les anciens d'AgroParisTech patrimoine (ex Grignon 2000) et étudie les possibilités de protection du patrimoine naturel en collaboration avec Yvelines environnement.

## **6-4 Association Bucoise pour la Protection et l'Amélioration du Cadre de vie, de l'Habitat et de l'Environnement (APACH)**

### **Le Pré Clos :**

L'association a poursuivi ses actions en faveur de la préservation de la zone humide du Pré Clos. En 2012 nous avons commandé au Comité Ornithologique d'Ile-de-France (CORIF) un inventaire de l'avifaune et des amphibiens (auteur : Jean-Pierre LAIR). Le rapport final de cette étude nous est parvenu en février 2013. 6 sorties sur 5 stations d'écoute et d'observation ont été réalisées (2 en hiver, 2 en mars et 2 en mai) ; 41 espèces d'oiseaux ont été observées dont 6 à valeur patrimoniale (bécasse des marais, faucon crécerelle, linotte mélodieuse, mésange nonnette, tourterelle des bois, bouvreuil pivoine) et 2 d'amphibiens (grenouille verte et triton palmé). Le rapport souligne le grand intérêt à préserver ce site qui abrite des habitats devenus rares en Ile-de-France (prairie humide, mégaphorbiaie, roselière). Néanmoins les espèces animales observées ne permettent pas de justifier le maintien en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) du territoire, soit parce que leurs effectifs sont trop réduits, soit parce qu'elles ne sont pas dans la liste de celles qui déterminent ce classement. L'inventaire mycologique réalisé par l'Association des Naturalistes des Yvelines (ANY78) reste-t-il un élément qui pourrait conforter le classement en ZNIEFF du Pré Clos ? A suivre ! En attendant, nous avons bien noté les préconisations du rapport du CORIF pour préserver ce patrimoine écologique bucois (nécessité de travaux de curage du ru et des mares menacées d'atterrissement, limitation de la pousse des ligneux dans la prairie humide et la mégaphorbiaie). Nous avons remis à la mairie en juillet dernier une synthèse de ces préconisations et de celles formulées par de précédentes études,

sous forme de 9 propositions d'actions. M. le Maire a favorablement accueilli notre « résumé de préconisations » qu'il se propose de mettre en place en partenariat avec le SIAVB et l'association des chasseurs de Buc. La mairie souhaite, d'autre part, acquérir la partie Sud du Pré Clos, actuellement propriété du Ministère de la défense. Nous entendons rester un interlocuteur privilégié de la Mairie pour mettre en place le plan d'actions de sauvegarde du Pré Clos.

### **La Zone de Protection Naturelle Agricole et Forestière (ZPNAF) du Plateau de Saclay :**

Le décret n° 2013-1298 du 27 décembre 2013 limite la ZPNAF à 2.333 hectares alors que les différents ministères concernés avaient annoncés 2.469 hectares avant sa publication. Nous devons conserver une vigilance citoyenne pour éviter un grignotage des territoires concernés. Il faut ainsi savoir que l'emprise du futur « barreau Sud » (déviation de la circulation routière prévue au milieu des terres agricoles reliant la ZAC de Buc à la Minière) sera de 8 hectares et le doublement du CD36 (au Sud du Plateau) grignotera 14 hectares. Heureusement il y a aussi une bonne surprise : la conservation dans la ZPNAF des terres agricoles au Nord du Technocentre.

Avec 6 à 8.000 nouveaux logements par an, le projet de l'Opération d'Intérêt National (OIN) sur le Plateau de Saclay est désormais une opération immobilière encore plus importante que celle annoncée à l'origine par Christian Blanc et qui avait déjà horrifié les associations.

### **Le Schéma Directeur Régional d'Ile-de-France (SDRIF) :**

Le nouveau SDRIF a été approuvé in extremis le 27 décembre dernier.

La carte du SDRIF a été établie à l'échelle de toute la région ; sa lecture détaillée est donc assez difficile. On remarque néanmoins des « pastilles » représentant une importante urbanisation future de Satory qui deviendra le 8<sup>ème</sup> quartier de Versailles (les promoteurs parlent déjà de réaliser un « balcon sur la vallée de la Bièvre » !!). Le village des Loges-en-Josas est aussi menacé d'une pastille d'urbanisation. La carte du SDRIF indique encore les corridors biologiques à préserver mais leurs tracés et leurs typologies sont quelque peu abscons. Le futur métro aérien (ligne verte) ne semble plus avoir de gare à la Minière, ce dont nous nous réjouissons car une urbanisation est envisagée autour des 72 gares prévues. La réalisation de ce transport en commun lourd (5.000 voyageurs/heure) est, dans un premier temps, envisagé jusqu'à Saclay car son tracé jusqu'à Versailles ne présente pas pour l'instant d'intérêt économique (territoire pas encore suffisamment densément peuplé). Nous nous interrogeons avec inquiétude sur les moyens prévus pour permettre au métro de traverser la vallée de la Bièvre et de rejoindre Satory.

### **Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Bièvre :**

L'association a participé à l'élaboration du SAGE de la Bièvre qui avait débuté en 2009 et qui a suscité beaucoup d'espoirs. Nous déplorons cependant que le texte final reprenne si peu des nombreuses études engagées qui avaient ausculté en profondeur la rivière sur tout son cours. Ce travail a tout de même permis une amélioration des connaissances, que ce soit sur la qualité de l'eau, le ruissellement, la protection contre les inondations ou le milieu naturel. Il faut dire que les enjeux sont très forts et les intérêts divergents. Par conséquent le texte final risque d'être édulcoré. Les élus, entre autre, ne voient pas d'un bon œil les contraintes, y compris financières que les directives européennes leur imposent ainsi qu'à leurs administrés. Un réel bras de fer est donc en cours, entre les tenants de la rigueur (dont les associations), et les décideurs pour intégrer ou non dans le texte les contraintes les plus fortes possibles afin de rendre à la rivière des caractéristiques conformes aux normes désormais imposées et au bien-être de ses riverains.

Les syndicats et les associations (surtout ceux correspondant à l'amont du cours d'eau, dans sa partie découverte) se mobilisent davantage dans ce travail que les élus et les représentants de la partie aval (là où la Bièvre est busée).

A noter que la Communauté d'agglomération de Saint Quentin en Yvelines (CASQY) est impliquée dès avant la source de la Bièvre car l'étang de Saint-Quentin a comme exutoire, non seulement la Mauldre, mais aussi la Bièvre. L'Etablissement Public Paris Saclay (EPPS) en charge de la réalisation de l'OIN a, quant à lui, prévu la disparition de zones humides sur le Sud du plateau du fait de l'urbanisation envisagée, avec une compensation en plan d'eaux artificiels (comme l'exige la Loi) sans véritable perspective d'une résurgence de la biodiversité initiale.

### **Aérodromes :**

#### **Toussus**

Cette année encore, APACH a participé aux réunions relatives à l'aérodrome : la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) et le Comité de suivi de la Charte. Nous avons également suivi le Comité de Pilotage de l'étude sur le devenir de l'aérodrome. Cette étude a analysé les différentes activités présentes sur l'aérodrome (aviation de loisir, aviation d'affaire, entretien d'aéronefs), leur impact économique et leur impact sur l'environnement.

Trois types d'évolution possible ont ensuite été envisagés et leur impact estimé :

- une restriction significative
- une adaptation « mesurée » permettant de limiter l'impact sur l'environnement tout en ne pénalisant pas trop l'économie des entreprises
- un développement de l'activité.

Cette étape est aujourd'hui terminée. Il s'agit à présent de trouver une combinaison des différentes évolutions de ces activités qui recueillent le consensus le plus large parmi les partenaires en présence. Dans la mesure où les attentes des exploitants, soutenus par ADP et la DGAC, et celles des riverains sont radicalement différentes, la solution n'est pas évidente. Pendant ce temps les nouvelles implantations d'exploitants d'hélicoptères se multiplient sur l'aérodrome.

En effet, le décret hélicoptère de 2013 réduit les possibilités de survols des zones à forte densité de population. Or Toussus n'est pas dans une zone considérée à forte densité de population. D'où le rabattement des exploitants d'hélicoptères sur Toussus depuis les zones désormais à éviter.

Le risque est aujourd'hui de plus en plus grand pour Buc de voir s'instaurer un circuit d'approche par le nord pour les hélicoptères qui permettrait d'épargner les communes du sud, majoritaires et qui le réclament à corps et à cris, et de ne pas mécontenter les exploitants. Ce circuit, croisant les axes d'approche de Villacoublay et rabattant les vols hélicos vers Buc, serait une catastrophe pour la commune.

### **Villacoublay**

L'association participe aux réunions de la CCE de l'aérodrome ainsi qu'au comité de suivi de la charte. Les communes ne sont plus représentées à la CCE, ce sont désormais des représentants des communautés d'agglomération et pour Versailles-Grand Parc (VGP), il n'y a aucun élu bucois mais un de Versailles (ville non impacté par les nuisances du trafic !).

Alors qu'on assiste à une réelle bonne volonté des militaires pour écouter et d'entendre les plaintes des riverains, ces derniers ont bien du mal à ne pas se contenter de faire reporter les nuisances sur les communes voisines.

Pour Buc, les vols militaires posent, semblerait-il (car il n'est pas toujours évident de les distinguer) moins de problèmes que les vols d'hélicoptères civils, beaucoup plus nombreux en transit et également gérés par la base. Le week-end, les vols hélicoptères civils à destination de Toussus, ne pouvant survoler la base dont le contrôle est fermé, empruntent un circuit qui suit l'A86 et pénalise fortement les habitants du nouveau quartier du Cerf Volant.

Le maintien de la route directe depuis Meudon vers Toussus en passant par Saclay et en évitant Buc, est aussi demandé par les habitants de Vélizy mais rejeté par Bièvres et Saclay, on peut le comprendre.

On comprend donc aussi que la seule solution est une réduction draconienne de l'activité hélicoptères civils dans le secteur en ayant un regard vigilant sur les déplacements éventuels des entraînements des hélicoptères militaires.

Argument économique aidant, on peut se demander si le Préfet nous suivra dans cette voie, on l'espère cependant.

### **L'EPSS :**

L'association a régulièrement participé aux réunions d'information organisées par l'Etablissement Public Paris Saclay.

L'urbanisation de la frange sud du plateau se poursuit avec une véritable ville nouvelle en devenir (350 hectares seront aménagés au final). D'ailleurs, plus personne ne cache désormais qu'il s'agit bien d'une opération d'urbanisation et l'EPSS va prochainement se transformer en Etablissement Public d'Aménagement.

Comme nous l'avons déjà vu, le tracé du métro est à présent fixé et essentiellement aérien, ce dont seuls les grands naïfs avaient douté. Tant pis pour les paysages mais il paraît qu'on « sauve » ainsi un certain nombre d'hectares de terres agricoles. Quant au transport en commun en site propre (TCSP), il est prévu pour 2016.

Aucun axe routier important Sud<>Nord n'étant prévu (entre la N118 et la RD91), on peut s'interroger sur le chemin qu'emprunteront les nouveaux résidents du Sud du plateau pour rejoindre Versailles, si ce n'est par ... Buc !

### **Permis de construire et modification du Plan Local d'urbanisme (PLU) de Buc**

#### **ZAC du cerf Volant et préservation du mur du parc**

Nous nous sommes efforcés de suivre les permis de construire qui ont été accordés cette année. Ils ont en effet un impact sur l'environnement aussi bien naturel, dans le site classé de la vallée de la Bièvre par exemple, qu'urbain. De nombreux Bucois et beaucoup de ceux qui souhaiteraient le devenir, sont sensibles au maintien d'une cohérence architecturale compatible avec l'aspect villageois du site et au maintien des témoignages de son passé.

Nous avons en particulier été interpellés par le permis donné à K&B d'araser à 50 cm de haut le mur du Petit parc du château de Versailles encore présent sur un linéaire important depuis le Cerf Volant jusque tout le long de la rue du Haras et avec une hauteur pouvant atteindre 4m par endroits.

Cette autorisation de démolition était d'autant plus surprenante que la municipalité avait fait le choix de réhabiliter la moitié encore en place et de reconstruire ex nihilo l'autre morceau de la porte d'entrée de l'aéroparc de Buc, marquant par là son attachement aux témoignages architecturaux (bien moins anciens ici cependant) significatifs du passé de la commune.

#### **Suites PLU Buc**

APACH a accompagné deux recours initiés contre les révisions du PLU portant atteinte à l'environnement bucois.

Il s'agit essentiellement de changements de zones qui auraient permis des constructions en site classé (projet d'EHPAD sur le terrain de la Sauvegarde et permis de construire dans l'épingle à cheveu de la rue Louis Massotte) ou du déclassement d'un terrain agricole (au Sud du stade) pour le premier.

Le second concernait la contestation de l'exonération, pour les bâtiments publics du cœur du village, du respect des contraintes d'urbanisme imposées aux constructions privées.

Si gain de cause a été obtenu pour le premier point, une grossière erreur matérielle a fait échouer le second recours laissant la voie libre à l'édification de l'extension de la mairie telle que nous la voyons aujourd'hui.

#### **Projet du nouvel axe routier dit « barreau Sud »**

Ce projet routier suscite de nombreuses interrogations : quel réel intérêt peut avoir un axe Est-Ouest pour dévier une circulation Sud-Nord ? La zone boisée prévue entre cette route et le futur quartier du fort de Buc fera-t-elle vraiment office

d'écran anti-bruit ? Comment les engins agricoles accèderont-ils aux terres agricoles situées au Nord de la route ? Ne faudrait-il pas étudier un autre circuit ?

### **Non renouvellement de l'agrément communal en tant qu'association de protection de l'environnement**

La notion d'agrément communal, dont l'association bénéficiait, ayant disparu, l'agrément départemental a été sollicité. Malheureusement, il n'a pas été obtenu en raison de notre champ d'actions limité au territoire communal.

## **6-5 Association CODERANDO**

### **LES SENTIERS et EDITIONS:**

#### **a) - Entretien et création des sentiers**

Au 31 décembre 2013, notre réseau de sentiers comprenait 1293 km de sentiers répartis en 555 km de GR, 145 km de GRP et 593 km de PR. 83 baliseurs étaient actifs, sous la responsabilité des trois responsables de secteurs de balisage.

#### **b) – Formation baliseurs**

5 nouveaux baliseurs ont été formés, alors que 6 autres ont cessé leur activité de baliseur.

#### **c) – Ecoville®**

Notre programme Ecoville® nous permet de surveiller l'état des sentiers. Nous avons reçu 65 signalements relatant 70 anomalies ou incidents (dépôts sauvages, passages impraticables, balisage défectueux, etc), 54% de ces signalement ont été résolus.

#### **d) - Éditions**

Aucune nouvelle édition de topoguide n'a eu lieu cette année, de nouvelles rééditions étant prévues en 2014.

#### **e) - Formation**

Les stages ont été suivis par **147** participants issus de **27** associations, totalisant **310** journées de stage.

Le coût financier de ces formations s'élève à 17 158 €. Compte tenu la seule aide financière apportée par la DDCS pour 2 000 €, et la participation financière des associations pour un montant de 3960 €, la charge supportée par le Comité départemental s'élève à 11 198 €.

### **COMMUNICATION :**

Le site internet du département connaît une fréquentation stable, les consultations les plus importantes se situent sur les périodes mars-mai et août-octobre.

Le renforcement des liens avec les associations, les contacts avec les médias, et les informations auprès du public ont été les grands axes de l'action de la commission.

### **VIE ASSOCIATIVE :**

Parmi les manifestations organisées citons :

- Coorganisateur avec le Comité Régional (CORANDIF) d'un Rando-Challenge à Beynes les 27 et 28 avril
- En partenariat avec Yvelines Tourisme l'organisation d'une Rando Pour Tous à Moissons le 2 juin.
- l'organisation d'un Rallye pédestre pour notre partenaire GRT-Gaz le 19 septembre
- la participation et l'assistance technique à la manifestation RETINA à Maule en octobre.

## **6-6 Association de Défense de la Ville de VILLEPREUX (ADV V)**

Plusieurs tracts et lettres aux adhérents ont été diffusés en 2013 ;

- Le conseil d'administration a décidé d'engager un recours contre la modification n°1 du PLU. Ce recours devra être approuvé par l'assemblée générale.

- Le CA a décidé de faire appel contre la décision du tribunal administratif d'annuler le PLU partiellement seulement. En particulier sur le grief que le tribunal administratif n'a pas examiné le grief portant sur le forage des Tasses, absent du PLU. La non annexion d'une servitude d'utilité publique entraîne l'illégalité du PLU.

- Concernant les conventions signées avec l'EPFY, l'ADV V a demandé à l'EPFY de préempter sur les terres de l'extension du Trianon pour rattraper le retard des logements sociaux m'a n'a reçu aucune réponse. Aucun logement social n'ayant été créé sur la période 2011-2013, le retard de 12 logements fin 2010 est passé à environ 40 fin 2013, d'où une augmentation de la pénalité et le maintien de la carence ;

- L'ADV V a signalé à la DIREN, à l'APPVPA et à la préfecture les activités illégales dans la plaine classée le long de la côte de Paris.

- L'ADV V a engagé fin août un recours gracieux contre le permis de construire Kaufman & Broad puis des discussions avec sa direction. Un avocat conseil a été consulté. Un compromis a été trouvé pour éviter un recours contentieux, consistant à détacher des lots à vendre une bande de 5 m le long de la déviation, bande qui sera plantée d'une haie et cédée à la commune pour créer un écran végétal en limite de plaine classée.

- L'ADV V a participé à la journée des associations.

## **6-7 Association de la Haute Vallée de l'Orge (AHVO)**

### **Jardinage**

Côté jardin, les seules autres manifestations propres à l'Association en 2013 étaient le traditionnel échange de plantes au lavoir, et notre participation à l'échange de Ste Mesme. En effet, l'organisation des journées du patrimoine de la commune de septembre dernier incombait cette fois presque entièrement à l'AHVO.

### Les journées du Patrimoine

Tout s'est bien passé, et 70 personnes environ ont visité l'exposition à la Chapelle de Bréthencourt. Nous avons profité de l'occasion pour numériser un certain nombre de documents de la commune de St Martin et des manifestations des années passées. A terme, la majorité se trouvera sur le site internet [www.smb.ahv-orge.org](http://www.smb.ahv-orge.org).

L'un des points forts de l'exposition était la présentation de la monographie que l'instituteur de l'époque a rédigée en 1899 pour l'exposition universelle de 1900. Nathalie et Michel Laval ont fait la transcription du document manuscrit et le texte, agrémenté de photographies de l'époque, a été imprimé pour l'occasion en grand format. Nous avons remarqué que les monographies des communes voisines ont été transcrites il y a longtemps ; la seule qui reste facilement disponible est celle de Sermaise. La comparaison des deux est intéressante et nous cherchons à savoir s'il serait possible de rendre toutes les monographies plus accessibles.

En marge de cette manifestation, nous avons remarqué que nos petites communes manquent de moyens de bien conserver les documents courants comme les photos de manifestations. Ce n'est pas de la grande histoire mais c'est de l'histoire quand-même.

### Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Orge-Yvette

L'association est membre du collège des usagers de la CLE (Commission Locale de l'Eau) du SAGE Orge-Yvette. C'est Yvelines Environnement qui nous a nommés. Après pratiquement 20 années la version "finale" du SAGE est approuvée. Le document est assez complexe des points de vue juridique et scientifique ; les membres "profanes" pourraient avoir, éventuellement, l'impression d'être là pour être vus et rester relativement sages. Des associations comme la nôtre seraient plus aptes à faire leur contribution si, par exemple, les différentes cartes étaient disponibles à une résolution adéquate. Il ne faut pas oublier que les associations comptent parmi leurs membres des scientifiques et d'autres experts.

Le SAGE a beaucoup d'autorité, qui peut primer sur d'autres dispositions comme le PLU. Ses décisions sont juridiquement opposables. Le temps d'élaboration de la dernière version a été déterminé par les besoins de la mise en conformité avec le Grenelle de l'environnement, et de la consolidation et la vérification de ses bases juridiques.

Notre association aimerait collaborer avec le SAGE afin de trouver une solution pour un site industriel désaffecté au bord de l'Orge (48°31'10" N, 1°56'50" E ; voir en 'Projets pour 2014' ci-après).

### La Mare Claire et les autres mares

Le projet de récurage de la Mare Claire avait été repris par la CAPY, reflétant l'importance stratégique régionale de ces plans d'eau de la plaine. Apparemment le budget attribué, important, a été "raboté". Nous attendons quelques mois avant de voir si les parties concernées pourraient se concerter afin de faire faire les travaux à relativement peu de frais par une entreprise locale. Concernant l'entretien de routine les petites mares des hameaux nous cherchons à savoir si le matériel et l'expertise nécessaires se trouvent déjà au sein de la CAPY. Ces mares font partie du patrimoine des communes ; elles sont importantes pour l'environnement et pour l'agrément.

### La carrière des Terres Salées

Cette année il n'y a rien à signaler sur la carrière des Terres Salées, si ce n'est que l'agrandissement prévu est en cours. Rappelons que son emplacement a été défini à l'aide de l'un de nos membres, géologue et que, par rapport au projet initial, l'installation s'avère plus intéressante pour l'entrepreneur et moins gênante pour les habitants. L'association a été invitée à visiter la carrière en 2011 (<http://www.ahv-orge.org/carrieredesterre>).

### Restauration de la plaque de cocher

La plaque de cocher de Hautbout, qui avait disparu lors de la rénovation d'un bâtiment, a enfin été remise à sa place. Nous ne revenons pas sur les discussions sur l'importance de ces éléments du patrimoine et l'association est reconnaissante de la vigilance de la municipalité quant aux éléments du patrimoine de ce genre. Une lettre de remerciement sera rédigée.

### L'assainissement de Hautbout

Il convient de rappeler d'abord que l'association est bien consciente des enjeux sanitaires et environnementaux. Les "petites" épidémies récentes dans d'autres pays ont été rapidement circonscrites et ont fait relativement peu de bruit. Cependant, sans compter les décès, des centaines de survivants se trouvent dans un état de santé plus que précaire.

Pour résumer la situation de Hautbout, le hameau est classé définitivement en zone d'assainissement collectif (éventuellement semi-collectif). En attendant le budget nécessaire, les règles du non-collectif sont appliquées implacablement lorsqu'une maison change de mains. Cela présente trois difficultés : 1) le surcoût pour le particulier par rapport au collectif, parce-que la nature du terrain nécessite un filtre (ou autre dispositif) assez coûteux et peu fiable, 2) la perte des jardins à cause de la taille du filtre. 3) l'impossibilité d'obtempérer quand il n'y a pas de jardin à perdre.

On peut lire sur l'internet et dans la presse régionale que beaucoup de petites communes rencontrent les mêmes difficultés. Nous ne pouvons pas attendre un traitement égal au sein d'une commune ; St Martin est bien en collectif mais plusieurs maisons ne peuvent pas être raccordées pour des raisons économiques et techniques.

L'information du ministère est déficiente sur plusieurs points. Par exemple, qu'est-ce qu'on est censé faire quand on n'a pas de terrain ? Il y a quelques années, dans le Calvados un agent du SPANC a proposé à un habitant de racheter le jardin de son voisin. Sur un terrain imperméable, le filtre à sable (typiquement de 35 m<sup>2</sup>) est la solution "par défaut" préconisée officiellement. La durée de vie du dispositif avant son colmatage est aléatoire et l'évacuation du matériel contaminé coûte cher. Il faut savoir aussi que la construction et le dimensionnement de la fosse septique influent sur la fiabilité de l'ensemble. Environ quarante dispositifs propriétaires moins encombrants qu'un filtre de sable font l'objet d'un arrêté ministériel ; cependant, lors d'une réunion publique le Président du SAGE a remarqué que tous ne fonctionnent pas d'une manière satisfaisante. D'autre part, l'eau qui sort d'un filtre est encore (officiellement) contaminée et on refuse de nous dire quoi faire avec s'il manque un exutoire. A Hautbout et ailleurs beaucoup de gens n'ont pas de solution conforme pour les eaux pluviales.

Il n'y aura pas de possibilité de revenir au sujet cette année. On pourrait préparer la suite en nous renseignant sur les possibilités de faire un branchement sur le tout-à-l'égout d'Ardenay.

## 6-8 Association de Sauvegarde du Parc de Maisons-Laffitte

Une pétition de riverains a été signée, soutenue à l'encontre d'un permis autorisant la démolition d'une belle villa et la construction devant le château de Maisons d'un immeuble collectif de 15 logements, consécutif à un permis accordé par le Député-maire J. Myard et contesté par les riverains. Un mémoire en intervention volontaire de soutien a été introduit auprès du TA de Versailles. A noter qu'un permis de 17 logements, d'architecture très contemporaine identique avait été refusé deux ans auparavant en 2010 par l'ABF.

L'instruction est en cours depuis juin 2013 et devrait être clôturée sous peu. Audience: premier semestre 2014...

La pétition a obtenu 200 signatures à ce jour.

## 6-9 Association des Amis de Brueil en Vexin (AABV)

### Réunions avec SITA Ile de France :

#### -Le 15 avril 2013 :

-participation à la réunion de la Commission Locale d'Information et de Surveillance du centre de stockage de déchets ultimes SITA de BRUEIL EN VEXIN.

Présentation : du bilan d'activités pour l'année 2012.

. de la réalisation des travaux d'aménagement du casier C4.

. de l'action de l'inspection des installations classées concernant ce site.

#### -Le 22 octobre 2013 :

-Présentation par SITA des modifications d'exploitation pour fin 2013 et début 2014.

### CARRIERES CALCIA :

#### - le 16 octobre 2013,

-Réunion en Mairie avec CALCIA, M. le Maire Bruno Caffin et ses conseillers, à laquelle les habitants de Brueil en Vexin avaient été conviés.

#### - le 19 décembre 2013,

-Réunion à l'initiative de M le Maire avec le PNR, pour informer les habitants du silence de CALCIA sur son projet d'exploitation.

A partir de ce jour, les habitants de Brueil ont pris la décision de lutter contre le projet d'exploitation des carrières CALCIA, par l'intermédiaire de notre Association.

## 6-10 Association des Amis de la Vallée du Rhodon et des Environs (A.A.V.R.E)

### 1. La plateforme logistique de 9 000 m<sup>2</sup> de la source Nestlé dans le site triplement classé de Saint Lambert des Bois.

Cette procédure est terminée au profit de Nestlé sur décision de non admission du 11 janvier 2013, par le Rapporteur public au Conseil d'état, Monsieur Xavier de Lesquen, il a jugé seul le 13 décembre 2012 à la non admission du pourvoi de notre avocat Me Olivier Coutard, d'annuler l'arrêt de la cour d'appel du 1er décembre 2011, en se bornant à dire sur la plateforme et la route, objet du litige, que l'appréciation était « délicate » qu'elle n'allait pas jusqu'à la dénaturation du site, qu'il n'était pas sur qu'il y ait véritablement « co-visibilité », que la Commission des sites avait donné un avis favorable et que, eu égard à la « faible visibilité » et « l'ampleur modeste » des travaux, le Conseil d'état ne pouvait remettre en cause l'appréciation des juges d'appel.

Les condamnations des 3 associations à verser 1 000 Euro à la commune et 1 000 Euro à Nestlé n'ont pas été retenues par le Conseil d'Etat.

Nous resterons étonnés que deux jugements aussi contradictoires aient pu avoir lieu.

Depuis Nestlé a revendu la Source à la Société des Eaux Minérales d'Ogeu.

Notre action a permis en 2008, et grâce à la demande du Président du Parc naturel à la Sté Nestlé, d'établir un projet paysager pour cacher la totalité de la plateforme. (volet paysager - construction d'un auvent)

A ce jour la moitié du projet a été réalisée, seulement l'arrivée sur le village !!!

Une non-conformité au PC dans la réalisation du volet paysager ?

Durant ces mois d'octobre et de novembre nous avons pu constater la présence d'une importante grue de forage, pour le remplacement des conduits du forage réalisé par Nestlé ?

Quid du projet d'un auvent de stockage des palettes des bouteilles d'eau ? Dossier à suivre.

Le maire affirmait dans la presse en 2011 que Nestlé représente pour la commune, 45 emplois et surtout 50% du budget, alors qu'un seul emploi pour la commune et la contribution foncière de la Source a été de 42 638 Euro pour un montant total de Contribution Foncière des Entreprises à Saint-Lambert de 295 715 Euro, soit 14,40% et non 50%.

Les travaux autorisés ont créés :

- Une nuisance paysagère inadmissible,

**Yvelines Environnement** 20 rue Mansart - 78000 Versailles

Tél : 01 39 54 75 80 Fax : 01 39 54 61 66 e-mail : [yvelines.environnement@orange.fr](mailto:yvelines.environnement@orange.fr)

65/96

- Une pollution lumineuse nocturne, 2ème cause d'extinction des insectes après les pesticides.

Notre position à toujours été pour l'exploitation de la source, mais contre l'exploitation d'une plateforme logistique de 9000 m².

Le Président rappelle que notre vallée est un patrimoine historique et naturel classé, la loi est là pour la protéger, elle aurait dû être appliquée par les élus et par les services de l'état, pour avoir un site industriel qui soit une vitrine d'intégration dans un site classé.

## 2. Aire d'accueil de caravanes avec la construction d'une maison à Romainville près des étangs à la pêche.

### *Rappel des faits :*

Le maire de Magny-les-Hameaux confirme le 2 août en RAR à Mme MICHELET son autorisation tacite du 14 juin 2011 qui est illégale, et quelle disposait d'un délai de 20 jours pour présenter ses observations, lettre non contestée par Mme MICHELET.

A la suite de cette lettre non contestée, le 7 septembre 2011 le maire a pris un arrêté de retrait de permis de construire, à notre connaissance ce retrait n'a jamais aussi été contesté.

La propriétaire n'avait donc plus de titre l'autorisant à construire mais avait toujours le récépissé de dépôt de la déclaration préalable.

C'est ce récépissé qui est affiché sur le terrain et que le pétitionnaire considère comme une autorisation tacite de construire, alors même qu'il ne correspond à aucun dossier en Mairie et que Monsieur le Maire s'est toujours opposé à une construction sur ce terrain comme le montre le retrait du permis de construire.

Le propriétaire semble avoir commis une manœuvre frauduleuse en affichant ce récépissé et en le considérant comme l'autorisant à construire, alors même qu'il savait avoir déposé un permis de construire par la suite retiré.

### *Rappel de nos actions :*

- Le 2 juillet 2012 le PV de constatation d'infractions à la législation et à l'urbanisme, voir ci-dessous la page 1 du PV
- Le 17 juillet la prise d'un Arrêté interruptif des travaux du Maire de Magny-les-Hameaux, voir ci-dessous l'extrait de l'arrêté.
- Le 29 août 2012 l'aavre dépose à la Gendarmerie de Magny-les-Hameaux une plainte pour infraction aux codes de l'urbanisme et de l'environnement, ce sont associés à notre action avec déposition de plainte, L'U.A.P.N.R. et Viva-Magny.
- Le 21 septembre 2012 le Président du Parc a fait la demande auprès du Procureur de la République de prendre toute mesure qui puisse permettre la remise en état de la parcelle, qui n'a pas pour vocation à être ni aménagée, ni urbanisée.
- Le 24 septembre 2012 le Service de l'Urbanisme et des Affaires Juridiques de la D.D.T de la Préfecture des Yvelines confirme en RAR à Mme MICHELET:

- 1) son infraction, n'étant titulaire d'aucune autorisation d'urbanisme.
- 2) demande de régulariser cette situation en procédant à la remise en état des lieux dans les meilleurs délais.
- 3) Et en l'absence de toute confirmation de régularisation de la situation dans le délai de 2 mois, son dossier sera transmis au Procureur de la République afin que le Tribunal correctionnel statue sur son infraction.

Suite à notre demande du 10 octobre 2013, Monsieur Bertrand HOUILLON maire de Magny et Vice président de la CASQY, nous remet le 10 octobre 2013 le nouveau dossier de Déclaration préalable déposé par Mme MICHELET le 27 décembre 2012.

Ce dossier a fait l'objet de non opposition tacite, dès lors qu'il allait pour la mairie dans le sens d'une amélioration de l'état du terrain et que ce dossier ne saurait régulariser la situation, dès lors qu'il n'efface pas les infractions commises au Code de l'urbanisme et au Code de l'environnement.

Le 23 octobre 2013 nous avons remercié Monsieur le maire pour l'attention qu'il porte à ce dossier, et nous lui avons confirmé que nous avons pris bonne note que la Déclaration préalable de remise en état des lieux, ne préjuge en rien de la procédure engagée visant à obtenir l'enlèvement du chalet et de son branchement EDF.

Nous avons profité de notre lettre pour souligner la totale confusion dans la demande préalable de Mme MICHELET entre les cases cochées du formulaire et les annotations manuscrites.

A ce jour le constat est que ces améliorations de l'état du site n'ont toujours pas été mises en œuvre par Mme MICHELET. Le 9 décembre une nouvelle déclaration préalable a été déposée pour la pose d'un portail ?

Nous attendons toujours la décision du Procureur de la république du T.G.I. de Versailles, suite à notre action avec L'U.A.P.N.R. et Viva-Magny de dépôt de 3 plaintes en août et septembre 2012, du PV de la mairie de constatation d'infractions à la législation et à l'urbanisme du 2 juillet 2012, suivi de la prise d'un Arrêté interruptif des travaux du chantier le 17 juillet et de la demande du Président du PNR du 21 septembre 2012 adressée au Procureur pour la remise en état de la parcelle sur laquelle un chalet a été construit en toute illégalité.

Suite à notre demande par mail du 16 décembre 2013 à M. Mickael LE BARS Responsable des Affaires Juridiques et de l'Urbanisme de la mairie, sur l'état d'avancement chaotique du dossier, il nous a confirmé le jour même que, la DDT n'a pas eu de retours des Services du Procureur, et M. le Sous-préfet a été informé officiellement par Monsieur le maire de cette inertie.

Nous attendons la décision du Procureur de la République du T.G.I. de Versailles de poursuivre Mme MICHELET au tribunal correctionnel.

**3. Autorisation à St-Lambert des Bois le 2 août 2011 d'une construction d'un garage dans la bande inconstructible des 25 m le long du Rhodon.**

*Rappel des faits :*

Manipulation frauduleuse avec deux informations erronées, une sur l'emplacement de l'abri de jardin existant et l'autre en le déclarant garage existant à rénover, afin de pouvoir contourner l'interdiction de construire.

Deux des pièces de la demande, une avec le plan du relevé de l'abri de jardin et l'autre avec le repérage erroné sur le plan des photographies de l'abri de jardin. La déclaration de travaux sur la base de laquelle les travaux sont aujourd'hui réalisés a été obtenue par fraude.

Recours avec notre Avocate Me Michelle DERVIEUX auprès du T.A. de Versailles le 10 juin 2013, contre la décision du 25 février 2013 du Préfet des Yvelines et la décision du maire de Saint-Lambert, ont rejeté la demande de l'aavre du 23 octobre 2012.

Or, il apparaît au vu des photographies et plans produits en annexe de la demande, que Mlle HORTA a fourni deux informations erronées, une sur l'emplacement de l'abri de jardin existant et l'autre en le déclarant garage existant à rénover, afin de pouvoir contourner l'interdiction de construire.

La déclaration de travaux sur la base de laquelle les travaux sont aujourd'hui réalisés a été obtenue par fraude.

Notre avocate Me Michelle DERVIEUX se rallie à la position de l'aavre dans sa note du 4 octobre dernier, reprise en partie ci-dessous :

En effet, la comparaison des photographies de l'existant avant travaux avec celle des plans figurant au dossier permet de constater que Melle Liliane HORTA a fourni des informations erronées quant à l'emplacement du soit disant garage, et ce afin de pouvoir contourner l'interdiction de construire.

Les travaux ont également été accomplis en méconnaissance de l'autorisation de construire obtenue.

En application des articles L.480-1 et L.480-4 du Code de l'urbanisme, le Maire est tenu de faire dresser procès-verbal de cette infraction.

Le constat du caractère totalement mensonger des mentions figurant aux plans du dossier de demande de déclaration de travaux de Mademoiselle HORTA devrait conduire à procéder à un tel constat par le Maire.

Le Maire de Saint-Lambert n'a pas relevé la manipulation frauduleuse et plus grave il n'a pas appliqué le règlement du POS de 2007 en autorisant la construction du garage dans la bande inconstructible des 25 m le long du Rhodon, zone humide classé 3 au Code de l'Environnement.

Par courrier adressé à la mairie le 9 mai dernier puis ce 23 octobre l'aavre a alerté le maire et son adjoint sur le caractère frauduleux de l'autorisation de construire obtenue.

Le maire n'ayant pas répondu à nos courriers, nous avons pris le conseil de notre avocat Me M. Dervieux pour alerter le Préfet des Yvelines le 21 décembre.

Le Conseil d'administration a donné le 18 décembre 2013 mandat à son Président et son Vice-Président pour ester en justice contre Melle Liliane HORTA.

#### 4. Déchets de rabotage de la route départementale 46 de Milon à Saint-Lambert, mis à la disposition des communes et des particuliers.

Nous avons alerté l'U.A.P.N.R. sur les dépôts de fraisats (gravillons enrobés de bitume) sur les chemins des communes de la vallée et du canton, alors que la bonne pratique économique et durable c'est leur évacuation pour être recyclés dans les centrales à enrobés, circulaire du 18 juin 2001 du Ministère de l'Aménagement du territoire.

A défaut, les fraisats non valorisés par recyclage doivent être éliminés dans un centre d'enfouissement technique réglementaire conformément à la circulaire N° 2001-39 du 18 juin 2001.

La Direction des routes du CGY a confirmé le 5 février 2013 à l'UAPNR que ce matériau est considéré de classe 3, matériau inerte et non de classe 1 (déchet dangereux).

Seul les enrobés à base de goudron de houille sont classés comme dangereux pour la santé, les enrobés à base de bitume sont classés matériaux inertes, recyclables.

#### 5. Projets sécuritaires d'aménagement des croisements RD91/RD46.

*Objet :* manque de visibilité de la RD 91 vis-à-vis des 2 carrefours pour assurer la sécurité.

Le projet d'un giratoire, dans un site classé et historique, peut devenir un aménagement lourd à connotation urbaine,

Nous demandons un giratoire étudié avec des solutions respectueuses du site, comme celui réalisé à Buloyer.

Le nouveau projet de giratoire du CGY, localisé au niveau du carrefour situé en bas du triangle, avec un giratoire plus modeste a été approuvé le 26 mars en commission départementale des sites (un vote contre Y.E. et une abstention Les amis de la Bièvre).

Absence d'information de la part de la mairie sur le nouveau projet.

Nous avons adressé le 3 juillet une lettre de remerciement au CGY sur la qualité de la conception et de la réalisation du giratoire à Buloyer sur la RD 91. Il fluidifie aujourd'hui correctement l'ensemble du trafic sans connotation urbaine. Dans

notre lettre nous avons rappelé notre préoccupation à Saint-Lambert de ces 2 dangereux carrefours avec un projet de qualité sécuritaire et visuel, similaire.

6. Sur le coteau sud de Milon la Chapelle, des coupes de bois importantes en zone classée boisée à protéger, décharge de matériaux divers, carcasses de véhicule. Extension de construction ? Construction nouvelle ?

Absence lors des coupes de bois, des autorisations légales à afficher dans des sites inscrits classés zone boisée protégée, pour le bois de la vigne et le bois de la haute tasse sur la commune de Milon la Chapelle.

Nombreuses lettres adressées au Maire depuis le 6 décembre 2011: aucune réponse.

Les 15 avril et 6 mai nous avons à nouveau relancé par courrier Monsieur le Maire de Milon sur les différentes infractions aux codes de l'urbanisme, si absence d'arrêtés de PC pour extension de construction et construction nouvelle, et à l'environnement avec dépôts de matériaux divers, déboisements, dans un site boisé classé.

Le 15 avril constat sur le versant opposé avec la gendarmerie de Chevreuse, de mouvements de terre importants avec un gros bulldozer type Caterpillar.

A la suite du 15 avril, nous avons enfin obtenu de la Gendarmerie le 14 mai, notre demande de survol de la propriété par un hélicoptère de la gendarmerie pour l'établissement du constat, nous l'avions réclamé depuis 2 ans et en période hivernale.

Les 2 vols programmés par la gendarmerie étaient des jours de neige, donc annulés, le 3ème vol, avant l'arrivée des feuilles aux arbres, annulé pour cause de pénurie de kérosène.

L'adjudant Thierry MERIC a confirmé en avril avoir fait une demande de réquisition des autorisations de travaux délivrées par la mairie, demande restée sans suite, depuis l'adjudant Thierry MERIC a quitté la région sans la nomination d'un remplaçant.

Le 7 août nous avons informé le Préfet par lettre sur l'absence de réponse du Maire à nos lettres, le Préfet a chargé l'Inspecteur des sites de prendre contact avec le maire pour organiser un RV avec le propriétaire pour une visite chez lui, le maire n'a pas donné de suite à la demande de l'Inspecteur des sites ?

Nous nous interrogeons sur les raisons du silence de la mairie de Milon, si les autorisations existent pourquoi cette absence de réponse à nos demandes ?

7. Chemin rural N°5 de Milon la Chapelle et N° 12 de Magny les Hameaux, aménagés en route forestière pour l'exploitation et l'entretien du petit massif forestier.

Attribution, à la demande d'un privé, d'un financement public de la part de la Communauté Européenne, de la Région, et de la commune de Milon la Chapelle, pour aménager sur le plateau forestier le CR 5 qui démarre en haut de la rue de la chapelle, le long du cimetière de Milon, avec une ouverture de 8 m de large pour créer une route forestière de 4 m de large, à la demande d'un propriétaire forestier à Milon la Chapelle, pour sortir les grumes des coupes d'arbres de son bois.

Le 18 décembre par courriel nous avons interrogé Monsieur le Maire de Milon la Chapelle sur :

L'absence d'affichage informant sur la nature des travaux, obligatoire lors d'investissement public.

L'absence d'une barrière de fermeture de la route forestière, pour éviter l'accès des véhicules à partir de Romainville.

L'absence d'une pente de raccordement entre le CR5 coté Milon et la plateforme routière, actuellement son franchissement est difficile en raison de la retenue d'eau au pied de la plateforme routière.

La convention de travaux de modification du CR5/CR12 forestier a été signée entre les mairies de Magny-les-Hameaux et de Milon-la-Chapelle avec la propriétaire du bois de la Tasse à Milon

Participation des cosignataires sur le financement du projet, montant des travaux 186 247 €TTC et des honoraires de Maîtrise d'Œuvre 12% soit 22 349 €TTC, sans l'initiative de financement de 3 000 Euro par la mairie de Milon les autres aides Conseil Général puis Européennes auraient été bloquées :

Commune de Magny-les-Hameaux 0 Euro HT, réalisation du projet sur 90 à 95 % du chemin

Commune de Milon-la-Chapelle 3 000 Euro HT, réalisation du projet sur 5 à 10 % du chemin

Communauté Européenne et Conseil Général des Yvelines 122 302 Euro HT

C'est donc bien la mairie de Milon qui a permis le montage financier de cet aménagement coûteux.

Mme A Bosset finance sur sa propriété une plateforme de contournement pour 30 423 Euro HT.

Une convention d'entretien de la nouvelle route forestière, a été signée entre Magny-les-Hameaux et Milon-la-Chapelle et la propriétaire du bois de la Tasse à Milon, avec une interdiction aux cavaliers de son accès par la mise en place de barrières, dont une ci-dessous sur la commune de Milon, confirmée dans le bulletin municipal, ci-dessous, de Magny-les-Hameaux.

La barrière sur la commune de Milon la Chapelle fermait le CR5 sur toute sa largeur, situation injustifiable et illégale.

Par courriel nous avons demandé que cette route forestière CR5 soit maintenue ouverte aux cavaliers, en rappelant que Milon compte 3 clubs équestres. Ils ont permis à ces anciennes fermes d'élevage de bovins en fond de vallée d'être maintenue grâce à une nouvelle activité rentable, l'équitation.

Après interventions auprès des 2 Mairies, seule la mairie de Magny a répondu à nos demandes en ouvrant un passage sur un coté des barrières, et en aménageant les différences de niveau entre les chemins transversaux et la route forestière.

**L'activité du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'administration s'est réuni six fois en 2013. En plus des affaires courantes (comme la préparation des programmes d'activité), les principales questions traitées furent les suivantes :

- 25 février : élection des membres du bureau et répartition des tâches entre les 14 membres ; point sur l'informatique.
- 15 avril : point sur les inventaires en cours.
- 3 juin : résultats de l'enquête réalisée en 2012 par E. Varney auprès des membres ; un document de synthèse est diffusé. Point sur le contrat SITA en cours.
- 2 septembre : Suite à la démission de Gérard Arnal, le 21 juin du poste de président, une élection d'un nouveau bureau a lieu : Etienne Varney est élu Président, Geneviève Bianchi est élue Secrétaire général, Lucienne Pérard est élue Trésorière ; Jean Prieur reste vice-président. Etude des demandes de travaux faites à l'ANY.
- 4 novembre : Discussion d'une première version de règlement intérieur ; information et décision sur les collaborations envisagées avec la Bibliothèque du Chesnay et le Château de Versailles.
- 28 novembre : Règlement intérieur pour les membres du CA ; s'il est terminé, il sera soumis à l'assemblée générale de l'ANY pour vote.

**Les activités 2013**

Durant cette année, 53 activités ont été faites ; elles sont résumées dans le tableau suivant :

	Atelier	Conférence	Excursion	Exposition	Inventaire	Visite	Total
Astronomie		1					1
Batrachologie			1				1
Biodiversité		1					1
Botanique		1	3				4
Bryologie	1						1
Dendrologie			1				1
Lichenologie			1				1
Musée						1	1
Mycologie	2	3	19	1			25
Ornithologie		2	10		5		17
Taxidermie		1					1
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>35</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>53</b>

**Les sorties et voyages naturalistes**

35 sorties ont été organisées, dont :

- 1 en commun avec l'Association des Naturalistes Parisiens (NP) ;
- 2 en commun avec la Société Mycologique de France (SMF) ;
- 4 en commun avec l'association du Centre d'Etudes de Rambouillet et de sa Forêt (CERF).



*Sortie du 25 mai 2013 sur les coteaux de la Roche-Guyon*

Ces sorties se sont déroulées surtout dans les Yvelines, mais aussi dans l'Essonne, le Val-d'Oise, l'Eure, la Marne et à Paris.

Un voyage ornithologique a eu lieu en Mars au Sénégal.

**Les ateliers d'observation et de détermination**

Trois ateliers, un consacré aux mousses, deux aux champignons, ont été animés par Mesdames Blondel et L'Haridon et par Monsieur Varney.

### Les conférences

Neuf conférences ont été présentées à l'Hôtel de ville de Versailles, dont huit par des membres de l'ANY et une par un intervenant extérieur, Christophe Gottini (MNHN).

### L'exposition annuelle de champignons

Elle s'est déroulée les 12 et 13 octobre au Chesnay. 215 espèces de champignons d'Île-de-France ont été exposées à 230 visiteurs. Chaque jour, 2 conférences sur les champignons de la forêt de Fausses-Reposes et sur les Phallales ont fait le plein d'auditeurs. Le Club français de Microscopie montra des préparations visibles au Microscope. Des mousses de notre région étaient également présentées.

L'ANY remercie la municipalité du Chesnay qui a mis à sa disposition la salle des fêtes, salle très bien adaptée et a organisé un sympathique cocktail pour l'inauguration.



*L'exposition de champignons en 2013*

Un livret pédagogique « Des champignons près de chez nous » est distribué aux enfants. La participation aux manifestations municipales

Comme chaque année, l'ANY a un stand aux différentes manifestations de rentrée organisées par les trois municipalités dont nous sommes partenaires :

- 7 septembre : Festival des associations à Versailles
- 14 et 15 septembre : Fête des chênes verts au Chesnay
- 28 et 29 septembre : Salon nature et jardin à Rueil-Malmaison.

### La restauration de l'herbier Phillipar

Cet herbier historique, propriété de l'ANY qui comprend 12 000 planches, est en dépôt (avec une convention) au Domaine National de Versailles. La fixation des plantes et leur inventaire a continué en 2013, dans les locaux du Service des Jardins du Château de Versailles. Nous remercions les membres de l'ANY qui réalisent ce travail précis et de longue haleine.

### Herbier Paul Jovet

L'attachage et remise en état des 60 000 planches se font dans les locaux de l'Arboretum de Chèvreloup, à Rocquencourt, dans le cadre de notre collaboration avec le Muséum national d'histoire naturelle.

### Le site Internet de l'ANY

Grâce à Bertrand Mennesson, notre site Internet [www.any78.org](http://www.any78.org) est l'outil de communication le plus efficace pour se faire connaître et recruter de nouveaux adhérents. Le site, régulièrement actualisé, est apprécié. La plupart des activités donnent lieu à des comptes rendus. Une version pour Smartphones est réalisée.

Le forum mycologique est étendu à d'autres domaines : ne pas hésiter à l'utiliser.

Les autres médias ne sont pas négligés : informations aux journaux et télévisions locaux.

### Les Bulletins

Quatre bulletins ont été diffusés ainsi qu'un numéro spécial « Arbres et arbustes d'ornement dans les jardins à la française de Le Nostre » à l'occasion du 400<sup>e</sup> anniversaire de la naissance du jardinier du roi.

### Les relations extérieures de l'ANY

#### Avec la ville du Chesnay

Notre association est hébergée depuis 1992 dans des locaux mis à sa disposition par la ville du Chesnay. Les bonnes relations avec la municipalité continuent. Un programme d'activités a été envisagé :

- exposition annuelle de champignons avec possibilité de prolonger notre exposition de champignons le lundi pour les scolaires, avec préparation pédagogique au préalable par les enseignants ;
- articles dans le journal Evènements du Chesnay.

Gérard Arnal a rencontré Véronique Poyant, directrice de la Bibliothèque du Chesnay en juin ; il est prévu une manifestation Nature du 4 mars au 12 avril 2014 :

- exposition sur le thème des naturalistes avec, entre autres, des panneaux prêtés par Naturparif
- soirée spéciale biodiversité des zones humides avec présentation de films et débat avec des spécialistes
- une conférence sur les oiseaux des jardins lors d'un « goûter culture ».

### Avec le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse

Dans toute la mesure du possible, l'ANY, entrée au Conseil syndical du PNR, avec voix consultative et représentée par Gérard ARNAL et/ou John ROSE, a participé en 2013 aux réunions du Comité syndical du Parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse. Ce comité se réunit environ tous les deux mois. L'ANY donne son avis sur les projets à l'ordre du jour, le plus souvent de petits projets locaux d'aménagement, dans les cas où une question concernant la nature se pose.

### Avec le Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris

Evelyne Blondel a participé aux travaux « Atlas des Sphaignes d'Île-de-France » d'Aubane Nardetto.

### Avec la Maison de la Nature de Meudon

Jérôme Maffert a animé une sortie mycologique à Ville d'Avray, le 19 octobre, proposée par la Maison de la Nature de la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest.

### Avec Electricité de France

Jean-Pierre Thauvin a assuré le suivi de la collaboration avec les sites EDF de Chatou et des Mureaux :

- EDF Les Mureaux : 3 animations biodiversité + 1 visite nichoirs
- EDF Chatou : 3 visites pour nichoirs.

### Avec l'AgroParisTech

Jean-Pierre Thauvin a assuré, pour le compte de l'AgroParisTech (ex-Institut National Agronomique de Paris-Grignon), une animation ornithologique et 4 visites conseil auprès d'agriculteurs de la plaine de Versailles.

### Avec la ville de Versailles

- L'inventaire de la Ceinture verte s'est poursuivi avec la Butte St-Martin : des rapports botanique, ornithologique et mycologique ont été remis.
- 1 animation à la bibliothèque municipale par Jean-Pierre Thauvin.

Avec le Potager du roi à Versailles, 2 animations ornithologiques.

### Avec SITA IDF, région Île-de-France et Oise, agence stockage

Dans le cadre d'une convention avec SITA IDF, un compte-rendu final des relevés botaniques et ornithologiques a été envoyé pour les sites de Breuil-en-Vexin et d'Arnouville-lès-Mantes.

## **6-12 Association des Riverains du quartier de la Mairie de SARTROUVILLE**

La **fête de quartier** a connu cette année, comme les années précédentes, un franc succès, avec une centaine de participants le 1<sup>er</sup> juin. Le déplacement de la date retenue nous a causé quelques soucis d'organisation (problème de disponibilité de prêt de matériel). Le repas s'est tenu pour la 4<sup>ième</sup> fois sur les espaces sportifs extérieurs du gymnase Jules Verne, aimablement mis à notre disposition par la Ville (service ACSA), que nous remercions. La formule rodée les années précédentes a été reconduite : apports de mets par les riverains, viandes et boissons fournies par l'Association grâce à la contribution financière des participants. Cette année, nous n'avons pas pu malheureusement prévoir d'activité pour les jeunes dans le gymnase par le manque d'encadrement dû au déplacement de la date initiale. Merci à toute l'équipe d'animation qui a fourni un gros travail, et particulièrement à D.DURMORT, S.SIMON et G.BLONDEAU.

La **sortie vélo** de printemps a eu lieu le dimanche 2 avril, avec une cinquantaine de participants. Le parcours a eu lieu en forêt de Maisons-Laffitte, avec une petite halte à la « mare aux canes », puis le retour par les berges de Seine.

Notre première « **chasse aux œufs** » a eu lieu le 30 mars dans les jardins de la Mairie, à l'initiative d'Annelies TAUPIN ; nous remercions M. le Maire de son accueil ; une trentaine de petits chasseurs ont bravé le froid, mais la chasse a été bonne.

Le **site Internet** de l'Association est régulièrement mis à jour.

Le **journal** de notre Association, au nombre de 5 cette année, est distribué aux adhérents (ou envoyé par courriel s'ils le désirent) ; il vous tient informés de ce qui se passe dans notre quartier, vous donne des informations plus générales, des conseils pratiques quelquefois. Il est rédigé par les membres du bureau, sous la coordination de Jean-Claude PARISOT. Nous remercions Françoise DENAIS qui chaque fois nous conte des faits historiques locaux, pour mieux nous faire connaître notre ville.

L'action avec les autres associations de quartier s'exerce principalement dans le cadre du Cadeb, collectif agréé pour la protection de l'environnement dans la Boucle de Montesson et alentours, et qui regroupe près d'une vingtaine d'associations, dont sept à Sartrouville.

Nous avons suivi avec attention le déroulement des travaux de rénovation de la digue ; Monsieur FORTIN, ingénieur au syndicat départemental, en charge de cette rénovation, nous a donné tout au long de l'année, tous les détails, et nous lui en sommes reconnaissants. G. BLONDEAU a réalisé pendant toute la durée du chantier une série de photos avec de nombreux détails (ces dernières, à la demande de M. le Maire, ont été transmises au Service des Archives Municipales, ce qui en prouve la qualité).

Enfin, le 8 septembre, nous avons été présents, comme chaque année, au Salon des Associations, dans le parc du Dispensaire.

De gros dossiers ont été suivis dans le cadre du CADEB, et notamment :

- la Tangentielle Nord et son extension vers Sartrouville,
- le prolongement du RER E jusqu'à Mantes (avec probablement un arrêt dans la Boucle),
- l'arrivée du tramway T2 au pont de Bezons,
- La voie nouvelle RD 121,
- Le vélo route Paris Londres.

**Yvelines Environnement** 20 rue Mansart - 78000 Versailles

Tél : 01 39 54 75 80 Fax : 01 39 54 61 66 e-mail : [yvelines.environnement@orange.fr](mailto:yvelines.environnement@orange.fr)

71/96

## 6-13 Association La SAINT-LAMBERT

L'association a obtenu des résultats en ce qui concerne les problèmes de circulation sur la départementale n° 91 :

### 1.1 Au niveau du hameau de la Brosse

Les habitants de la Brosse ont de grosses difficultés pour sortir du hameau et s'engager sur la D91. De plus, les riverains immédiats mais aussi plus éloignés de cette voie se plaignent des nuisances sonores et de la dégradation de la valeur de leur patrimoine.

En 2012, une pétition de 100 signatures a été adressée au Conseil général. Malgré trois relances, nous n'avons eu aucune réponse. Le Conseil Municipal s'est enfin saisi de la question et a réussi à faire avancer le projet. Un arrêté limitant la vitesse à 70km/h a été promulgué et des panneaux sont installés de chaque côté de la route.

L'association a poursuivi son dialogue avec la Direction des routes pour que la vitesse limite soit ramenée à 50 km/h mais sans résultat pour l'instant.

### 1.2 Le giratoire de Buloyer

A l'annonce du projet consistant à remplacer les feux au croisement de Buloyer, notre association s'est inquiétée des incidences sur la circulation et sur la conservation du site classé de Port Royal, en particulier en ce qui concerne les difficultés pour les habitants de Buloyer de s'insérer dans la circulation de la D91 et le risque d'un aménagement disproportionné.

Contrairement à ce que nous craignons, après réalisation nous avons constaté que la circulation est beaucoup plus fluide et plus aisée et le giratoire de faible dimension est moins nuisant visuellement que la réalisation précédente.

L'embouteillage est maintenant reporté à l'entrée de Voisins à cause de la section à une voie pour entrer dans la ville. De plus, selon nos informations, le Conseil général a initialement construit des feux car le maire de l'époque Jacques LOLLIOZ ne voulait pas du tout de giratoire, soit une perte de 600.000€

### 1.3 Le giratoire de Saint Lambert

Le projet initial consistait à détourner la départementale sur le triangle "à la charrette" pour permettre la construction d'un giratoire très important inadapté au site classé de Port Royal.

Un projet plus modeste quasiment dans l'axe de la départementale a été élaboré et accepté par la commission des sites.

Cette version devrait être mise en œuvre en 2014.

## 6-14 Association pour la Protection de l'Environnement de la Plaine de Versailles (A.P.E.P.V.)

### Motions présentées

Rappel des motions précédentes notamment sur : les antennes, les tas de terre de Thoiry, les gens du voyage et le bruit des aéronefs.

- **Rappel des participations aux Commissions départementales suivantes**, dans le cadre du mandat de Vice-président d'Yvelines Environnement, délégué pour la Plaine de Versailles :
  - o **Commission Départementale sur les implantations des antennes de radiotéléphonie mobile** : Pas de réunion en Préfecture depuis 2008
    - Rappel des objectifs pour l'APEPV :
      - Faire connaître la Charte départementale signée entre les maires et les opérateurs ;
      - Etre informée des projets de nouvelles implantations ;
      - Vérifier que la Charte est appliquée par les maires lors des demandes de nouvelles implantations par les opérateurs ;
      - Informer objectivement les riverains sur les effets des ondes électromagnétiques ;
      - Soutenir les actions des associations locales, en particulier soutenir les actions de l'APEBN contre les implantations d'antennes à Noisy-le-Roi.
      - Recenser dans les communes de la Plaine de Versailles les lieux d'implantations et les caractéristiques des installations
  - o **Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Chavenay.**
  - o **Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole.**
  - et Comité de suivi de la Charte ; voir ci-dessous.**
  - o **Commission Locale de l'Eau et du Bassin Hydraulique de la Mauldre:**
    - Membre du bureau de la CLE et du CO.BAH.MA.
    - Suivi des projets et des demandes de permis ayant un impact sur la qualité de l'eau de la Mauldre et ses affluents (ru de gally, ...).
    - Révision du S.A.G.E. (Schéma d'Aménagement et de Gestion) de la Mauldre.
  - o **Commission des sites**

- **Participation de l'APEPV aux Commissions départementales suivantes :**
  - o **Gestion du site classé :** Pas de réunion en 2013
  - o **Commission consultative de l'Environnement et Comité de suivi de la Charte de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'école :**

Les travaux se poursuivent pour diminuer les nuisances de bruits vis-à-vis des riverains, principalement dans les communes de Bailly, Noisy-le-Roi et Fontenay le Fleury.
- **Principales actions de l'APEPV**
  - o **Site classé :** Action de surveillance des projet a entraîné le recours gracieux d'Yvelines Environnement contre l'arrêté de permis de construire du Centre équestre délivré par la mairie de Fontenay-le-Fleury au propriétaire de la ferme de Pontaly.

Malgré la délivrance du Permis, l'Etat et les services en charge de la qualité de l'eau ne pourront pas donner d'autorisation de démarrage des travaux tant qu'une solution satisfaisante n'aura pas été définie pour l'assainissement du quartier des fermes des Moulineaux et de Pontaly, de façon à assurer que le ru de Gally et les milieux humides ne seront pas pollués.

L'APEPV a noté ses remarques sur le registre d'enquête publique du projet de PLU de Bailly quant à l'Opération d'Aménagement Programmée envisagée sur le secteur des fermes des Moulineaux et Pontaly, en particulier le développement uniquement d'une activité équestre, et le déclassement du Domaine de la Faisanderie des Moulineaux, zone humide et boisée, promis dans le SDRIF à devenir un parc de loisir régional.

L'APEPV s'oppose à toute appropriation de la zone COFIROUTE prévu initialement pour le raccordement A86/A12, pour y installer une déchetterie ou toute autre activité sachant que cette zone doit être rendu à la zone agricole classée.
  - o **Gens du voyage :** L'APEPV assure toujours son soutien aux actions locales contre l'implantation sédentaire des gens du voyage sur les jardins potagers de Villepreux, en site classé, et ailleurs, en particulier sur des terrains agricoles de la Plaine.

Démarches contre l'implantation des gens du voyage le long de l'allée royale de Villepreux, en site classé, après la grille royale du parc du Château de Versailles.

(Rappel de la Motion du 21/11/09)
  - o **Suivi du dossier d'aménagements de la station d'épuration du Carré de la réunion sur la commune de Bailly :** Dossier d'aménagement et d'agrandissement des installations et dossier des installations de chantier. Installations de chantier perturbantes pour l'écologie locale qui devra être restituée.

L'APEPV rappelle ne pas avoir été consultée concernant les aménagements prévus à l'issu du chantier dans la perspective du château de Versailles, pour l'allée Royale de Villepreux et toute la zone comprise entre le CD7 et l'A12.
  - o **Enquête publique sur le PPRI du ru de Gally**

Le PPRI concerne sept communes : Beynes, Chavenay, Crespières, Davron, Rennemoulin, Thiverval-Grignon et Villepreux.

Bailly n'a pas été inclus dans le périmètre de l'enquête publique, bien que le ru de Gally passe à Bailly. le Président est allé à l'enquête publique le signaler, avec dépôts de documents signalant déjà des inondations par le passé, sur les terres des fermes des Moulineaux et de Pontaly.

Jean Louis Bouillet est allé écrire dans les registres pour Villepreux. pour manifester son étonnement et poser une question sur le classement de certaines parcelles en zone non inondable (parcelles AM 130 à AM 139 incluse) sur lesquelles se trouvent notamment les jardins potagers.

En fait la cartographie montre qu'elles sont bien en zone inondable.

le PPRI du Ru de Gally a été approuvé par le Préfet le 24 juillet 2013.
  - o **Eoliennes :**Rappel de l'action sur l'envoi de courrier aux élus et associations. 70 courriers environ ont été adressés aux Mairies, Conseil Général, Conseillers généraux, Députés, Préfet, Sous-préfet et associations de protection de l'environnement répertoriées par l'APEPV, afin que l'interdiction d'implantation d'éoliennes dans la ZNE de la Plaine de Versailles soit inscrite dans les PLU.
  - o **Antennes relais de radiotéléphonie mobile :**

RAPPEL :

Les seules informations sur les effets des ondes électromagnétiques et les seules actions menées contre les antennes construites près du stade et des écoles concernent l'APEBN à Bailly et Noisy-le-Roi.

Un collectif a été créé avec l'APEBN et les associations de Parents d'élèves qui ont fait signer en 2013n une large pétition, remise au Préfet, sans réponse. Une réunion débat a été organisée par l'APEBN à Bailly avec la participation de l'association nationale Robin des Toits.

L'information qui semblait se poursuivre dans les médias et dans les écoles n'a pas fait long feu

Ce qui n'empêche pas les antennes de « fleurir » partout sans concertation de la population, et ce qui est incroyable : au nom de l'intérêt général !!!

○ **Nuisance des avions**

- Plusieurs réunions et actions de surveillance et de contrôles ont été engagées par les associations locales avec les représentants des pilotes. C'est en particulier le cas de l'APEBN à Noisy-le-Roi et à Bailly avec les représentants de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'École.
- Des expérimentations sont en cours sur l'aérodrome de Chavenay pour étendre les périodes où les avions ne volent pas, les week-end et jours fériés.

○ **Urbanisme :**

Soutien de l'APEPV aux actions des associations locales dans le cadre des projets et révisions de **PLU**.

Quelles sont toutefois les effets des actions des associations sur les décisions municipales ?

A Noisy-le-Roi, on va construire malgré une opposition de plusieurs années.

A Bailly, l'APEBN, datant de 1972, n'a même pas été consultée.

○ **Dépôts de déblais illégaux**

- Déblais de la construction du tunnel A86, stockés derrière le Parc animalier de **Thoiry**, sur 25 hectares de terres agricoles de la commune de Villiers-le-Mahieu. (Voir § 3-1)

Malgré les motions déposées le 21/04/07 et le 11/12/10 par l'APEPV, malgré les démarches entreprises auprès des autorités préfectorales, rien n'a évolué sur le terrain.

Aucune procédure d'analyse de la pollution des sols et de l'environnement n'a été diligentée ; aucun projet de valorisation, pourtant promis par les propriétaires des terrains qui ont contracté avec l'entreprise qui a apporté les déblais, n'est valablement présenté avec une étude d'impact recevable.

- Autorisation de stockage de déblais de chantiers de 3500000 m<sup>3</sup> initialement, puis de plus de 6000000 m<sup>3</sup>, sous couvert d'un projet de Golf à **Thiverval-Grignon** ; Il avait semblé que la SAFER s'y opposait, mais la municipalité de Thiverval-Grignon a approuvé ce projet. Voir ce qu'il en est aujourd'hui au § 3-1 de ce rapport moral d'Yvelines Environnement.
- Dépôts de déblais de chantier dans un poney club dans le site classé de la Plaine de Versailles sur la commune de **Bailly**.

**Les préoccupations des associations :**

- Les infrastructures routières et ferroviaires :
  - L'élargissement de l'A13, inscrite au SDRIF, nécessitera des protections efficaces,
  - La Voie Nouvelle de la Vallée de la Mauldre, ou autre voie rapide de liaison nord-sud, souhaitée par le Conseil général, est refusée par toutes les associations de la Plaine,
  - Quels projets d'aménagement de la D307, après la déviation de Saint-Nom-la-Bretèche,
  - Pas de Francilienne dans la Plaine de Versailles.
  - Le « tronçon » du projet de tangentielle Achères / Melun-Sénart, de St Germain à St Cyr, objet d'une récente DUP, n'est pas achevé et présente de nombreuses lacunes.
- Les implantations des gens du voyage qui acquièrent des terrains non constructibles, la réticence des communes à créer des aires d'accueil, et le défaut de sanction des Pouvoirs publics créent une situation inacceptable dans un pays de droit.
- Le développement de l'urbanisme dans les communes de la Plaine par la révision des PLU « dévore » les meilleures terres agricoles dans la Zone Naturelle d'Equilibre, principalement dans le secteur de Villepreux/Plaisir. Il faut que ça cesse !
- Le développement exponentiel des antennes de radiotéléphonie mobile sans concertation préalable des populations, comme cela est pourtant exigé dans la charte départementale signée entre les élus et les opérateurs de téléphonie mobile, n'est pas tolérable
- Les milieux naturels, en particulier la qualité de l'eau des rivières et des zones humides (vallée de la Mauldre, ...) et les sites doivent être mieux protégés lors des grands travaux (GDF à Beynes, ...)

**Informations fournies par les associations :**

**Bailly / Noisy-le-Roi :**

Le projet de révision du PLU de Bailly, soumis à enquête publique en septembre et octobre 2012 a confirmé les inquiétudes de nombreux habitants et des associations quant à la sauvegarde des espaces boisés classés et des zones naturelles humides à vocation écologique dans le site classé.

De plus, les associations pour la protection de l'environnement locales soutenues par Yvelines Environnement n'ont pas été consultées lors du processus d'établissement du projet de PLU.

Suite au vote favorable du Conseil municipal, Yvelines Environnement a déposé un recours gracieux. Sans réponse du maire de Bailly au recours gracieux dans les délais, un recours contentieux a été déposé.

A Noisy-le-Roi, malgré les recours au TAV par la copropriété l'Orée de Marly contre des permis de construire des projets immobiliers sur le « plateau Vaucheron », les travaux ont commencé.

Les recours contentieux au TAV de l'APEBN contre les autorisations du maire de Noisy-le-Roi de constructions de 3 pylônes pour l'implantation de 27 antennes de radio téléphonie mobile ont reçu des Mémoires en défenses du maire de Noisy-le-Roi, eux-mêmes suivis de Mémoires en réplique de l'APEBN.

Il faut rappeler que malgré les promesses du Préfet, aucune réunion de la Commission départementale n'a été convoquée à ce jour.

Une réunion-débat sur les « effets des ondes électromagnétiques sur la santé » a eu lieu en février 2013 à Bailly avec l'association « Robin des toits ». Les associations de Parents d'élèves ont été mobilisées. Y aura-t-il continuité de cette mobilisation ???

La mobilisation contre les nuisances de bruits des avions et des hélicoptères (Pétition, ...) principalement sur le domaine du Parc (plus de 500 maisons) à Noisy, dues en particulier aux mouvements de l'aérodrome St Cyr-l'école a fourni à l'APEBN, fin 2012, une raison d'inviter les responsables de la DGAC et d'ADP à informer les habitants sur les trajectoires et les mouvements des avions. Une soixantaine de personnes étaient présentes, malgré l'heure peu favorable.

Puis l'APEBN a organisé deux réunions entre les habitants du Domaine du Parc et les responsables du GUAS (représentant les clubs de pilotes) pour engager des actions afin de respecter les trajectoires.

Ensuite, des séances d'observation ont été organisées sur le terrain pour vérifier la réalité des trajectoires. Plusieurs infractions ont été constatées.

L'état de la Forêt de Marly et son exploitation restent un sujet d'inquiétude pour les habitants.

Les aménagements et l'agrandissement de la station d'épuration du Carré de la réunion dans le site classé, dans la perspective du château de Versailles, font l'objet d'une attention particulière.

#### **Association « La Ferme des Moulineaux » :**

Cet ensemble de bâtiments de ferme sur 6 hectares de terrain, patrimoine très ancien, situés sur le territoire de la commune de Bailly et dans le site classé en juillet 2000, a été morcelé il y a une trentaine d'années.

L'un des propriétaires veut développer des activités de gîtes ruraux et de réception qui ne semblent pas en accord avec les activités para-agricoles autorisées dans ce site classé.

M. Fabien BAKER souhaite avec quelques autres propriétaires protéger ce site historique. Ils ont fondé une association dans ce but : « Association La Ferme des Moulineaux ».

Cette association est membre de l'APEBN et de l'APEPV.

L'association a effectué une étude historique sur la ferme des Moulineaux. L'ABF est venu sur place pour effectuer une étude de l'amélioration architecturale des façades des fermes de Moulineaux.

Le problème principal est de mettre en œuvre un système d'assainissement collectif pour l'ensemble des propriétaires qui soit respectueux de l'environnement. Monsieur BAKER s'emploie à la recherche d'une solution.

Suite aux dépôts sauvages de gravats sur le poney-club début 2013, en provenance d'un chantier de construction de HLM à Bailly, Monsieur le Préfet a fait arrêter le trafic, après intervention de l'association. Un agent de la COBAMA est venu faire son enquête sur la pollution de l'étang et a établi un rapport. Un article est paru dans toutes les Nouvelles.

Un accord est intervenu pour que l'entreprise retire les gravats qu'elle avait déposés.

Il semble que les gravats ont été retirés et que la zone serait redevenue dans son état initial.

Toutefois des problèmes subsistent et des questions restent posées.

#### **Beynes :**

-Participation aux réunions de préparation du PPRT de Storengy (stockage du gaz à Beynes).

-Participation aux réunions concernant les travaux futurs de GRdF (étude paysagère, ...)

Storengy : les travaux sont en cours de réalisation.

GRT Gaz : l'étude des travaux est en cours.

GRTgaz élabore les travaux de nouvelles installations pour la compression du gaz pour la distribution HP (haute pression). Début des travaux en 2012 et fin en 2016.

La grille d'interconnexion sera en aérien.

Enquête publique pour le transfert du site GRT GAZ en forêt, 7 hectares de forêt vont ainsi disparaître.

La station d'épuration des Plantains est maintenant raccordée. L'inauguration a eu lieu le 16 avril 2013

La station du Val des 4 Pignons est supprimée et les eaux usées sont dirigées par une canalisation dans la nouvelle station d'épuration. Branchement effectué en 2012. La commune a profité de cette nouvelle canalisation pour brancher le hameau de La Maladrerie sur l'assainissement collectif.

Les mauvaises odeurs au niveau des quatre pignons ont été dues principalement à la vétusté de la station et à l'affaissement du bassin (avec écoulement dans la Mauldre).

#### Problèmes sur Beynes :

Survols d'hélicoptères d'entraînement de militaires (GIGN, ...) du camp de Frileuse très proche et au-dessus d'habitations. Interventions de la municipalité, d'associations, de particuliers

Au niveau du PLU, la zone de protection autour du château a été augmentée.

#### Crespières :

##### Projets sur le site du château :

Le permis de construire des 12 maisons de ville a été annulé par le promoteur sous la pression conjointe du Maire; de l'ADSC et des riverains et remplacé par une demande nouvelle qui convient à tous car moins de densité, plus aéré et plus de retrait des constructions (moins nombreuses) par rapport à la route.

Quant au château, il y aurait une réhabilitation en partie (façade) .Le promoteur ferait un Etablissement pour Personnes Agées Dépendantes (80 places) et création d'emplois.

Réfection de la Mairie avec une extension sur l'arrière. Aménagement de l'existant pour faire une grande salle, et mise en conformité pour l'accès au handicap.

Le projet du centre village est en stand-by.

La révision du PLU soulève des problèmes.

#### Villepreux :

RAPPEL : Le 16 septembre 2011 une nouvelle association s'est créée à Villepreux :

##### **Villepreux Environnement.**

Cette association a pour objectif la défense de l'environnement et surtout de veiller avec ses modestes moyens à la protection de la Plaine de Versailles en étroite relation avec l'APEPV et Yvelines Environnement. En neuf mois, le nombre des adhérents à Villepreux Environnement dépasse les espérances de ses fondateurs. Chacun peut aller consulter le site [www.villepreuxenvironnement.com](http://www.villepreuxenvironnement.com)

Problème récurrent de bétonnage des « jardins potagers » sur le site classé Plaine de Versailles.

## **6-15 Association pour la Protection de l'Environnement et du Site de Chevreuse (A.P.E.S.C)**

### **UNE MAISON DES ASSOCIATIONS POUR CHEVREUSE ? OUI, mais...**

OUI, l'APESC est favorable à la présence d'une Maison des Associations pour Chevreuse.

Mais, le projet actuel est-il la bonne solution ?

- Les habitants des communes avoisinantes sont nombreux à fréquenter les activités proposées par les associations de Chevreuse, tout comme les Chevrotins se plaisent dans les activités des communes voisines...
- N'est-il pas également question d'un projet de Maison des Associations dans certaines communes avoisinantes ?
- Nous souhaitons une information large, précise et détaillée sur les coûts du projet et du fonctionnement de la Maison des Associations, ainsi que sur les sources de financement. Les finances de la commune pourront-elles supporter le coût de la construction et les charges à venir de cette maison des associations, dans un contexte de nécessité de réduction des dépenses publiques ?

Nous demandons que ce projet soit envisagé dans le cadre de l'intercommunalité.

Où est prévue la Maison des Associations ? Au Parc des Sports et Loisirs, entre le jeu de boules et le parking.

- C'est un terrain situé en zone inondable, aussi il paraît surprenant que le permis de construire ait pu être accordé. Il inclut le logement d'un gardien et de sa famille. Quel sera le surcoût lié aux contraintes de la construction en zone inondable ?
- C'est un terrain situé dans une zone naturelle où le seul bâtiment existant est un modeste abri pour les joueurs de boules.
- Le bâtiment prévu mesure 56 mètres en longueur et 36 mètres en largeur. Il ne pourra qu'être très visible du Château de la Madeleine, tout comme du chemin des Regains, alors que les vues actuelles méritent d'être préservées.
- Certes, des parkings sont présents à proximité, mais ils sont déjà aujourd'hui très souvent complets.

Nous demandons qu'un autre emplacement soit recherché.

Y a-t-il d'autres emplacements possibles dans Chevreuse ? Par exemple le terrain que la SAVAC (si l'on en croit le PLU en préparation) va libérer dans la ville de Chevreuse ? Ce terrain est grand et il dispose d'un parking.

L'APESC a donc formé un recours auprès de M. le Maire de CHEVREUSE pour demander que ce projet soit revu.

## 6-16 Association pour la Protection de Prunay en Yvelines (APPY)

PLU approuvé.

- . Suivi de la révision du PLU de Prunay en Yvelines, approuvé le 18 décembre 2012 par le conseil municipal
- . Entretien et échanges internet avec un responsable de la préfecture
- . Echanges internet avec le préfet des Yvelines avant que le nouveau PLU soit rendu exécutoire, sur la base de l'article L123-12 du code de l'urbanisme
- . Réponse par mail du préfet puis par courrier du sous-préfet de Rambouillet
- . Recours gracieux contre le PLU approuvé en date du 13 février 2013
- . Le 31 janvier 2013, lors de sa réunion du Bureau, l'association Yvelines Environnement, à l'unanimité des personnes présentes ou représentées, a déclaré qu'elle apportait son soutien à l'association APPY dans son recours gracieux relatif au PLU de Prunay.
- . Courrier d'Yvelines Environnement au maire de la commune appuyant ce recours en date du 18 février 2013
- . Recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles après rejet implicite du recours gracieux par la commune (déposé le 6 juin 2013 au TA, voir résumé plus bas)
- . La commune n'ayant pas répondu, l'APPY a écrit au tribunal administratif de Versailles, qui a mis en demeure, le 24 février 2014, l'avocate de la commune, de répondre dans un délai d'un mois
- . Animation du blog <http://pour-prunay.sosblog.fr> en particulier pour la rubrique urbanisme avec compte-rendu du conseil municipal et commentaires pour la partie Urbanisme, logement

Un représentant de l'APPY a assisté quand cela a été possible aux réunions du conseil municipal de Prunay en Yvelines et établi un compte-rendu

L'APPY a informé les habitants de Prunay sur tous les projets touchant l'environnement de Prunay et des communes de la CAPY sous forme de courriers ou de contributions au blog <http://pour-prunay.sosblog.fr>

PLU de Prunay en Yvelines: recours contentieux de l'Association Pour la Protection de Prunay en Yvelines (APPY)

*(Résumé)*

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES REQUETE ET MEMOIRE

POUR : Association pour la Protection de Prunay-en-Yvelines (APPY) régie par la loi du 1er juillet 1901

CONTRE : La délibération en date du 18 décembre 2012 par laquelle le conseil municipal de Prunay en Yvelines a approuvé la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune (délibération DCM 36/2012)

### DISCUSSION

A. Sur l'intérêt à agir du requérant L'Association pour la Protection de Prunay en Yvelines est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 ayant pour objet, en application de l'article 2 de ses statuts, d'assurer par tous les moyens appropriés:- la préservation du caractère rural et de l'environnement du bourg de Prunay en Yvelines et de ses hameaux, et la sauvegarde des conditions et de la qualité de vie dans ces lieux,- l'étude, la suggestion, la promotion de toute réalisation propre à y faciliter ou à agréments l'existence de ses habitants" L'APPY a donc un intérêt direct et certain à agir contre une délibération approuvant la révision du PLU dans des conditions illégales et portant manifestement atteinte à la délibération de ses intérêts, à savoir "la préservation du caractère rural et de l'environnement du bourg de Prunay en Yvelines et de ses hameaux, et la sauvegarde des conditions et de la qualité de vie dans ces lieux".

B. Sur la légalité de la délibération attaquée

I. Le PLU approuvé par cette délibération n'est pas compatible avec les directives territoriales d'aménagement Le plan local d'urbanisme approuvé par la délibération attaquée prévoit dans le seul bourg de Prunay en Yvelines une urbanisation de 5,9 hectares (3,2 ha en zone 1 AU + 2,7 ha en zone 2 AU) sur des terrains agricoles, tous déclarés, PAC correspondant à environ 10% de l'espace urbanisé total de la commune (58,23 ha), qui est composée d'un bourg, où l'urbanisation va se concentrer, et de six hameaux. Les zones 1 AU et 2 AU prévues par le PLU approuvé représentent donc bien plus de 10% de l'espace urbanisé total de la commune. Le PLU permet au total la réalisation dans les seules zones 1 AU de 45 logements abritant 112 habitants, alors que Prunay-Bourg comptait 159 logements et 327 habitants fin 2010-début 2011, selon le recensement effectué par la commune, dont les résultats ont été publiés dans la gazette municipale Prunay-Infos n°104. Le PLU approuvé par la commune ne prévoit donc pas à l'évidence un développement "modéré" de l'urbanisation au sens du Sdrif.

II. Le PLU approuvé n'assure pas une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières ni la protection des milieux et paysages naturels, comme le prévoient l'article L. 121-1 du code de l'urbanisme et la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE) En réalité, la mise en oeuvre du PLU approuvé entraînera la consommation supplémentaire d'environ 6 hectares de terrains agricoles exploités dans le bourg, tous déclarés PAC (cf tableau de la DDT ci-joint): - numéro cadastre 70 (2 ha), ancien ER3 (environ 1 ha) pour le nord de la rue d'Esclimont [classés en 1AU et UE]- 2 AU au sud de la rue d'Esclimont (1 ha\*)- 1 AU (12.000

m2) rue de la Plaine (cf page 7 des orientations d'aménagement du PLU)- 2 AU(15.000 m2) rue de la Plaine[1,9 ha de nouvelles zones urbanisables rue de la Plaine] \* 1 ha selon la DDT, 12.100 m2 selon le PLU (terrains en partie déclarés PAC, cf tableau de la DDT ci-joint)

III. Le volet agricole du rapport de présentation du PLU est insuffisant car il ne présente pas un aspect prévisionnel au regard des besoins à satisfaire. Il ne respecte pas l'article L. 123-12 du code de l'urbanisme, précisé par l'article R 123-2 du code de l'urbanisme issu du décret du 29 février 2012.

IV. ATTEINTE A UN ESPACE VERT OU PAYSAGER AU SENS DU SDRIF

V. TRANSFERTS DE A à N-----La révision du PLU a donné lieu à de très importants transferts de zone A à zone N, faits à la va-vite, et revus entre le PLU arrêté et le PLU approuvé, à la suite de remarques faites le 5 avril en commission départementale de consommation des espaces agricoles (CDCEA), sans que la commune justifie ces changements dans son rapport de présentation, où elle s'est bornée à changer les chiffres.

VI. Le PLU approuvé ne prévoit pas la densification de certains secteurs du bourg déjà desservis par les équipements collectifs.-----

La délibération encourt également l'annulation sur ce point.VII. La commune n'a pas introduit dans le règlement du PLU de prescriptions adaptées au risque de retrait-gonflement des argiles

VIII. ABSENCE DE PRISE EN COMPTE DES PROBLEMES DE CIRCULATION ET DE SECURITE DANS L'EXISTANT -----

IX. Le règlement du PLU est illégal

X. Le projet d'aménagement et de développement durable comprend des éléments qui ne devraient pas y figurer PAR CES MOTIFS Et sous réserve de tous moyens à produire, déduire ou suppléer même d'office

PLAISE AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF annuler la délibération en date du 18 décembre 2012 par laquelle le conseil municipal de Prunay en Yvelines a approuvé la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune (délibération DCM 36/2012).

## **6-17 Association pour la Protection du Patrimoine et de l'Environnement à JOUARS PONTCHARTRAIN (APPEJP)**

Parmi les opérations entreprises, l'association, par l'intermédiaire de ses membres et des membres de son C.A. a continué à participer à toutes les actions de défense de l'environnement, à l'élaboration et la distribution, cette année encore, de 4 tracts de sensibilisation auprès des chartripontains (complémentaires des 4 de l'année dernière), notre plus important moyen de communication, à l'envoi de courriers et dossiers à toutes les autorités et services compétents (ABF, DRIEE, PNR de la V.C., DRAC, Ministères (Environnement et Logement, Culture), Préfet, Sous-préfet, Sénateur, Députés, les services de sauvegarde des eaux souterraines, la CAUE du 78, etc. ...) pour les sensibiliser aux problèmes et nous sommes «les empêcheurs de tourner en rond» du secteur, voir pour certains les «ennemis publics n°1». Nous travaillons aussi en collaboration avec toutes les associations de défense tant du patrimoine que de l'environnement auxquelles soit l'APPEJP, soit certains de ses membres, ont adhéré : Yvelines Environnement (laquelle est à l'origine de la demande de classement de la plaine de Jouars, très important pour nous), l'U.A.P.N.R. de la Haute Vallée de Chevreuse, JADE et de nombreuses autres associations : Vieilles Maisons Françaises, Maisons Paysannes de France, la S.N.P.N., la SPPEF, la L.P.O., la S.F.E.P.M., l'association A.R.B.R.E.S, ANTICOR, Contribuables Associés, l'AVE et l'association des journalistes du volontariat, l'A.P.S.A.D. (Monsieur Blin), Jouars-Pontchartrain et l' Histoire (dont la Présidente est Madame HADROT, historienne de renom qui a permis que soient classés les Monuments historiques de Pontchartrain), etc. ... D'autres associations, à vocation moins nationale, ont aussi été contactées : ADVALE, Maurepas d'Hier et d'Aujourd'hui, l'A.D.E.E., l'A.D.E.P.T., l'A.F.B., Villages d'Yvelines en Transition, la Ligne Verte, JPD et R.E.P., Boissy-sans-soucis, le LIEUTEL, etc. ...

Il nous semble très important de travailler avec toutes les autres associations, en plein accord avec eux, sans tenir compte de possibles options politiques car nous sommes a politiques et a confessionnels et entendons bien le rester, mais, dans la mesure où nous défendons les mêmes causes et les mêmes valeurs, nous nous rangeons à leur côtés et combattons avec elles. Nous avons d'ailleurs été confortés dans ce choix par les conseils de Madame Hadrot, adhérente de notre association, qui pense que «seul le résultat compte» par rapport aux combats qui sont les nôtres. Régulièrement nous vous avons transmis toutes les informations fournies par toutes ces associations par mail. Ceux qui n'ont pas de courriel ont été un peu moins bien renseignés mais ont régulièrement les tracts dans leurs boites aux lettres.

De plus, nous vous avons transmis plusieurs dossiers d'informations (parfois trop au goût de certains) se rapportant à des attaques contre l'environnement, le patrimoine ou la biodiversité.

Nous avons écrit à plusieurs reprises aux directeurs des écoles, collèges et Lycées pour leur proposer des activités diverses dont les concours organisés par Yvelines Environnement sur «mon amis la rivière» ou la Fédération Patrimoine et Environnement ou la LUR-FNASSEM (l'un et l'autre sur le thème de l'arbre ou de la forêt). Plusieurs des classes,

collectivement, ou des enfants des écoles, à titre individuel, ont participé à ces concours et certains enfants de Jouars-Pontchartrain ont été primés au concours d'Yvelines Environnement.

Nous avons fait paraître ou sollicité plusieurs articles dans les journaux (Parisien, Toutes les Nouvelles) et la revue des «Brèves d'Yvelines Environnement».

Enfin, la dernière partie de l'année a consisté à informer la population de la menace liée à la demande de D.U.P. auprès de la Préfecture et à convaincre les habitants de la commune de venir exprimer leur désaccord sur ce principe même de DUP, lors de l'enquête publique de fin d'année pour construire du pavillonnaire et agrandir le jardin public. Nous déplorons d'ailleurs la partialité du commissaire qui confond nécessité de construire éventuellement constatée par la Communauté de communes et la nécessité d'exproprier pour construire, déclarant au cours de l'enquête à ses interlocuteurs que la DUP était avérée du fait de cette nécessité de construire au mépris du devoir de réserve auquel il est tenu lors de cette enquête publique. Pour le moment, le Préfet n'a pas pris de décision sur ce décret de DUP et ne devrait pas la prendre avant le résultat des élections municipales.

## **6-18 Avec Richard Mique**

\*Initiative pour tenter d'améliorer les accès vélos de la gare Rive droite dont les parkings insuffisants en taille rendent l'usage du vélo dissuasif.

\*Contribution à l'étude des aménagements nécessaires à proximité du nouveau gymnase.

\*Publication des lettres périodiques de l'association, lettres 25, 26, 27, 28.

\*Participation active au Conseil de quartier (circulations, urbanisme, patrimoine).

\*Contributions dans les enquêtes publiques sur le SDRIF, le PDUIF.

\*Recherche d'informations sur les préparatifs du CDT Yvelines.

\*Poursuite de l'analyse concernant le câblage de nos communes en fibre optique.

\*Questionnement des autorités sur le tri sélectif et les règles de circulation douce.

## **6-19 Collectif d'Associations pour la Défense de l'Environnement dans la Boucle de MONTESSON (Cadeb)**

### **1. Le Cadeb, collectif actif**

#### **Le Cadeb bénéficie du renouvellement de son agrément pour la protection de l'environnement**

Par arrêté préfectoral en date du 24 juillet 2013, le Collectif a reçu notification du renouvellement d'agrément au titre de la protection de l'environnement dans un cadre départemental. Le précédent agrément, obtenu en 2003, ne couvrait que les huit communes de la Boucle de Montesson, territoire d'activité du Cadeb à cette époque.

### **2. Des avis du Cadeb dans les enquêtes publiques**

Le Cadeb a déposé un avis dans la plupart des enquêtes publiques intervenues au cours de l'année 2013 :

- Plan local de déplacements de la boucle de Seine (enquête du 14 janvier au 16 février )
- Modification de plan local d'urbanisme de Sartrouville (enquête du 26 août au 27 septembre)
- Schéma Directeur de la région Ile de France (enquête du 28 mars au 14 mai)
- A Houilles, les Associations locales membres du Cadeb, ont participé à l'enquête Publique qui a abouti à la mise en route du PLU de transition pour la période de 2013 à 2015.
- Projet de création de la ZAC de la Borde sur la commune de Montesson (enquête du 18 avril au 24 mai)

### **3. La participation aux actions des associations membres**

Le Cadeb a participé notamment :

- A la plupart des assemblées générales des associations membres (AEB, Seine Vivante, FPDD, Comité du Vieux Pays et riverains de la mairie à Sartrouville, Comité oivillois, etc)
- Aux concerts organisés à l'église Saint-Martin par le comité du Vieux Pays et aux Journées Carmen – Festival de Bougival et des coteaux de Seine, avec Patrimoine et Urbanisme
- Aux actions menées dans le cadre de la fête de la nature en mai par Natur'Ville dans ses jardins familiaux et par Seine Vivante à Nanterre et à Croissy.
- A la journée portes ouvertes dans les jardins familiaux de Natur'Ville à Sartrouville, en juin
- A la fête du Comité de Quartier des Richebourgs, à Sartrouville, en juin
- A la fête de l'association La Plaine à Sartrouville, en juin
- A la randonnée pédestre organisée par l'Association des riverains de la mairie à Sartrouville en octobre, le long des berges de Seine
- A la fête des vendanges, en octobre, organisée par le comité du Vieux-Pays à Sartrouville.

### **4. La participation aux actions des communes**

Le Cadeb a participé, directement ou avec les associations membres, aux actions suivantes organisées à l'initiative des communes:

- A la 4ème Fête des jardins organisée par le Service Hygiène et Environnement de Maisons-Laffitte, sur les berges de Seine, en octobre (Seine Vivante)
- A la plupart des forums des associations de la Boucle, en septembre, avec des stands tenus par les associations membres
- A la conférence co-organisée en septembre avec la ville du Vésinet sur l'apiculture.
- Au nettoyage des berges de Seine à Montesson, avec l'association « Seine en partage » et le soutien du Cadeb (avril), ainsi qu'aux opérations similaires à Croissy et au Mesnil-le-Roi.
- Au Troc de livres à Maisons-Laffitte, dans le cadre de la semaine de réduction des déchets (Maisons-Laffitte Développement Durable)
- Au vernissage de l'exposition d'Art et Lumière sur l'impressionnisme en vallée de Seine, à Port-Marly
- A la journée du développement durable, à Maisons-Laffitte (avril), avec MLDD (Maisons-Laffitte Développement Durable) et Réseau Vélo 78.

### **5. Les principaux dossiers suivis en 2013**

La plupart des actions de protection de l'environnement sont menées par les associations locales, à leur initiative et sous leur propre responsabilité, dans le respect de la « Charte du Cadeb ». (principe de subsidiarité). La Lettre du Cadeb rend régulièrement compte des actions menées et des positions prises par les associations membres. En annexe 2 du présent rapport, sont présentées vous trouverez les comptes-rendus d'assemblée générale ou un résumé d'actions menées par un certain nombre d'associations membres du Cadeb.

#### ***a) Les transports :***

- **Le plan local de déplacements.** Lors de l'enquête publique intervenue du 14 janvier au 26 février 2013, le Cadeb a déposé une contribution, avec 10 propositions :
  - Etablir des Zones 30 partout où la vie locale est prépondérante et notamment sur toutes les voies des centres villes et à proximité des établissements scolaires et foyers d'accueil aux personnes âgées.
  - Etablir systématiquement des double-sens cyclables dans ces zones et chaque fois qu'une rupture dans la continuité d'un itinéraire cyclable existe.
  - Assurer la sécurité et le balisage des rabattements sur les pôles générateurs de trafic : Gares, centres administratifs, Etablissements scolaires (900m pour les piétons, 3kms pour les cyclistes)
  - Créer une Commission extra-communautaire des déplacements actifs, piétons et cyclistes.
  - Créer le Centre de documentation et d'information sur les risques des déplacements, en liaison constante avec l'Observatoire Départemental de Sécurité Routière des Yvelines - Direction Départementale des Territoires, Service éducation et sécurité routières et le CERTU.
  - Réaliser des diagnostics de sécurité dans les zones à risques, notamment en assurant l'intervisibilité entre les usagers dans les intersections et en amont des passages piétons.
  - Remplacer systématiquement les ralentisseurs hors-normes par des "coussins berlinois".
  - Etudier la faisabilité de créer une liaison Nord-Sud en Transport en commun en site propre dans la Boucle et inclure ce principe de liaison dans le Scot en cours d'élaboration.
  - Elaborer un schéma des circulations agricoles dans la Plaine, suite notamment à la réalisation de la voie nouvelle départementale RD 121.
  - Evaluer l'impact du PLD en termes de dégagement de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie fossile.

D'une manière générale, nous préconisons que la concertation avec les associations d'usagers et d'environnement ainsi qu'avec le public soit continuée et amplifiée à toutes les étapes de la réalisation du Plan Local de Déplacements.

Dans son rapport, la commission d'enquête (recommandation No3) indique que « *pour la révision du document la CCBS devrait prendre en considération les observations formulées par le CADEB, le réseau Vélo 78 et IDSR78 dans leur contribution du 16 février 2013.* »

Le Plan local de déplacements révisé est en attente d'approbation par le conseil communautaire de la CCBS.

- **La Tangentielle Nord :** Ce dossier a pris du retard. La phase 2 de la branche vers Sartrouville devrait être réactivée en 2014, avec pour objectif une mise en service en 2018.
- **Le RER A :** Le Cadeb a participé à toutes les réunions d'informations, et aux comités Inter Gares de l'ensemble de la ligne. Subsistent toujours des problèmes de saturation aux heures de pointe.
- **Eole :** Le Cadeb se félicite qu'un arrêt d'Eole aura lieu dans la Boucle. Nous participons activement à l'avancement du dossier qui devrait voir la mise en fonctionnement en 2020.
- **La voie nouvelle départementale RD 121 à Sartrouville et Montesson**  
Le Cadeb suit l'évolution du dossier. Les travaux avancent bien côté Sartrouville, mais prennent du retard côté Montesson, à cause de problèmes d'acquisition de terrains  
Nous sommes très vigilants sur 5 points, dont le problème du bruit et de la pollution
- **L'Arrivée du T2 à Bezons** a nécessité une refonte de l'implantation de la Gare Routière à Houilles et une évolution de certaines lignes de Bus.
- **Le projet de passerelle piétons vélos** entre Houilles/Carrières-sur-Seine et Nanterre/la Défense  
Une lettre co-signée par une dizaine d'Associations a été adressée aux collectivités d'Ile-de-France en septembre pour solliciter l'étude et la mise en place d'une structure de franchissement de la Seine en circulation douce.

## **b) Les déchets :**

### **•Le programme local de prévention des déchets**

La CCBS a mis en place un programme de réduction des déchets avec pour objectif 2017.

Le CADEB a participé au Comité de pilotage et aux trois ateliers thématiques qui se sont déroulés pendant et après la SERD 2013. Actuellement la CCBS met en place les outils issus des divers ateliers.

### **•La semaine européenne de réduction des déchets (SERD)**

Le CADEB a été avec le magasin Carrefour de Montesson le moteur de cette manifestation. Elle est bien lancée : le SITRU et la CCBS, la commune de Montesson, Handicap'prévention y participent très activement.

### **•Le suivi de l'incinérateur de Carrières sur Seine**

Le CADEB participe régulièrement aux réunions de la commission locale d'Information et de surveillance (CLIS) ainsi qu'à des réunions d'informations et permet des visites de l'usine Cristal à ses adhérents. Une visite du chantier d'extension du réseau de chaleur a été organisée en novembre.

## **c) Urbanisme et aménagement du territoire :**

Les remarques et recommandations du Cadeb émises à l'occasion des phases de concertation des plans d'urbanisme et des enquêtes publiques (*année 2013*)

**Le SDRIF 2013** qui vient d'être adopté en fin 2013, par l'assemblée régionale et validé par le Conseil d'Etat, présente – vu de la boucle de Montesson- des acquis non négligeables (*cf article du Cadeb paru dans « la lettre du Cadeb » de Janvier 2014*) : ainsi, ce qui est écrit sur la protection des espaces naturels et la préservation du maraîchage dans la plaine, sur la maîtrise de l'urbanisation et sur la priorité donnée aux transports en commun ... correspondent à ce que nous avons toujours demandé et défendu lors de nos participations aux phases de concertation dans l'élaboration -depuis les années 90- des documents d'urbanisme de « notre territoire ».

Avant cet aboutissement, nous avons répondu le 24 avril 2013 à la consultation du public sur le projet de SDRIF île de France. Etaient constatés à cette occasion, les points positifs existants et étaient rappelées nos positions et nos propositions sur les aspects suivants :

- L'activité agricole, le maraîchage et l'urbanisation dans la plaine de Montesson.
- Les déplacements et le développement des circulations douces.
- Les logements : les besoins doivent être satisfaits en préservant les surfaces agricoles du territoire. Les logements, notamment sociaux, seraient à réaliser dans le cadre de la construction de la ville sur la ville (densification)

### **Le plan local de déplacement de la boucle de la Seine (PLD)**

Le Cadeb émet un avis globalement favorable sur le dossier présenté en fonction des divers aspects de ce document qui nous apparaissent positifs et que nous soutenons fermement... Cette appréciation d'ensemble est cependant faite sous réserve d'une prise en compte satisfaisante et d'une réduction de nombreux points faibles, lacunes et/ou erreurs détectés dans ce dossier.

Le projet de PLU de Carrières-sur-Seine

L'avis du Cadeb sur ce dossier est globalement réservé, voire négatif en fonction principalement des propositions faites en matière de circulation :

. le développement de l'infrastructure routière est difficile car les voies existantes les plus structurantes sont déjà saturées et la présence d'importantes césures urbaines compliquent les projets de nouveaux tracés (RD 311, voies ferrées, A14...)

. l'amélioration des liaisons entre les différents quartiers fait l'objet de propositions concrètes d'une efficacité probable limitée...

. enfin toutes les propositions faites sur le thème de la circulation (y compris et surtout la voie de contournement de Carrières) ne vont pas sans entraîner un grignotage des terres agricoles et une imperméabilisation supplémentaire.

En revanche, tout ce qui est consacré au Centre ancien et aux quartiers traditionnels de Carrières-sur-Seine, nous apparaît être un élément positif du présent projet. On y affirme en effet la volonté de diversifier les quartiers, en mettant en évidence leur identité et leur personnalité propre..

Nos recommandations concernent, par ailleurs le règlement, la préservation des terres cultivables, la programmation des logements...

### **PLU et Eco-Quartier du Vésinet**

Les deux associations membres du CADEB : Le Syndicat d'Initiative et de Défense du Site du Vésinet (SIDSV) et Aménagement et Environnement de la Boucle (AEB) ont participé aux très nombreuses réunions de travail consacrées à l'élaboration du nouveau PLU du Vésinet.

Cette participation a permis de présenter à l'enquête publique un PLU et un règlement en phase avec le caractère exceptionnel de cette ville parc en tenant compte des lois relatives aux logements sociaux. Les coefficients d'occupation des sols et les tailles minimales de parcelles ont été réintroduits dans ce nouveau PLU.

En ce qui concerne l'Eco-Quartier Princesse l'aménageur a été désigné, une charte d'Eco-Quartier sera signée. Nos associations seront associées aux diverses commissions.

Lors de l'enquête publique les deux associations ont déposé des contributions concernant le PLU et le projet d'Eco-Quartier, le CADEB a soutenu les deux associations en demandant que l'AVAP (aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine) soit mise place rapidement.

Les avis formulés par les deux associations lors de l'enquête publique du PLU du Vésinet sont en ligne sur le site du CADEB.

### **Enquête publique présentant des modifications du plan local d'urbanisme de Sartrouville.**

#### **Enquête publique concernant la ZAC de la Borde**

- Le commissaire enquêteur donne au projet de ZAC, un avis positif sans réserves.
- Le Cabeb exprime un « **avis négatif ferme** » (voir lettre du Cabeb n°47 d'octobre 2013)

Le commissaire-enquêteur estime pour sa part que les grands objectifs, donnés au départ à ce projet de ZAC, seront atteints par la mise en œuvre de ce qui est prévu dans ce document soumis à enquête publique :

- Créer une nouvelle offre de logements et d'activités.
- Mieux organiser le secteur en séparant les zones d'activités de celles d'habitat.
- Permettre une requalification urbaine exemplaire en termes d'environnement.
- Améliorer la circulation sur le secteur.

Le Cadeb justifie son avis, par des observations sur les conséquences néfastes de ce projet :

- destruction de plusieurs ha de bonnes terres agricoles (les meilleures de la plaine !) alors qu'un autre tracé de la ZAC aurait pu éviter ce constat,
- en outre, participation de ce projet au grignotage de la plaine en terres cultivables,
- multiplication d'inconvénients d'ordre social, logistique et écologique : trafic routier accru, impact sur la faune et la flore en périphérie du projet, imperméabilisation des sols...
- notons enfin que la suppression des terres agricoles au profit d'activités commerciales n'est pas le plus souvent, d'utilité publique : c'est le cas ici...

#### **Participation à la procédure de concertation lancée à l'occasion du projet de création de la ZAC des Trembleaux 2 (à Sartrouville)**

Le projet de création de la Zac des trembleaux 2, est voté et fait l'objet d'un financement CCBS. Il s'agit ici d'une phase de concertation préalable. Il est mis en évidence « la bonne orientation générale du projet : des objectifs clairs, des enjeux et des principes d'aménagement clairement explicités. Les impacts positifs potentiels d'un tel projet sont clairement mis en évidence aux plans économique, mobilité, architectural et environnemental...Il n'y a de plus aucun impact significatif envisageable à ce stade du projet (l'étude d'impact déjà faite mais pas encore publiée, le précise bien (sauf peut être, une sensibilité possible à l'existence de vestiges archéologiques). Ceci étant dit, nous sommes là en présence de généralités : les études détaillées liées au projet et découlant des choix qui seront effectués au fur et à mesure, ne sont pas faites. C'est pourquoi nous demandons que la présente phase de concertation préalable soit complétée par des dispositifs de concertation adéquats tout au long de l'élaboration du projet...

#### ***d) Espaces agricoles et naturels :***

Cette enquête présente les modifications proposées concernant le PLU en vigueur à Sartrouville : il ne s'agit pas ici d'une révision du PLU mais de simples modifications de détail, pour l'essentiel. (modifications, sur lesquelles nous n'avons rien à dire de particulier).

#### **• La préservation et la valorisation de l'activité maraîchère et des espaces naturels de la plaine de Montesson et ses environs**

Depuis sa création en 1995 le Cadeb s'est préoccupé de la préservation et de la valorisation de l'activité maraîchère ainsi que des espaces naturels de la Boucle et de ses environs.

Ces dernières années un groupe de travail « Plaine » avait été créé au sein du Cadeb, animé au départ par des adhérents de Seine vivante et ensuite repris par les adhérents de FPDD (Forum et Projets développement durable).

L'analyse précise de la situation de la Plaine de Montesson et de sa vulnérabilité nous a amené à envisager la création d'une structure indépendante du Cadeb, incorporant tous les acteurs locaux sur le modèle d'autres collectifs intégrant le Réseau agriurbain d'île de France.

Ainsi Plaine d'Avenir 78 a été créée le 12 décembre 2012 et fête son premier anniversaire avec élan et satisfaction pour tout ce qui a été réalisé en un an. L'association agriurbaine est organisée autour de 3 collèges :

- Collège des élus représentants des communes adhérentes : Montesson, Carrières/seine, Sartrouville, Mesnil le roi.
- Collège des acteurs économiques : agriculteurs et propriétaires fonciers ;
- Collège des associations et des particuliers.

Ces trois collèges ont le même objectif : préserver et valoriser les espaces agricoles et naturels de la Boucle et de ses environs.

Durant cette première année consacrée à la recherche d'un consensus entre les 3 collèges et les demandes de subventions pour un fonctionnement efficace (région, Fondation de France, CCBS), Plaine d'Avenir 78 a déjà mené des actions fortes :

- fête de la Salade Nouvelle en avril 2013 qui a rassemblé près de 200 personnes pour une randonnée dans la plaine se terminant par une dégustation des nouvelles salades et des nouveaux radis.
- participation à la fête de la Marguerite au Vésinet et aux Forums des associations à Montesson et à Sartrouville.
- mise en place d'un groupe travail sur le problème aigu et récurrent des décharges sauvages dans la plaine qui recherchera des solutions pérennes pour maintenir une plaine propre. D'ailleurs cet hiver les principaux accès sont fermés pour limiter les dépôts.

Un nouvel élan est donné à l'association avec l'arrivée d'une animatrice pour développer un programme d'action et de projets : valorisation de la production locale, activités pédagogiques, accompagnement des maraîchers et champignonnistes.

- **Les jardins familiaux dans la Boucle** : au cours de l'année 2013, Chantal Chagnon, présidente de Natur'ville, association de gestion des jardins associatifs de Sartrouville, a eu à gérer le délicat transfert de l'activité sur le nouveau site mis à disposition par la ville en bordure de Seine. Une opération réussie avec les membres de son conseil et les jardiniers adhérents.

A Carrières-sur-Seine, L'association « Nature en Partage » attend toujours l'attribution d'un terrain, pour la construction de 60 à 80 parcelles. Une réserve foncière est prévue dans le cadre du projet de PLU arrêté par le conseil municipal.

A Houilles, la ville a aménagé un ancien terrain municipal de 4500 M2. Vingt parcelles de 120M2 devraient être attribuées par tirage au sort, et la gestion confiée par convention à une association.

- **Biodiversité** : le Cadeb a signé la charte régionale de la biodiversité, avec des engagements dans les domaines suivants :
  - Lutter contre l'usage des pesticides
  - Informer, sensibiliser et éduquer à la biodiversité
  - Sensibiliser aux pratiques de jardinage collectif et individuel favorable à la biodiversité
- **Préservation des ressources en eau** : le Cadeb a signé la charte pour les « plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine » qui vise à sauvegarder les ressources en eau d'un vaste territoire de plus de 4 millions d'habitants. La charte propose les orientations à suivre, les objectifs à atteindre et les comportements à adopter pour améliorer la qualité de l'eau et atteindre l'objectif de bon état des eaux fixé par la directive-cadre européenne sur l'eau.

#### *e) Culture et défense du patrimoine*

- **Le Centre européen de musique, un ambitieux projet à Bougival, soutenu par Patrimoine & Urbanisme** (dossier suivi par Benita Carteron et Françoise Leroy-Terquem):

*Implanté sur les anciens terrains Mercedes, il serait consacré à la musique des 19ème et 20ème siècles*

Ce projet ambitieux est porté par Jorge Chaminé, personnalité charismatique s'il en est, bien connu des Bougivalais. En effet, il est à la fois à l'origine des Master Classes qui ont lieu depuis 2004 dans la Villa Viardot à Bougival, et, depuis 2008, du Festival de Musique des Coteaux de Seine dont le succès va grandissant. Jorge Chaminé nommé récemment *Premier Musicien pour la Paix* par l'UNESCO a montré à maintes reprises sa capacité de mener à bien des projets d'envergure et d'obtenir le soutien de la communauté internationale.

#### **Lieu prédestiné**

En ce qui concerne le Centre de musique européen (CEM), il s'agit d'une école pour des musiciens de très haut niveau s'accompagnant de concerts, conférences, enregistrements, laboratoires, bibliothèque, etc.

La Villa Viardot est au centre de ce projet mais elle est trop petite pour recevoir tous ces équipements. Opportunément, un terrain de plus de 8000 m2, acquis en 2009 par la société Mercedes, a été remis en vente par la firme en novembre 2012. Ce terrain jouxte la Villa Viardot et se situe au centre du « Triangle d'Or » formé par la Maison de Georges Bizet, la Datcha de Tourgueniev et la Villa Viardot. Par le bas, il débouche sur les rives de la Seine, au pied de la Colline des Impressionnistes. Enfin, c'est à cet endroit que commence le département des Yvelines. C'est donc une magnifique entrée pour Bougival (voir Lettres du Cadeb N° 22 et N° 34).

Ce lieu semble prédestiné et digne d'un grand projet européen.

#### **Un grand tournant**

En octobre dernier, la Mairie de Bougival a accueilli favorablement ce projet car il cadre bien avec sa volonté récente de miser sur un développement économique par le tourisme culturel.

Le projet du CEM est également soutenu par la Stanford University, convaincue que ce lieu et ce projet représentent l'idéal pour l'enseignement qu'elle veut donner aux étudiants américains venus découvrir la civilisation de la vieille Europe.

Et bien sûr il est vivement encouragé par les associations « Les Amis de Georges Bizet » et « Patrimoine et Urbanisme ». « *L'objectif actuel est de collaborer étroitement avec la Mairie pour établir un projet d'ensemble, alliant harmonieusement logements, commerces et CEM sur les 8.000 m2 de ce terrain magnifique. Une dynamique se met en place avec les divers acteurs pour ce projet d'intérêt général, propre à relancer le développement de la ville. La municipalité est consciente que c'est l'heure d'un grand tournant pour Bougival.* » (Extrait des Nouvelles de P&U, N°18).

Depuis octobre, il n'y a rien de nouveau. Nous ne pouvons qu'attendre et espérer que les choses bougent.

## **6-20 DELTA Commune des Essarts le Roi**

En 2013, l'activité principale de l'association DELTA s'est centrée sur les élaborations des transformations des POS en PLU sur les communes des Essarts le Roi et de Saint Rémy l'Honoré. Afin de souligner les travaux de l'association qui ont influé sur la rédaction de ces documents, le bureau a décidé de rappeler les projets qui devaient impacter le paysage des deux communes.

- ❖ **Transformateur Haute tension RTE (13ha)**
- ❖ **Décharge de terres inertes – (65 ha)**
- ❖ **Prolongement de l'Autoroute A12 (40ha)**
- ❖ **A88 liaison A13 – A12 (40ha)**
- ❖ **Village de marque (45ha)**

**2002**-Opposition de DELTA à l'implantation du transformateur RTE sur les terres agricoles de la Tasse. Ce transformateur sera construit à Méré, enterré et paysagé sur une surface réduite.

**2003**-Opposition de DELTA à la décharge de terres inertes « 65 ha » qui conduit à l'arrêt du projet. Ce projet de la société SITA devait répondre au besoin de dépôt de terres inertes dues au percement du tunnel poids-lourds entre Rueil et Bailly (projet qui a été depuis annulé).

**2006**-Participation de DELTA au débat public du projet de prolongement de l'autoroute A12. Ce débat avait statué sur le choix d'un tracé parmi 4 projets sans que la faisabilité technique et financière soit validée.

**2007**-Projet A88 remplacé par un projet de voie nouvelle de la vallée de la Mauldre qui ne retient pas la liaison RN12 – RN10.

**2011**-Abandon par l'état du projet de l'A12. Ce projet est aujourd'hui abandonné par l'état et par la région dans le SDRIF 2013.

**2005 - 2013** Zone du gros chêne : Succession de multiples projets non aboutis. Opposition de DELTA à la consommation de terres agricoles. Le dernier projet de d'implantation d'un village de marques sur cette zone a démontré les limites de la faisabilité d'un projet commercial sur ce site.

**2013**-Le projet de PLU des Essarts-le-Roi reclasse les terres agricoles de la zone du gros chêne en A conformément à l'usage du sol.

Ce travail de fond sur une décennie montre que l'association sans être décisionnaire peut se comporter comme un grain de sable et peser sur un aménagement du territoire environnemental.

## **6-21 Maisons Paysannes de France – Délégation 78**

**La délégation des Yvelines compte 81 adhérents qui proviennent :**

- ✓ en majorité de notre département
- ✓ de l'Essonne
- ✓ du Val de Marne
- ✓ du Val d'Oise
- ✓ des Hauts de Seine

**Stage enduits isolants terre paille 23 février 2013**

Objectif du stage: savoir mettre en œuvre un enduit terre paille. 8 participants

- Correction thermique la moins coûteuse du marché.
- Le broyage de la paille à la tondeuse à gazon
- Réalisation du mélange terre paille avec un mélangeur manuel
- Application du mélange.

**Journée à Montchauvet en collaboration avec l'association d'histoire du Pays de Montchauvet**

Le 4 mai, 24 participants MPF

Le Matin visite du village :

Présentation architecturale par Nathalie

Présentation historique par l'association locale

L'après midi trois exposés terminent cette belle journée

- La restauration du bâti ancien par Nathalie,
- Le traitement thermique par Bernard
- Les différents isolants par la société Escal-Bio

**Stage d'initiation par Christelle Auzias aux enduits terre de finition : le 8 juin avec 11 participants.**

**Stage enduit chaux à pierre vue à Janvry (91)** Organisé en collaboration avec le PNR de Chevreuse et MPF

27 et 28 septembre, 20 participants.

**Congrès des délégués de Maisons Paysannes de France les 3,4 et 5 octobre au Lude 72**

**Théorie et pratique de la maçonnerie à l'ancienne avec mortier à faible résistance les 18 et 19 octobre 2013** à Magny-les-Hameaux. 11 participants dont 5 MPF.

**Visites conseils :** durant l'année nous avons réalisé 10 visites conseils et deux interventions publiques.

## **6-22 Maurepas d'Hier et d'Aujourd'hui**

L'intérêt pour Maurepas, son histoire, son patrimoine architectural et environnemental ainsi que son cadre de vie représente notre seul thème caractéristique.

**ANIMATIONS :**

**4 février : Assemblée Générale.**

**24 mars : Participation au nettoyage de la forêt domaniale de Maurepas organisé par les Amis du Bois de Maurepas.**

*Nous avons collecté de nombreux débris comme les années précédentes,*

*Nous avons également découvert un site de plusieurs dépôts de pneus sur la frontière de la commune d'Elancourt / Maurepas. Le dossier est suivi par Les Amis des Bois.*

**13 avril : Balade Urbaine « LA VERRIERE – MAUREPAS – ELANCOURT - LA VERRIERE » organisée par le musée de la ville de ST QUENTIN, en partenariat avec des Promenades Urbaines, les Amis du Passé d'Elancourt, l'association Racine et notre association.**

*Pourquoi cette balade ? L'ouest de l'agglomération a été, dès les années 1970, le berceau de la ville nouvelle. Bien avant déjà, avec la mise en service de la gare de La Verrière au XIXe siècle, cette partie du territoire avait vu s'installer peu à peu des pionniers amenés par le train...*

**2 mai : Participation aux journées découvertes organisées par l'OLMC en association avec les conteuses du Bois Joli :**

*Nous avons proposé aux enfants la découverte du patrimoine artistique : sculpture de Gérard Ramon « LES ACROBATES » Quiz sur le thème de l'œuvre.*

**20/21 mai : Mai des Serres organisé par la municipalité sur le thème de l'eau**

Année de la coopération dans le domaine de l'eau (ONU – UNESCO).

Notre association avait préparé un quiz pour les enfants. Nous remercions TECOMA (école de l'environnement et du cadre de vie) qui nous avait confié les panneaux sur le thème de l'eau. ((Le système hydraulique de Versailles au XVIIe siècle cf les rigoles royales).

**25 mai : Balade découverte de Maurepas à Jouars Pontchartrain organisée par l'association APPEJP ASSOCIATION pour la PROTECTION du PATRIMOINE et de l'ENVIRONNEMENT à JOUARS-PONTCHARTRAIN) en collaboration avec l'APSADiodurum en la personne de M. BLIN.**

(Ferme de Maurepas, Saint Sauveur, la fontaine, la Picterie, église de Jouars, la ferme d'Ithe le site archéologique)

**8 juin : Fête au village,** place de la Grand'Mare (magie, stand de maquillage, jeux pour enfants, bal, avec la démonstration de twirling bâton). L'orage est venu gâter la soirée pourtant bien commencée par les animations pour les enfants. Nous remercions la Mairie de Maurepas, Auchan, le restaurant du village, Gigobiloba, les associations RN10 Country, twirling bâton et le magicien POLINO.

**13 juin : Randonnée du patrimoine pour les CE2** avec le partenariat de la Caisse des Ecoles et l'inspection académique de Versailles, les conteuses du Bois Joli, M. Nanta de l'association AFPAME (abeilles), et les nombreux bénévoles : Grand merci aux bénévoles de l'atelier histoire de l'association et de l'équipe d'accueil de l'église Saint Sauveur qui ont expliqué le patrimoine de Maurepas : Cette balade découverte fût écourtée par l'orage.

**17 au 23 juin : Fête des 40 ans de l'église Notre Dame** organisée en partenariat avec la Paroisse d'Elancourt Maurepas : Nous avons présenté une exposition, un livret historique « Notre-Dame, 40 ans L'histoire d'une jeune église, 1973-2013 » retraçant l'origine de cette paroisse et créée une carte postale de l'église « Notre Dame » Exposition, (vidéo, interviews, rencontres conviviales, événements musicaux et religieux.)

**7 septembre : Forum des associations :**

Notre stand étant installé comme d'autres associations culturelles dans le couloir, nous n'avons pas eu beaucoup de visiteurs : Nous espérons une meilleure organisation pour les années à venir.

**15 septembre : 40 des offices OLMC, OMS, rallye pédestre et culturel** avec la participation des associations volontaires sous la direction des offices. Nous avons participé aux nombreuses réunions de préparation aux côtés des associations volontaires. Nous avons tous passé une très agréable journée. L'équipe n°21 inscrite sous « Maurepas d'hier et d'aujourd'hui et les Plongeurs de Saint Quentin » est arrivée 3ème, ravie d'avoir participé à cette journée. Bravo à toutes les équipes, nous avons eu le plaisir de les rencontrer sur le site historique de Maurepas. Nous souhaitons conserver cette journée dans nos archives pour l'histoire de Maurepas, nous récoltons films, photos et anecdotes.

**29 novembre : Veillée Villageoise « AMBIANCE WESTERN », 9° édition :**

Soirée chaleureuse, ce fut une très belle rencontre d'amis ! Réussite due à la participation des associations : RN10 Country, Les Conteurs du Bois Joli, François, le jeune magicien, avec le soutien de la Municipalité pour le prêt de la salle ainsi que celui de nos sponsors : Auchan, le magasin FESTI. Comme les années précédentes, nous avons offert à l'association « Lève-toi et marche », des plats salés et sucrés issus du généreux buffet pourvu par les participants.

**RESTAURATION ET SAUVEGARDE**

Nous sommes parvenus à créer notre souscription, avec l'aide de la Fondation Patrimoine et la Mairie de Maurepas propriétaire, de l'œuvre de Gérard Ramon en cuivre martelé dite « Les Ibis » qui espère réintégrer le patrimoine de Maurepas. Une urne est déposée à Albert Camus, d'autres seront déposées au Phare et au conservatoire. Dans ce cadre, nous avons contacté de nombreuses sociétés, commerçants. Nous devons terminer cette collecte au plus tôt. 13000€ sont déjà récoltés grâce aux collectes, dons et subventions et à la fondation patrimoine qui nous octroie 6000€ Vous pouvez envoyer vos dons à la Fondation Patrimoine, par des bulletins d'inscription qui sont à votre disposition à la Mairie, chez les commerçants ou envoyer vos chèques à notre association. Toute donation bénéficie d'une réduction d'impôt. (Coût total de la restauration : 19 800 €)

**CREATION DE NOUVELLES CARTES POSTALES**

De nouvelles cartes postales ont vu le jour. Merci aux talents des photographes et aux bénévoles qui ont contribué à la réussite de ses cartes sur Maurepas.

Elles sont en vente au siège social de l'association, à la Librairie du Centre, l'Aquaffure, Ribambelle, Auchan.

## **NOTRE BULLETIN D'INFORMATION « LE TAMBOUR »**

Merci aux nombreux bénévoles pour la création, la mise en page et sa distribution sur de nombreux quartiers et auprès de commerçants de Maurepas. (20 000 distribués de la ville au village, 4 par ans.)

**Nous participons à de nombreux événements proposés par nos associations partenaires :** Réunions, colloques, conférences et divers événements: Shary, Jade, Racines, Maisons Paysannes, la Fédération Patrimoine Environnement..

### **ATELIER HISTOIRE :**

#### **La préparation de l'exposition des 40 ans de l'église Notre Dame :**

Comme vous l'a relaté Maïté et comme vous avez dû le lire dans divers Tambour, le point fort de cette année fut la préparation de l'exposition concernant les 40 ans de l'église Notre Dame.

Au travers de conversation avec des acteurs de la construction de l'église et la lecture de documents de l'époque, nous avons appris à connaître et à apprécier la valeur architecturale, décorative et symbolique de Notre Dame, à découvrir l'historique sur les églises des communes environnantes.

Au travers de la lecture de ce livret, vous découvrirez les relations privilégiées entre Saint Rémy, Coignières, Elancourt et Maurepas. L'exposition reste à la disposition des collectivités, musées, écoles .....

Fort des renseignements ainsi collectés, l'édition d'un fascicule est devenue pour nous une évidence.

Notre travail a convenu à l'attente des organisateurs et des visiteurs.

Ceci est une grande satisfaction pour l'équipe histoire qui a œuvré. Les rencontres, les lectures et la consultation de documentation furent pour toutes les personnes ayant participé à cette préparation, une expérience sympathique et conviviale. Nous en gardons un très bon souvenir.

**Le fond documentaire.** L'intérêt de notre fichier se confirme. Hormis son rôle de contrôle afin d'éviter le piétinement dû aux recherches successives d'un même document, il révèle son utilité lors de la préparation de dossiers tel que PLU, sauvegarde diverses, etc...

#### **La bibliothèque et notre demande de local et d'armoire :**

Nous ne perdons pas de vue la constitution d'une bibliothèque. Nous devons pour cela lister tous les livres et documents en possession de l'association. Travail passionnant s'il en est mais que nous reportons à l'année prochaine. Pour progresser, nous ne pouvons pas nous disperser.

L'association a fait une demande auprès des services municipaux afin que nous soit attribué un local, et des armoires fermant à clé, nos documents étant actuellement éparpillés chez les divers membres du CA.

#### **Autres activités de l'atelier :**

La consultation des archives départementales ou autres, reste pour tous un plaisir dont nous n'envisageons pas de nous passer. Importants demeurent les projets que nous souhaiterions un jour mettre en place.

Notre équipe s'étoffe chaque année mais reste encore un petit pépin par rapport aux buts que nous pourrions atteindre. Aidez-nous à devenir un noyau.

Plus nous serons nombreux, plus notre participation deviendra passionnante.

Aucune contrainte : si vous êtes disponibles, venez nous rejoindre. Vous serez toujours les bienvenus.

## **URBANISME**

### **Aire d'accueil des gens du voyage « La Picterie ».**

Nous réitérons sur le fait que nous ne sommes pas contre l'aire des nomades, elle est indispensable. Nous rappelons toutefois, nos 4 récriminations :

-Non-conformité à la loi qui demande une implantation proche des lieux de vie,

-Coût multiplié par 3, compte tenu du site choisi, le contribuable paie encore ...

-Dégradation d'une des rares zones sensibles et espaces agricoles,

-Accès très difficile : en ce moment les caravanes passent par Jouars-Pontchartrain car le chemin n'étant prévu que pour les tracteurs, se dégrade. Ce phénomène abime la voirie.

Une telle circulation sur le chemin nécessitera un coûteux entretien, voir à terme un revêtement routier.

Le POS classait cette zone comme protégée et non constructive ce qui n'est plus le cas dans le PLU 2013.

*Rappel des dates : 18.09.2012 : Appel du collectif ; 25 06 2013 'Appel en cours au T.A. de Versailles.*

*En novembre 2013 : Le mémoire de l'Intervention Volontaire d'IDFE, (Ile de France Environnement) vient de rejoindre le collectif dans le cadre de l'appel en cours au T.A. de Versailles. Cela s'appelle une "Jonction Volontaire».*

Nous dépassons maintenant le cadre local avec cet appui Régional.

L'avenir du site nous préoccupe : il va falloir assurer les conséquences écologiques, économiques et de circulation.

Dans l'assemblée Messieurs BONNET, Président de l' OMLC et SINDOU FAURIE, conseiller municipal nous ont fait remarquer que, Maurepas faisant maintenant partie de la nouvelle inter communauté, l'aire des nomades sera gérée par la société ASSIADA dont le siège social est situé aux Bréviaires .Ceci engendre des difficultés de suivis, Maurepas étant situé à plus de 15kms (ordures, surveillance ... )

### **Plan Local Urbanisme**

*Récapitulatifs des dates clés du Plan Local Urbanisme de Maurepas: projet arrêté le 16.02.2012*

*-5. 09. 2012 au 5 10 2012 : enquête publique pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Maurepas.*

*-5.10.2012 : notre association a rencontré le commissaire enquêteur et a déposé le dossier de notre analyse approfondie du PLU accompagnée de 500 signatures des maurepasiens demandant de maintenir la zone, en zone naturelle N au pied du donjon inscrit aux monuments historiques. (Conformément à la demande des architectes des bâtiments de France de Versailles)*

-23.11.2012 : *présentation publique aux maurepasiens du rapport du Commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Maurepas.*

*-Le Plu est approuvé 31 .01.2013 au conseil municipal*

Malgré nos diverses demandes de pièces du dossier et de rendez-vous avec les services de la mairie, nous n'avons pas été associés à l'élaboration du PLU. En effet, conformément à la loi, notre association est considérée comme PPA (personne publique associée) et de ce fait peut disposer des éléments. Dans les documents de l'enquête publique, nous étions pourtant bien inscrits comme PPA mais nous n'avons jamais été invités à consulter le dossier PLU.

### **Le 29.03.2013 : Recours gracieux contre le P.L.U de la ville de Maurepas.**

Malgré notre souhait continu d'un dialogue sur le PLU, celui-ci a été adopté au mépris de nos remarques et sans prise en compte de nos travaux. Bien que des modifications significatives aient été apportées sur le texte final, des inquiétudes persistent sur des points majeurs.

*Une possibilité de changement d'affectation des bâtiments proches du donjon, protégé par les monuments historiques, a été subrepticement incorporée au nouveau règlement. -La zone OAP du village manque cruellement de précision. -La liste des EPP, éléments du patrimoine protégé, de la commune est dérisoire (9 pour plus de 20 répertoriés par nos soins). Le choix du site de la Picterie, pour l'accueil des gens du voyage, reste lourd de conséquences.*

Tous ces points nous ont incité en lien avec l'association Nationale Fédération Patrimoine Environnement de sauvegarde des sites et Ensembles Monumentaux (FNASSEM) d'engager un recours gracieux auprès de la Mairie de Maurepas pour demander une nouvelle fois l'ouverture d'une concertation. Nous regrettons vivement d'être contraints à de telles mesures alors qu'en nous acceptant comme partenaire au tour de table, des accords auraient pu être envisagés. Nous avions espéré que ce nouveau délai du recours gracieux ouvrirait le dialogue qui avait tant manqué à ce PLU.

### **Le 29.07 2013 requête en annulation au tribunal administratif de Versailles.**

Notre association et l'association Nationale Fédération Patrimoine Environnement de sauvegarde des sites et Ensembles Monumentaux (FNASSEM) ont déposé une requête en annulation au tribunal administratif de Versailles. Il appartient donc au Tribunal Administratif de Versailles de se prononcer sur la recevabilité de nos requêtes.

*Aucune attention sérieuse n'est portée au site historique au pied du Donjon (XIe siècle) inscrit aux monuments historiques en 1926 et tout particulièrement la Ferme de la Tour qui n'est même pas citée dans le fascicule PLU joint au Maurepas actualité « Maitrise foncière ».*

Rappelons que le PLU est l'avenir de l'urbanisme local. Rédigé sans réelle concertation, il n'offre pas les garanties réglementaires indispensables. La demande des architectes des Bâtiments de France pour cette zone était "zone N stricte". Pourtant la Mairie a apporté des annexes modifiant la destination des bâtiments. (Illégalité de la modification du règlement de la zone N Article N 2).

**Espérons que le dialogue puisse s'instaurer à l'avenir pour retrouver la sérénité qui aurait dû prévaloir dans ce dossier.**

### **Procès en cours de la ferme de la tour :** (Dossier DP 078383 10 E0074)

*Comme décidé à l'AG 2011, l'association a engagé avec l'association de La Vallée aux Chevaux et des riverains, un recours contre le permis de construire déposé pour les bâtiments agricoles jouxtant le donjon.*

Dans son arrêté du 30/09/13 le Tribunal Administratif (TA) de Versailles vient d'annuler la demande de travaux sur la ferme, un dossier que nous avons déposé en 2011. La conclusion du TA prescrit l'insuffisance du dossier, la violation de l'article NDI, la violation des prescriptions architecturales du POS sur les ouvertures, la demande qui relevait d'un permis de construire. Cette décision démontre que notre démarche était justifiée et méritait d'être menée.

Le TA a condamné la Mairie à 2500€ qui sera à la charge des contribuables. Toutes ses dépenses auraient pu être évitées. Nous ne souhaitons pas nous immiscer dans la politique, mais nous voudrions que l'on nous permette de donner notre avis et que les lois soient respectées. Le PLU nouvellement adopté ne protège pas autant le site que le POS. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons contesté le PLU.

Le 24/01/14, nous avons reçu du Conseil d'Etat la demande d'un recours en cassation déposé par la Mairie. Le Conseil d'Etat examinera la recevabilité de ce recours. Si le recours est irrecevable, l'affaire sera terminée. En cas contraire, il faudra continuer notre action.

A noter que sur ce site, au pied du donjon inscrit au monument historique, la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites a émis le souhait de voir présenter ce dossier en Commission Régionale.

La CRMH nous a informé dernièrement que compte tenu des nombreux dossiers en cours suivi par la commission, Maurepas devrait être examiné en 2014.

### **Dégâts sur le toit de l'église Saint-Sauveur :**

Les tuiles du toit descendent de plus en plus. Nous sommes intervenus à multiples reprises auprès de la Mairie. En Mai 2013, lors de notre rencontre avec Monsieur le Maire, celui-ci nous avait annoncé que le budget relatif à cette réparation avait été voté. Pourquoi les travaux n'ont-ils pas commencé? Pourquoi avoir attendu plus d'un an et demi pour que la demande soit prise en compte ?

Ce délai a entraîné de nombreux dégâts non négligeables pour le patrimoine (détérioration de la charpente créant beaucoup d'humidité dans l'église, engendrant des frais supplémentaire). Nous venons d'apprendre que ce dossier serait débloqué, les réparations devraient débuter en février 2014.

### **Le Cèdre**

L'association diocésaine de VERSAILLES a déposé une demande de travaux sur cette ancienne ferme. Suite à notre rencontre très courtoise avec Monsieur Bertrand De Vaux (Adjoint à l'économiste du Diocèse), celui-ci nous a assuré que le puits et les vestiges de l'ancien four à pain en pignon avec une cheminée talutée ont bien été pris en compte et seront protégés. Nous

avons également convenu ensemble de mettre en valeur ce site en y apposant ultérieurement des plaques historiques. Enfin, nous avons projeté d'élaborer un fascicule historique relatif à cette demeure.

### **Enquête Publique sur la Dup Et Parcellaire de la Zac Multi Sites à Jouars-Pontchartrain**

Le 18.11.2013 nous avons déposé un courrier validé par le CA, auprès du Commissaire Enquêteur attestant notre désaccord sur la D.U.P et parcellaire de la ZAC multi sites à Jouars-Pontchartrain. Il nous a semblé utile d'intervenir sur les points suivants :

- La sauvegarde de l'environnement du site et monument, de la vue remarquable classée et inscrite dans un périmètre de protection des monuments historiques (château et église de Jouars, le site de Maurepas).
- La défense de la biodiversité qui n'a pas de frontière entre Maurepas et Jouars Pontchartrain.
- La préservation de la faune dans son habitat, sites de nidifications des espèces observées dans ce secteur : Hirondelle de fenêtre, Pic Mar classé (rapport de LPO inventaire sur le site Ruchot et du fond biennal Juin 2011)
- La préservation du patrimoine végétal indispensable : gardons les terres cultivées, sauvegardons les arbres remarquables pluri-centenaires.
- Le maintien de la circulation douce et les promenades familiales.

## **6-23 Parc Naturel Régional en Vallée de Chevreuse**

Le Parc est venu informer les habitants de la « non-concertation/information » des cimentiers CALCIA à nous tenir au courant de leur projet d'exploitation. Le PNR ne dispose d'aucun élément sur les impacts environnementaux du projet.

« CALCIA s'apprête à déposer un dossier en préfecture dont nous ne savons rien »

Le PNR est venu écouter nos revendications et nous confirmer son soutien pour aller « vers le mieux possible ». L'impact des travaux devant être géré avec un maximum d'études préalables.

Le PNR a le pouvoir de la parole, et sa parole a un poids. Mais il n'a pas le pouvoir d'autoriser, ni d'interdire.

CALCIA doit obtenir : - le permis d'exploiter  
- comment exploiter

### **Charte du Parc : faire appliquer les règles du Parc**

Impact des travaux sur l'environnement : Biodiversité, paysages, ressources en eau (inquiétude très forte), manipulation de la terre, terres agricoles, bruits, vibrations, passage des camions, etc .....

S'il y a un « TROU » dans le paysage : décharge à venir ?

Circulation des eaux souterraines : impact sur eaux de ruissellement ?

Eaux de captage sur Sailly : protections particulières ?

La zone 109 de 500ha, sera exploitée à Brueil (100ha) pour une période de 30 ans, par zones de 30ha.

Le PNR va interroger des experts indépendants de ceux de CALCIA.

Le Maire de Brueil va faire appel à un grand cabinet d'avocats pour défendre les intérêts des Brueillois.

Possibilité d'exploiter en souterrain ? Pas possible pour ce type d'exploitation.

Possibilité de tester nos qualités de vie actuelle (air, pollution) pour les confronter à celles de l'exploitation, il est indispensable de l'envisager.

Le nouveau code minier va bientôt être mis en application, beaucoup de décrets vont changer en notre faveur.

Enquête publique en 2015/2016 : décisions prises par le gouvernement, souvent en faveur des entreprises.

## **6-24 Patrimoine et Avenir de Rambouillet et sa Région (PARR)**

### **1 - Programme culturel**

#### **1 -1 - Sorties d'une demi-journée**

- Visite, historique du lieu et goûter : les mercredis 23 et 30 janvier 2013 à 15h à l'Orangerie des trois Roys, rue Poincaré à Rambouillet
- Visite de l'Opéra Garnier de Paris : samedi 20 avril 2013
- Visite de l'Hôtel de la Païva : samedi 7 décembre 2013

#### **1 -2 - Sorties d'une journée**

- Visite des châteaux de Compiègne et de Pierrefonds : samedi 25 mai 2013
- Promenade en Beauce : samedi 12 octobre 2013

#### **1 -3 - Conférences**

- *L'hôtel particulier à la française* par Monique Planès : samedi 9 février 2013 à 16 h dans les salons du Relays du château de Rambouillet
- *Les fermes du patrimoine* par Thierry Liot : samedi 30 novembre 2013 à la médiathèque Florian de Rambouillet

#### **1 -4 – Chorales au bénéfice de la chapelle**

- La Pléiade de Maurepas : dimanche 24 février 2013 à 16 h 30 à l'église Saint Lubin
- En sortant de l'école : vendredi 14 juin 2013 à 20 h à l'église Sainte Bernadette

**Yvelines Environnement** 20 rue Mansart - 78000 Versailles

Tél : 01 39 54 75 80 Fax : 01 39 54 61 66 e-mail : [yvelines.environnement@orange.fr](mailto:yvelines.environnement@orange.fr)

88/96

## 1 -5 – Travaux de la chapelle de l'hôpital de Rambouillet

- Inauguration des travaux intérieurs : samedi 2 mars 2013 à 15 h

## 1 -6 – Publication : *Les fermes du patrimoine aux confins de la Beauce, du Hurepoix et du pays d'Yveline* de Thierry Liot, septembre 2013

## 1 -7 – Participations :

- Fête de la terre : dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2013
- Forum des associations : samedi 14 septembre 2013
- Salon des écrivains de Rambouillet : dimanche 6 octobre 2013

## 2 - Suivi de dossiers

### 2 -1 – Echelon communal

- AVAP : Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
- Ajustement du PLU (Plan Local d'Urbanisme)
- La chapelle de l'hôpital
- Plan local de déplacement
- Projets urbains de la ville
- Le pôle culturel
- La 11<sup>e</sup> tranche de la Clairière
- Cimetière ancien

### 2 -2 – Echelon cantonal

- Zone d'activités « Bel Air - La Forêt »
- Commission d'aménagement foncier d'Orphin

### 2 -3 – Echelon régional

- SCOT : Schéma de cohérence territoriale
- SDRIF : Schéma directeur de la région Ile-de-France (enquête publique)

## 6-25 ROSNY Cadre de Vie

### 1. Décembre 2012 :

- Avancement dossier éco quartier et autres sujets
- Communiqué de fin d'année

### 2. Mars 2013 :

- participation au séminaire du 6 avril concernant l'éco quartier
- participation à l'opération de nettoyage des berges de seine le 6 Avril 2013

### 3. Juin 2013 :

- L'éco quartier : point complet sur le dossier
- Bilan de l'opération de nettoyage des berges de seine le 6 avril
- Questions sur le réaligement route / pont ZAC des marceaux et sécurité piéton & vélo / voitures
- Le forum des associations : participation et organisation
- La foire à tout (23 juin) : organisation
- La bourse d'échange des plantes (chez Rolland Villette) : organisation, date
- Choix de la date de l'AG : 27 septembre 2013

### 4. Septembre 2013 :

- L'éco quartier : avancement. Retard sur réunion de clôture acte II
- Préparation du forum des associations du 07/09/13
- La foire à tout (23 juin) : bilan de la journée
- Préparation de la bourse d'échange des plantes le 05/10/2013
- Préparation pour l'AG le 27/09/2013
- Poussières rue Buchelay lié à l'activité de la SEM.
- Mur anti bruit / autoroute : feedback des riverains à recueillir (gain, désagréments)
- Bac entre Guernes et Rosny : interrogation sur la gestion des nuisances

## 6-26 Sauvegarde et Animation de Versailles et ses Environs (SAVE)

### >> Travaux des groupes thématiques

- Participation à la **journée des associations** septembre 2013 avec panneaux, fiche SAVE et fiches associations
- Information de la commission municipale sur les **Délégations de Services Publics DSP** (malheureusement réunions différées)
- Participation à la **commission circulations douces**
- Réunions de travail avec M. le maire de Versailles sur les projets du Pôle Chantiers
- Réunion ONF sur les forêts domaniales entourant nos communes

- Activation de réunions avec la police nationale
- Ouverture du site internet SAVE
- Des groupes de travail thématiques qui ont commencé leurs travaux mais encore à dynamiser
  - **Vision 2020 Versailles Grand Parc**
  - **Sureté**
  - **Sécurité**
  - **Pollutions**
  - **(Patrimoine)**
- Compilation des rapports de toutes les associations membres de SAVE
- Participation aux réunions circulation avec le CG
- **Remarques à l'enquête publique Tangentielle Ouest**
  - Dépôt d'un avis charpenté lors de l'Enquête publique
  - Mais le commissaire enquêteur a occulté notre remarque majeure
- **Actions sur l'OIN de Saclay-Satory**
  - Réunions EPPS au titre Yvelines Environnement
- **Actions sur le PEM de Chantiers**
  - Contributions dans l'analyse de l'étude de circulation
  - Questions formulées pour approfondir le projet
- **PEM Versailles Gare RD**
  - Appui aux associations AVECRM et DeBange-Houdon
  - Mais il reste encore à faire
- **Tentatives pour faire sortir un calendrier FTTH (fibre at home)**
- **Projet d'extension de la ligne B de Phébus vers Viroflay**
- **Questions aux candidats dans le cadre des élections municipales 2014**
- Echanges sur les ondes électromagnétiques
- **Grand Paris et la suite du débat public CDP**
  - Rappel : émission du SDT en janvier 2012
    - Contenu très vague
  - Un CDT se prépare autour d'ORSAY pour sept 2014 ?
  - La ZAC du QoX (Polytechnique) et celle du Moulon sont officialisées
  - En octobre 2013 diffusion du CDEY mais qui ne va que jusqu'en 2016 et avec des interrogations
  - Sur Versailles-SQY ? Mystère .... Fin 2014, un « cdt »!

## 6-27 Société Historique et Archéologique de Rambouillet et de l'Yveline (SHARY)

En 2013, la SHARY a proposé à ses membres son programme habituel d'activités : conférence, manifestations, visites, publications, fonds documentaire, accueil aux permanences à son siège, que nous développons ici pour conclure sur les autres activités de la Société au cours de cette dernière année :

### Conférence :

Le **16 novembre 2013, Emmanuel de Waresquiel**, docteur en histoire et chercheur à l'Ecole pratique des hautes études, nous parlait avec fougue et grande compétence de ce personnage complexe, manipulateur et talentueux, qu'était « **Talleyrand** ».

Un public très nombreux et attentif assistait à cet événement. Notre conférencier étant le spécialiste incontesté de cet homme d'état à multiples facettes sur lequel il a publié de nombreux ouvrages, dont « **Talleyrand, le prince immobile** ».

Après la conférence a eu lieu une séance de dédicace. Nous remercions ici le président de Luynes de nous avoir permis l'organisation de cette conférence et la ville de Rambouillet qui a bien voulu nous laisser l'usage de l'hôtel Mercure à titre gracieux. Le compte-rendu de cette brillante intervention sera publié dans le bulletin N. 128 de la Shary.

### Visites :

Deux visites cette année.

#### - **06/04/13 Domaine de Rambouillet**

De nombreux adhérents nous avaient demandé cette visite du domaine, à la fois si proche et si méconnu pour certains. Ce fut ainsi une passionnante sortie initiée par le pavillon du roi de Rome et son exposition, animée par Sophie de Juvigny et Helga Rouyer du service du Patrimoine, suivie de la découverte du château médiéval et des appartements du château de Rambouillet et enfin re-découverte de la Laiterie de la Reine et du Pavillon des Coquillages grâce au talent des agents du patrimoine du château et des Affaires culturelles.

Nous remercions ici vivement à nouveau la généreuse collaboration de Sophie de Juvigny et Helga Royer ainsi que celle des agents du château et de leur responsable, M. Mortier, qui nous a autorisé à visiter certains aspects du château peu visités du public.

## - 06/10/13 Saint-Germain-en-Laye

Etonnante visite commentée sur la ville Royale et le musée Claude Debussy avec deux remarquables conférenciers, qui faisait suite à une visite guidée très riche du musée Maurice Denis avec un aperçu de la chapelle en cours de travaux.

Le compte rendu de cette journée sera publié dans le bulletin n. 128.

### Les Publications :

Mémoires et Documents – tome 40

En 2013, la Shary, et ses collaborateurs, ses auteurs et son concepteur graphique et maquettiste ont été très impliqués dans la préparation de cet ouvrage collectif (conception, corrections et relecture).

La parution du tome 40 a été effective en décembre 2013.

Ce dernier tome est consacré au thème : « l'histoire de l'eau dans les Yvelines », qui a été expédié dernièrement aux adhérents et correspondants.

Nous avons d'autre part continué la publication de notre Bulletin qui est le fruit du travail assidu de nombreux membres : auteurs, conseil de rédaction, chargés de la réalisation.

Chaque bulletin représente environ 3 mois de travail de la part du comité de lecture, pour la validation et vérification de l'origine et qualité des textes proposés, mais aussi la mise en page et les corrections.

N. parus cette année : N.124/125 (numéro double).- 126 et n. 127 parution février 2014.

Tous ces ouvrages sont remis gratuitement aux adhérents et correspondants de la Shary.

### *Fonds documentaire et consultations :*

Les consultations par courrier, internet et à l'occasion des permanences restent très nombreuses et nos archivistes répondent systématiquement à tous les courriers et demandes.

Les permanences ont été assurées tous les mercredis et le 1<sup>er</sup> samedi du mois par Mme Barrault, Gromier, Hervet et M Barbier. Nous rappelons à nouveau que l'utilité des permanences Shary n'est plus à démontrer. En effet, les chercheurs de tous horizons viennent volontiers sur place consulter nos archives. Nous avons maintenu nos acquisitions d'ouvrages qui sont régulièrement répertoriés dans nos bulletins ainsi que les nombreux dons qui enrichissent notre fonds documentaire.

### Les autres activités de la SHARY

RVE : Pierre Barbier a continué ses enregistrements tous les deux mois sur l'actualité de la Shary. D'autre part, de nouveaux sujets pour l'émission « Rendez-vous avec l'Histoire » ont été enregistrés, notamment sur « Jean Arsène Carrey », par Danielle Reijers « Le garde-champêtre de Lévis-St. Nom », par Olivier Lallement, « l'ancienne abbaye des Moulineaux », par Eric Stubner.

RVE repasse en boucle les anciens enregistrements réalisés par les intervenants Shary, le dimanche matin à 8.00 H et le mardi soir à 19.30 H.

La Shary a incité ses adhérents à assister aux conférences de « Rambouillet Ville d'Art et d'Histoire, qui ont eu lieu en 2013 et y a assisté, ainsi qu'aux conférences de la Parr et de Forum pour demain.

La Shary a aussi été présente aux événements suivants :

P. Barbier, chargé des relations avec les fédérations assistait à l'Ago de la Fédération des sociétés historiques des Yvelines ainsi qu'à différentes manifestations communales et régionales, etc.

F. Gromier à l'Ago de la Parr, à l'inauguration des orgues de la chapelle de Notre dame de la Rocheavec O. Lallement ainsi qu'à une conférence d'A. de Lévis Mirepoix, sur sa famille, à Lévis-Saint-Nom, avec O. Lallement et H. Hadrot, à la conférence Parr, etc.

- 14/09/13 - Forum des Associations, organisé par la ville de Rambouillet

La Shary participait à cette manifestation avec un stand (F. Gromier, M. Boursier et P. Hervet assuraient la permanence).

- 06/10/13 - Salon des Ecrivains organisé par Arts et lettres – exposition de nos publications sur stand (Sylvie Barrault, F. Gromier, H. Hadrot et M. Boursier assuraient la permanence).

La Shary est aussi représentée par sa vice-présidente H. Hadrot auprès des Archives départementales et la Sarraf, qui poursuit aussi ses interventions sous forme de conférences sur l'histoire locale et visites commentées des sites de notre région.

O. Lallement est quant à lui l'interlocuteur du PNR et de l'association des Peintres de Cernay.

Il a également assisté cette année à une très intéressante journée d'étude aux Vaux de Cernay sur le lien entre archives et archéologie dont le compte rendu sera publié dans un prochain bulletin.

Nous maintenons enfin nos relations tout au long de l'année avec les associations et personnes morales citées ci-dessus, mais aussi avec l'Académie de Versailles (T. de Luynes), la Médiathèque Florian de Rambouillet, les services culturels et du Patrimoine de Rambouillet, service archéologique départemental, etc...

Nous avons enfin assisté à d'autres nombreuses manifestations locales et régionales : inaugurations, commémorations, conférences.

### 1- Résultats de l'enquête sur la vie dans le quartier

Afin de mieux cerner les besoins et les sujets de préoccupation des habitants du quartier de Porchefontaine, le conseil d'administration avait décidé de lancer une enquête auprès des adhérents du SDIP sous forme d'un questionnaire portant sur 7 thèmes relatifs à la vie dans le quartier. Pour compléter les réponses oui/non, des espaces étaient réservés aux commentaires, précisions ou propositions.

Ce questionnaire a été expédié début décembre par courrier à tous les destinataires mais aussi par courriel, à ceux qui avait donné leur adresse.

L'enquête a donné lieu à 66 réponses (soit environ 50% des personnes consultées) dont les 2/3 en version papier et 1/3 sous forme informatique. Le tableau de résultats bruts est donné en annexe 1. En introduction à la présentation des résultats, Jacques Samanos remercie à son tour les adhérents pour les nombreuses réponses reçues et les très nombreux commentaires les accompagnant.

#### ○ **Bus B**

Le prolongement de la ligne du Bus jusqu'à Viroflay pour bénéficier du futur tramway T6 est plébiscité par 97% des réponses exprimées avec un taux d'abstention très faible (4%). En revanche la création d'un arrêt intermédiaire entre le terminus des « six ponts » et la place Lamôme n'est jugé utile que par 40% des exprimés.

Pour une large majorité (90% des exprimés), la plage horaire de service est jugée satisfaisante. Mais dans les commentaires, plusieurs voix s'expriment pour la prolongation des horaires de service jusqu'à l'arrivée du dernier train de Paris à la gare des chantiers et la fermeture le soir du centre commercial Parly 2 et du Monoprix Avenue de l'Europe.

L'absence d'abri bus au terminus et de sanitaires au point de régulation place Louis XIV est jugée également regrettable.

#### ○ **Gare RER/SNCF**

Même si une majorité (67%) se dit plutôt satisfaite de l'installation d'une rampe sur les escaliers pour bagages, la quasi-unanimité des exprimés (95% et seulement 12% d'abstention) juge nécessaire l'aménagement de la gare pour permettre l'accès aux quais pour les personnes à mobilité réduite.

Le rétablissement de la vente de billets grandes lignes au guichet ou à un automate est jugée utile par 81% des exprimés.

Globalement, la desserte du quartier par les transports en commun est jugée satisfaisante par 91% des voix.

#### ○ **La circulation et le stationnement**

Si 50% seulement des exprimés sont favorables au passage de tout le quartier en zone 30, 88% déplorent des situations où des risques d'accidents sont prévisibles. Dans les commentaires très nombreux, la vitesse excessive est dénoncée plusieurs fois dans la rue Yves le Coz, la rue Albert Sarraut mais aussi dans la rue Rémond ; de nombreux carrefours en particulier de rues transversales avec la rue Yves le Coz sont également cités et certains passages piétons en particulier en face de la gare RER sont considérés comme dangereux ; plusieurs personnes se plaignent également de la présence de vélos sur les trottoirs. Bien d'autres cas, sont cités dans cette rubrique qui a rassemblé plus de 50 commentaires.

La réhabilitation pour les piétons de la rue de la sablière est demandée par 94% des voix exprimées avec un taux d'abstention modéré (14%).

La création d'un itinéraire dédié aux gros véhicules pour desservir l'ensemble sportif lors de manifestations importantes est souhaitée par 74% des suffrages exprimés soit 34 voix. Le passage pompier du tunnel de l'A86 est proposé plusieurs fois.

La demande de pistes cyclables ne recueille pas la majorité (22 pour et 25 contre).

Pour les « **contre** » le réseau de rues étroites du quartier ne s'y prête pas. La création de voies cyclables dans l'avenue de Porchefontaine est l'objet de quelques critiques en particulier à cause de la diminution de la largeur des trottoirs.

Les « **pour** » souhaitent au contraire étendre au maximum le nombre de pistes : le prolongement de l'avenue de Porchefontaine vers l'ensemble sportif et le camping est cité plusieurs fois.

La plupart des habitants sont confrontés à des problèmes de stationnement soit occasionnellement (47%) soit souvent (21%) ou enfin tous les jours (11%). Le manque de places de parking est dénoncé mais aussi la « non utilisation » des garages privés existants ainsi que la transformation de certains d'entre eux en chambres d'habitation.

#### ○ **Les nuisances sonores et la pollution.**

Parmi les nuisances sonores, le train est considéré comme gênant par 19% des exprimés c'est-à-dire les riverains, les hélicoptères par 55%, la circulation routière par 39%. Le bruit des hélicoptères volant trop bas et de certains « deux roues » est souvent dénoncé comme insupportable.

20% des exprimés ont l'impression que la pollution de l'air augmente. Des mesures réelles seraient utiles pour dégager la vérité.

#### ○ **L'urbanisme et l'aménagement urbain**

L'enfouissement de lignes aériennes est considéré comme prioritaire par 77% des avis exprimés avec un taux d'abstention modéré (14%)

54% constatent des manques en matière de propreté, d'esthétique, de décoration ou d'entretien et 73% considèrent que plus de cohérence dans l'architecture des nouvelles constructions serait utile mais globalement 80% sont satisfaits de l'aménagement du quartier

Les très nombreux commentaires accompagnant les réponses à ce chapitre mentionnent le mauvais état des chaussées, le manque d'entretien de certains transformateurs, la pollution visuelle par des affiches et insistent sur la nécessité d'enfouir les lignes aériennes. Certains suggèrent la plantation d'arbres le long de la rue Yves le Coz et la rue Albert Sarraut mais saluent également la décoration du pont de chemin de fer près de la gare.

#### ○ **La sécurité**

27% des personnes ayant répondu, éprouvent un sentiment d'insécurité dans le quartier, 15% déclarent avoir été victimes d'une agression ou d'un cambriolage durant les 5 dernières années et 22% victimes d'incivilités. 28 % se plaignent de dégradations de leurs véhicules (rayures, rétroviseurs cassés.....). Une petite majorité (52%) des sondés a reçu des appels téléphoniques suspects durant les derniers mois.

Enfin, 65% seraient volontaires pour participer à une action du type « voisins vigilants ».

#### ○ **Les commerces**

La présence de commerces est visiblement appréciée puisque 88% des exprimés déclarent faire leurs courses régulièrement dans le quartier.

Parmi les suggestions de création de commerces, un laboratoire d'analyses médicales (en complément des 3 médecins et 2 pharmacies du quartier) est cité plusieurs fois. Les autres propositions souhaitent le retour d'un boucher, charcutier et plaident pour plus de diversité.

En fin de questionnaire, plusieurs commentaires libres louent le rôle très positif de la maison de quartier.

### 2- Circulation et sécurité

Trois grands axes de réflexion sont abordés au cours de cette présentation :

#### **2-1 Circulation cycliste**

Dans un premier temps J.P. Ameilhaud rappelle que l'avenue de Porchefontaine a été aménagée pour sécuriser la circulation cycliste entre l'avenue de Paris et la rue Albert Sarraut.

- Dans le sens descendant, les cyclistes circulent dans le flot de la circulation dont la vitesse est limitée à 30 km/h.
- Dans le sens montant, une piste réservée aux cyclistes est matérialisée au sol par un tapis en enrobé clair.

Le cheminement piéton et les places de stationnement ont été préservés et les arbres malades, remplacés.

En complément, le SDIP maintient son objectif, présenté dès 2011, d'aménager un itinéraire cycliste reliant l'avenue de Paris au camping Huttopia en prolongeant la piste de l'avenue de Porchefontaine en passant,

- **à l'aller**, par l'avenue de Porchefontaine, la rue Coste, la rue Rémont à gauche, puis le camping en passant par le parking du stade,
- **le retour** se faisant par la rue Berthelot jusqu'à la place Lamôme, puis la rue Coste et l'avenue de Porchefontaine.

Par ailleurs, le rapporteur préconise de sécuriser la voie descendante de l'avenue de Porchefontaine, en installant un radar pédagogique pour mieux faire respecter la limitation de vitesse à 30km/h et prévoir un panneau lumineux dans le premier tronçon de la rue Coste et une signalisation horizontale dans le deuxième tronçon.

#### **2-2 Sécurité des piétons**

Pour sécuriser le passage piétons en face de la gare Jean Paul Ameilhaud propose de placer un panneau clignotant et un éclairage zénithal.

Il aborde ensuite les problèmes de circulation dans le dernier tronçon de la rue Rémont qu'il propose d'interdire aux poids lourds. Cette solution provoque une discussion animée car elle serait en contradiction avec la signalisation existante qui interdit aux poids lourds venant du haut de la rue Rémont de tourner à gauche dans la rue Berthelot, l'angle formé par ces deux rues et la largeur de leurs chaussées ne permettant pas à ceux-ci de tourner sans endommager les abords des maisons du carrefour ce qui arrive malheureusement régulièrement. Par ailleurs une caméra de surveillance à ce carrefour serait utile pour surveiller la circulation et le respect du stop.

Enfin il propose d'étendre la zone 30 à la rue Yves le Coz et d'accentuer les contrôles de vitesse.

#### **2-3 Réhabilitation de la rue de la Sablière.**

Cette rue, s'apparentant à un chemin, permet de relier le bas de la rue Rémont à Viroflay en longeant la forêt. Sa réhabilitation pour les piétons faciliterait l'accès à l'ensemble sportif de Viroflay (piscine, tennis..) et surtout à la gare rive Gauche qui sera desservie par la tramway T6. Rappelons qu'elle a été plébiscitée lors de l'enquête mentionnée plus haut. (94% des réponses pour).

Cette réhabilitation liée à la réalisation du PLU (24/4/13) est du ressort de la municipalité de Viroflay et nécessite l'appui de celle de Versailles.

La commission poursuivra son action pour obtenir l'adoption de ce projet.

#### **2-4 Sécurité des biens et des personnes**

L'augmentation de la population et les constructions de maisons individuelles constituent des cibles potentielles pour les malfaiteurs. L'enquête réalisée par le SDIP montre que certains habitants du quartier, heureusement encore minoritaires aujourd'hui, craignent pour leur sécurité. .

Pour se prémunir contre le risque de cambriolages en particulier durant les absences, il existe un dispositif « Voisins vigilants » dont le principe s'appuie sur la vigilance des voisins d'un même quartier pour lutter contre la délinquance.

Une circulaire du 22 juin 2011 encourage les préfets à développer cette initiative.

Serge Perrutel indique que la démarche de cette participation citoyenne est individuelle et que le SDIP invite ceux qui le souhaitent à s'organiser comme cela a déjà été fait dans notre quartier et se tient à leur disposition pour les aider si nécessaire.

## 2-5 Autres propositions

Pour répondre aux commentaires et propositions du sondage, J. P. Ameilhaud propose la création au sein du SDIP de groupes de réflexions sur :

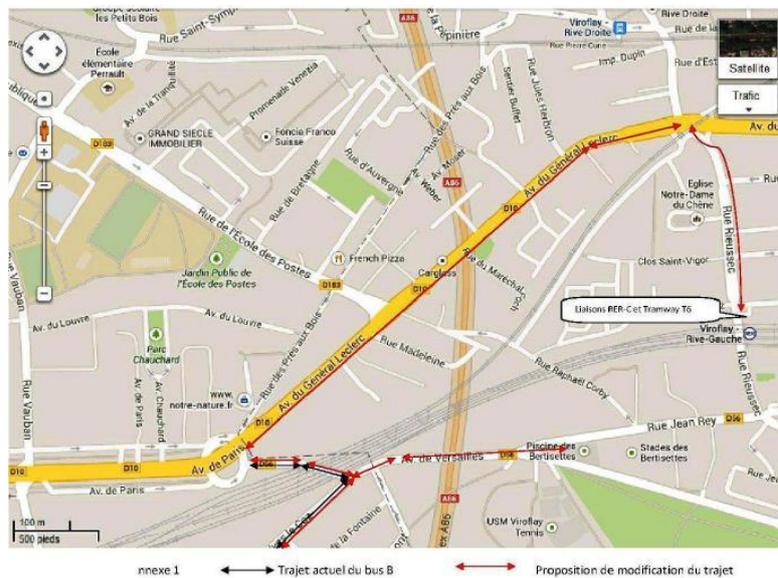
- Le stationnement
- La réduction des risques aux carrefours accidentogènes

## 3- Commission Transports en commun- Ligne de Bus B

Depuis maintenant plus de 4 ans, le SDIP milite pour que la ligne de bus B assure le service voyageurs jusqu'au bout de la rue Yves le Coz et qu'à terme, elle permette la jonction avec le tramway T6. De nombreuses démarches, aussi bien par courrier que lors de rencontres, ont été faites au cours de ces dernières années auprès des différents acteurs à savoir Phébus, la municipalité de Versailles, Versailles Grand Parc, la mairie de Viroflay et le STIF.

Une première étape a été franchie en 2013 : le terminus voyageurs a été placé au lieu-dit des « six ponts » au bout de la rue Yves le Coz. Une zone de régulation a été partiellement aménagée place Louis XIV. Elle assure actuellement le stockage des bus en attente mais n'est toujours pas équipée de sanitaires. L'arrêt intermédiaire près de la rue Girardon, n'a pas été mis en service. La raison en est qu'il n'a pas été possible de trouver un emplacement de taille conforme à la norme PMR (Personnes à Mobilité Réduite). Rappelons que, dans l'enquête SDIP, cet arrêt ne recueille pas la majorité des suffrages.

Serge Perrutel confirme que le SDIP (avec l'appui de SAVE) maintient sa demande de création d'une connexion entre la ligne B et la ligne de tramway T6 qui reliera Chatillon Montrouge à Viroflay RD et RG et dont la mise en service est prévue pour 2015. (Cette prolongation a été plébiscitée par 97% des exprimés). A cet effet il propose l'itinéraire tracé sur la carte ci-dessous :



## 4 Commission urbanisme

### 4-1 Enfouissement des lignes aériennes

Ce sujet est devenu particulièrement sensible tant le quartier est en retard dans ce domaine par rapport à la plupart des autres quartiers de Versailles. D'après l'enquête SDIP réalisée en décembre, l'enfouissement est considéré comme prioritaire par 77% des voix exprimées.

Jacques Samanos rappelle les enfouissements de lignes aériennes réalisés depuis 2010

- 2011 : un tronçon de la rue Racine
- 2012 : rue de la chaumière et rue Saint Michel,
- 2013 : rue de l'Etang

Bien conscient que l'enfouissement des lignes aériennes est une opération coûteuse et complexe à organiser à cause de la multiplicité des opérateurs concernés, Il fait observer que les travaux ont pris du retard par rapport au programme communiqué en novembre 2011. Celui-ci prévoyait,

- en 2011, la rue Racine et la rue de la Chaumière
- en 2012, la rue Saint Michel et une partie de la rue de l'Etang puis,
- en 2013, la rue Augusta Holmès, la fin de la rue de l'Etang et le haut de la rue Jean de la Fontaine.

En 2014, sont programmés, outre la réfection de la chaussée de la rue de l'Etang dont l'enfouissement des lignes a été réalisé en 2013, l'enfouissement dans la rue Augusta Holmès dès le mois de mars et en fin d'année la rue Lamartine entre la rue Yves le Coz et la rue Albert Sarraut.

Pour la période 2015-2017 sont prévus la rue Yves le Coz dans la partie comprise entre l'avenue du Pont Colbert et la rue Coste ( 2015) puis la rue du Foyer Versaillais, la rue Jean de la Fontaine et la rue Coste.

Il conclut en présentant un calcul estimatif montrant qu'à raison de 500m par an (distance supérieure à la moyenne des 3

dernières années), l'enfouissement de l'ensemble des lignes aériennes du quartier ne pourra pas être achevé avant 18 ans et que tout dérapage de programme est très préjudiciable.

#### **4-2 Aspect visuel**

Sur ce sujet J. Samanos commence par citer quelques réalisations qui ont été appréciées : les trompe l'œil des distributeurs d'électricité dans la rue Coste ou encore l'exposition de photos (qui se renouvelle périodiquement) sous le pont de chemin de fer à proximité de la gare.

Il poursuit ensuite en montrant des photos faisant apparaître des éléments choquants :

- Boitiers d'alimentation électrique dont la porte a été arrachée ou dont la peinture s'écaille,
- Transformateurs EDF envahis par la végétation,
- Clôtures défoncées,
- Dépôts d'ordures sauvages dans des recoins,
- Panneaux publicitaires non esthétiques.

### **5- Commission nuisances**

#### **5-1 Nuisances sonores**

Trois principaux types de nuisances sonores sont à déplorer sur le quartier :

- **Le train** : comme l'a indiqué l'enquête, le bruit des trains n'affecte que les riverains pour qui, cette nuisance est insupportable. Ce problème fait l'objet de pourparlers difficiles entre le conseil de quartier et la SNCF, Serge Perrutel se dit convaincu que des solutions simples et peu onéreuses existent et que leur mise en œuvre permettrait d'apporter une amélioration ; à titre d'exemple il propose de construire un écran anti bruit sous le ponts près de la gare dans la partie centrale.
- **Les hélicoptères** : selon l'enquête, cette nuisance est ressentie comme gênante et même insupportable par plus de la moitié des sondés qui se sont exprimés. Un dossier photos de plusieurs pages indiquant les heures de passage a été remis par un des sondés pour illustrer cette nuisance. Après des démarches infructueuses auprès des politiques en 2012 et 2013, le SDIP se rapproche maintenant de l'association « Yvelines environnement » qui a obtenu satisfaction dans ce domaine pour l'aérodrome de Saint Cyr
- **Les mobylettes** : Serge Perrutel se montre assez pessimiste sur l'efficacité d'éventuelles démarches. Néanmoins au cours de la discussion, Thierry Voitellier fait remarquer que la police peut prendre des sanctions dès lors que les propriétaires des mobylettes sont identifiés ce qui est possible par les voisins immédiats.

#### **5-2 Nuisances atmosphériques**

Serge Perrutel rappelle que

- des organismes de surveillance comme «AIRPARIF» l'ARS (agence responsable de la santé) mentionnent régulièrement, par des communiqués de presse, des dépassements des normes françaises et européennes en région parisienne.
- le corps médical, relève à Versailles un fort taux de problèmes respiratoires (allergies, asthmes, problèmes pulmonaires) les enfants ne sont pas épargnés !

Face à ce fléau, le développement des transports en commun et des véhicules propres apporte une solution ; des mesures locales précises devraient être faites régulièrement pour en informer la population.

### **6- Commission Zone verte**

Le quartier a la chance de disposer d'une zone verte très importante. Fort de cet atout, Serge Perrutel rappelle que le SDIP souhaite sensibiliser les élèves à l'environnement et plus particulièrement à la forêt toute proche. Dans ce but, il travaille à l'élaboration d'un projet pédagogique de sensibilisation des enfants à l'approche de la forêt par un partenariat Ecoles/ONF en impliquant

- Les directions des deux écoles: Pierre Corneille/Yves le Coz,
- Les parents d'élèves,
- L'ONF. Le changement récent des interlocuteurs a ralenti la mise en œuvre du projet qui reste néanmoins d'actualité

### **7- Commission culturelle de SAVE**

Bernard Brocheton indique que la Commission Culturelle,

- bien que n'ayant pas d'existence juridique est partie intégrante de Save dont elle ne peut être dissociée
- est destinée aux membres des Associations de quartiers auxquels elle est réservée. Les adhérents du SDIP en font partie.
- assure la gestion de ses activités par autofinancement. Dans le prix de chaque visite un petit supplément est compris pour assurer l'édition et l'expédition

Son équipe dirigeante est composée actuellement de 6 membres tous bénévoles

- Un bulletin trimestriel est adressé à tous les membres figurants sur les listes des quartiers sauf pour les mois de juillet-août- septembre
- En général 6 visites sont proposées par trimestre soit 2 par mois
- Pour l'année 2012/13, 477 visiteurs ont été recensés.

Bernard Brocheton rappelle le programme des années précédentes et mentionne celui des 2 premiers trimestres 2014 dont la plupart des visites sont déjà saturées.

### 8- Fibre optique

Serge Perrutel apporte des informations sur la situation actuelle :

- le nœud de « Raccordement Optique » est installé (à Jussieu) depuis quelques semaines : deux Points de Mutualisation (PM) sont déjà en place (Jussieu et Grand Siècle), un est en cours d'installation à Pershing, trois sont en **cours d'étude d'implantation à Porchefontaine** et un à Satory.
- Pour l'instant, il n'a pas été communiqué de calendrier précis de couverture, rue par rue, de la desserte en fibre optique pour Versailles mais toute la ville devrait être couverte en fin 2017. Cette opération concerne exclusivement les immeubles. Il n'existe actuellement aucune offre pour les maisons individuelles.
- L'opérateur pour Versailles est SFR mais les installations terminales entre la porte privative et l'intérieur du logement resteront à la charge de l'opérateur qui sera choisi par le particulier avec un coût de raccordement individualisé à chaque fois.

### 9- Site internet

Le conseil d'administration a décidé de faire un site internet du SDIP. Une petite équipe de bénévoles animée par Philippe Silvestre a été créée à cet effet. Alain Bonnaud déjà concepteur de plusieurs sites dans le quartier (paroisse Saint Michel, l'écho de Nouettes) assurera la réalisation technique. Dans un premier temps, l'équipe a pour mission d'établir un cahier des charges puis après accord du CA de bâtir le site. L'objectif est d'être opérationnel avant la prochaine Assemblée Générale.

### 10- Hommage à Pierre Béquet

Habitant du quartier de Porchefontaine, Pierre Béquet est mort le 21 décembre 2012.

Lauréat du Prix de Rome de gravure en taille-douce en 1960, il est l'auteur de la Marianne figurant sur les timbres d'usage courant de 1971 à 1978. Il a remporté également le concours pour le timbre du 50<sup>ème</sup> anniversaire de l'appel du 18 juin mêlant Marianne, croix de Lorraine et drapeau de la France

**Le SDIP dont il était membre du conseil d'administration souhaite lui rendre hommage en donnant son nom au jardin du square Lamôme.** Une demande a été faite dans ce sens, auprès de Monsieur de Mazières, Maire de Versailles. Par un courrier du 30 janvier 2014 celui-ci a donné son accord de principe mais nous invite à soumettre cette proposition aux membres du conseil de quartier.

### **3- QUESTIONS /DEBAT**

Au cours du débat, de nombreuses questions, ou suggestions sont abordées. La plupart ont déjà été évoqués dans les commentaires reçus lors de l'enquête sur la vie dans le quartier. Ils portent entre autre sur :

- Le bruit des deux roues ; suite à plusieurs commentaires sur ce sujet, Th Voitellier indique que ce problème peut être réglé en identifiant les quelques perturbateurs et les signaler à la police qui pourra alors intervenir (en visitant les caves)
- Le bruit du train : klaxon sur la ligne de Jouy en Josas (décaler le passage d'une minute)
- Propreté : veiller à nettoyer le trottoir après le passage des encombrants plutôt qu'avant.
- Les pistes cyclables doivent avant tout protéger les cyclistes.
- L'avenue de Porchefontaine : la construction de la piste cyclable a réduit la largeur du trottoir créant des difficultés de circulation des poussettes, de stockage des poubelles de la Roseraie, de stationnement (panonceau mal placé gênant l'ouverture des portes).
- Réduction du trafic dans le quartier : mettre l'avenue de Porchefontaine en sens unique.
- Le carrefour de la rue Rémond et la rue Berthelot. Plusieurs propositions sont évoquées. création d'une aire de retournement près du camping, suppression du stationnement dans la rue Berthelot, inversion du sens de circulation...
- La sécurité : Th .Voitellier indique que « Voisins vigilants » est en place à Versailles (50 groupes), qu'en cas de problème il faut appeler le 17 (police/gendarmerie), et que voisins vigilants ne dépend pas du ministère de l'intérieur
- Th. Voitellier annonce par ailleurs la mise en service de la prolongation du Tram-Train Massy-Evry jusqu'à Versailles pour 2018.

Les suites à donner aux commentaires reçus lors de l'enquête ainsi que ceux exprimés lors de cette AG seront élaborées au cours des prochains conseils d'administration.